

Schneider Electric SA

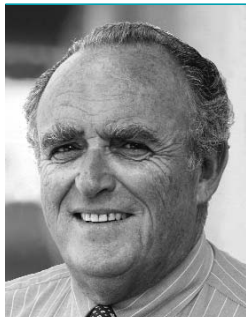


Rapport annuel 2003



Message du Président	3
Chiffres clés	4
Conseil d'Administration, Comités	6
L'activité du Groupe	9
1. Historique	9
2. Présentation de l'activité	10
3. Les atouts du Groupe	10
4. La stratégie du Groupe	11
5. Les produits, équipements et services	12
6. Les marchés	14
7. La distribution de ses produits et ses clients	16
8. La production	17
9. La dimension sociale	18
Renseignements de caractère général concernant la société	19
1. Renseignements sur la société	19
2. Capital	19
3. Actionnariat	21
4. Intéressement du personnel - Actionnariat salariés - Plans d'options	22
5. Rachat d'actions	24
6. Bourse	25
7. Politique d'information	27
Gouvernement d'entreprise	29
1. Composition du Conseil d'Administration (au 19 Février 2004)	29
2. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	31
3. Activité du Conseil d'Administration en 2003	32
4. Comités du Conseil d'Administration (composition, fonctionnement et activité)	33
5. Contrôle interne	35
6. Intérêts et rémunérations des mandataires sociaux et dirigeants	39
7. Conventions réglementées	40
8. Responsables du contrôle des comptes	41
9. Droits et obligations des actionnaires	41
Rapport d'activité	43
1. Environnement économique	43
2. Les faits marquants en 2003	44
3. Recherche et Développement	45
4. Informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché	46
5. Litiges et autres risques	47
6. Politique d'assurances	48
7. Développement durable	49
8. Perspectives 2004	56
9. Comptes consolidés	57
10. Comptes Sociaux	61
11. Participations	61
Comptes consolidés et Comptes sociaux	62
1. Compte de Résultat Consolidé	62
2. Tableau des flux de trésorerie consolidés	63
3. Bilan consolidé	64
4. Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	66
5. Annexe aux comptes consolidés	67
6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	111
7. Comptes sociaux	112
8. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	123
9. Filiales et participations	124
10. Inventaire des valeurs mobilières	126
11. Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années	127
Assemblée générale mixte du 6 mai 2004	129
1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des Actionnaires	129
2. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	133
3. Résolutions	136
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce	141
5. Attestations	142
6. Tableau de concordance	144

Message du Président



Henri Lachmann

Président-Directeur Général
de Schneider Electric

En 2003, Schneider Electric renoue avec la croissance et maintient une marge opérationnelle élevée

L'année 2003 marque pour Schneider Electric le retour de la croissance et confirme notre aptitude à réaliser des performances opérationnelles élevées. Après avoir atteint un point bas au premier trimestre 2003, les ventes se sont progressivement redressées avec une accélération en fin d'année.

La marge brute a été améliorée de un point et la marge opérationnelle s'est établie, hors effet de change, à 13 %. Enfin, nous avons généré un autofinancement libre record, proche de 1 milliard d'euros.

Schneider Electric peut à la fois poursuivre sa stratégie de croissance et augmenter la rémunération de ses actionnaires.

La position de leader mondial dans ses spécialités, la solidité du bilan et ses performances opérationnelles font de Schneider Electric la référence dans son métier et légitiment la stratégie que nous mettons en œuvre.

Dans le cadre de son programme d'entreprise NEW2004, Schneider Electric a intensifié ses plans d'actions "Croissance et Efficacité" et poursuivra une stratégie de croissance offensive en 2004

Cette nouvelle croissance est le résultat du renouvellement de nombreux produits (nous consacrons plus de 5 % de notre chiffre d'affaires à la Recherche & Développement), de notre capacité d'innovation, de l'amélioration de notre présence géographique et d'une nouvelle efficacité commerciale.

Nous avons su également profiter de nos très fortes implantations dans les pays émergents où la croissance a été très forte (22 % en Chine et 14 % dans les pays de l'Europe de l'Est).

Nous continuerons à développer cette présence. La création d'une direction opérationnelle Asie-Pacifique constitue l'un de ces leviers de croissance.

A cette croissance organique s'ajoute notre stratégie d'acquisitions sélective, dans les domaines de l'Ultra Terminal, des automatismes du bâtiment, de l'alimentation électrique sécurisée, des automatismes et du contrôle industriel.

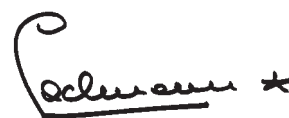
Cette stratégie a abouti aux acquisitions de Clipsal, de TAC, de MGE UPS Systems et de Digital Electronics. Elles représentent, en année pleine, un chiffre d'affaires additionnel de 1,3 milliard d'euros avec une marge opérationnelle moyenne de 11 %. Cette politique d'acquisitions ciblées sera poursuivie en 2004.

Simultanément, nous avons continué à réduire nos coûts pour les adapter à l'évolution de la demande, pour renforcer durablement notre compétitivité, pour rapprocher nos fournisseurs et nos usines de nos marchés. Ces plans de productivité, d'efficacité dans les domaines des achats, de la production et de la logistique ont largement contribué à la qualité des résultats. En 2004, nous renforcerons ces plans d'actions autour de l'excellence opérationnelle.

Leader dans une industrie du futur et seul à développer ensemble les deux métiers toujours plus convergents que sont la distribution électrique et les automatismes & contrôle, Schneider Electric bénéficie d'atouts puissants pour poursuivre une croissance rentable dans la durée : sa couverture géographique, la qualité de son offre de produits et services, la force de ses marques, sa flexibilité d'entreprise faiblement intégrée, ses compétences et la capacité d'adaptation de ses équipes.

Schneider Electric est particulièrement bien placé pour bénéficier de la reprise économique mondiale et du fort potentiel de ses marchés.

Merci à tous ceux qui nous font confiance, partagent et contribuent au succès de Schneider Electric.



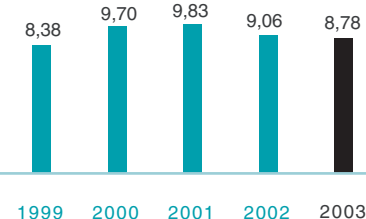
Henri Lachmann
Président-Directeur Général

Chiffres clés

Retour à la croissance et performance opérationnelle élevée

Chiffre d'affaires consolidé

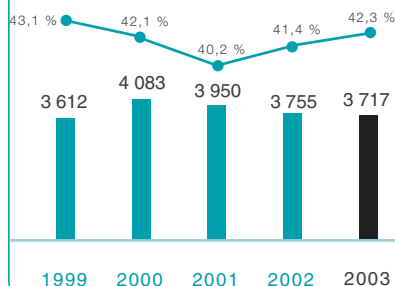
en milliards d'euros



En données constantes, le chiffre d'affaires progresse de + 1,4 % en 2003 grâce aux premiers effets des plans de croissance et à l'amorce de la reprise économique. Le chiffre d'affaires a été affecté par des effets de change très significatifs dus à la hausse de l'euro (- 7,5 %), compensés en partie par la contribution des acquisitions (+ 3 %). En données courantes, l'évolution du chiffre d'affaires ressort à - 3,1%.

Marge brute d'exploitation

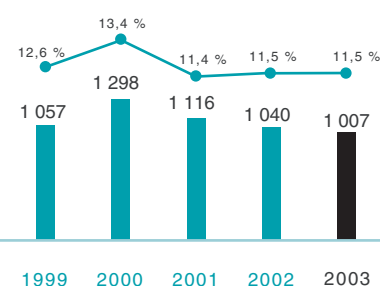
en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires



En ligne avec les objectifs du plan NEW2004, la marge brute progresse de 0,9 point en 2003 grâce à l'exécution rigoureuse des plans d'efficacité. Les gains de productivité nette ont atteint 131 millions d'euros. Hors effets de change, la marge brute dépasse l'objectif de 2003 pour s'élever à 42,9 %.

Résultat d'exploitation

en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires



Schneider Electric figure parmi les entreprises les plus profitables de son secteur d'activité et maintient une marge opérationnelle élevée en 2003 malgré le recul du chiffre d'affaires. Elle bénéficie d'une progression sensible en Amérique du Nord grâce aux plans de réduction des coûts, tandis qu'elle est pénalisée par le change à l'International. Hors effets de change, la marge opérationnelle du Groupe atteint 13% en 2003.

Des positions mondiales de premier plan

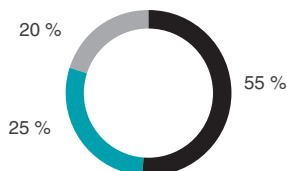
Chiffre d'affaires 2003 par métier



2003

■ Distribution électrique
■ Automatismes & Contrôle

Chiffre d'affaires 2003 par zone géographique

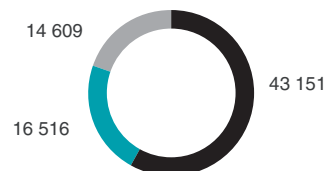


2003

■ Europe
■ Amérique du Nord
■ International

Effectifs 2003 par zone géographique

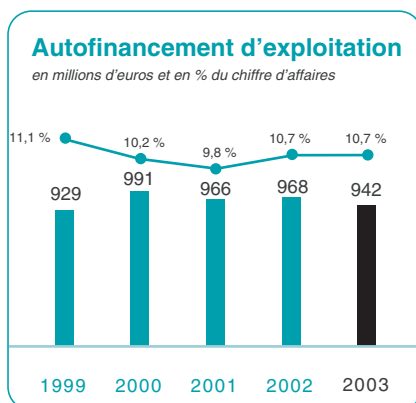
(Effectifs moyens permanents et temporaires)



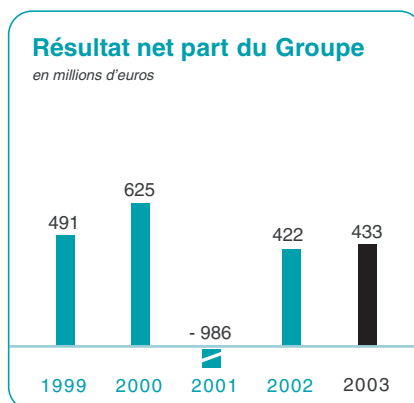
2003

■ Europe
■ Amérique du Nord
■ International
Total : 74 276 personnes

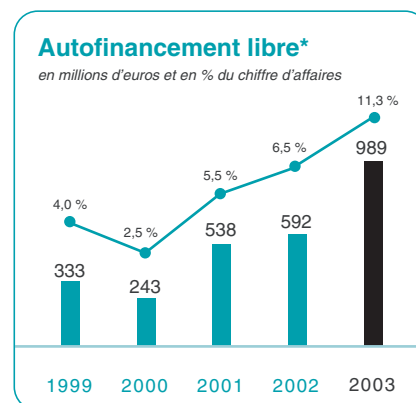
Autofinancement libre* record et progression du bénéfice net



Schneider Electric démontre une nouvelle fois sa capacité à générer un autofinancement d'exploitation élevé. Il représente 94 % du résultat d'exploitation et atteint près de 11 % du chiffre d'affaires. C'est un atout déterminant dans la mise en œuvre de sa stratégie de croissance offensive.



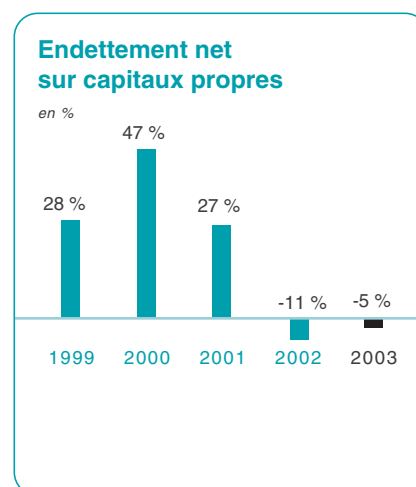
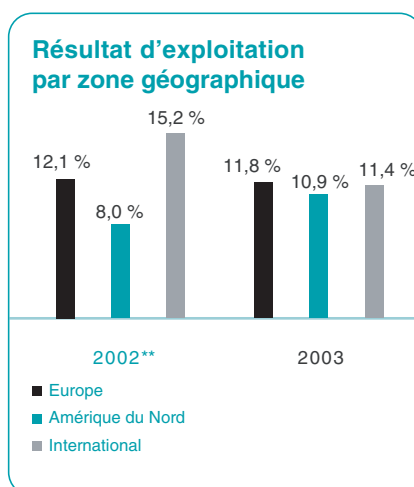
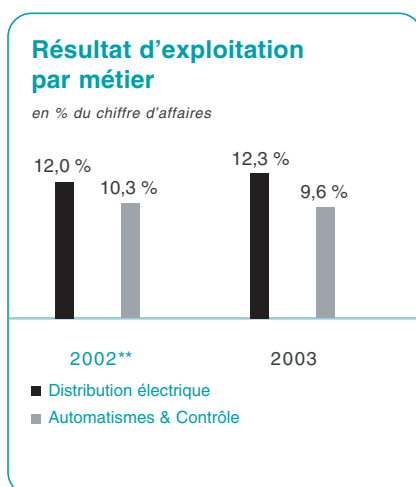
Le résultat courant est en hausse de +8 % à 954 millions d'euros, compte tenu de la diminution des charges d'intérêts liée au renforcement de la situation financière. Le résultat net après amortissement des survaleurs s'élève à 433 millions d'euros en 2003, en progression de +3 % par rapport à 2002.



Grâce à la maîtrise continue des investissements d'exploitation, et à une nette réduction du besoin en fonds de roulement hors exploitation, l'autofinancement libre augmente fortement en 2003, pour atteindre un niveau record à 989 millions d'euros. Il représente pour cette année 11,3% du chiffre d'affaires.

* Autofinancement d'exploitation - investissements industriels - variation du besoin en fonds de roulement et avant paiement du dividende.

Une forte solidité financière



** Le Groupe a fait évoluer au cours de 2003 son outil de gestion. Ceci a conduit à des modifications sur la mesure du résultat d'exploitation par zone géographique et par métier, sans affecter la marge opérationnelle totale du Groupe. Les données 2002 ont été retraitées en conséquence.

Schneider Electric bénéficie d'un bilan particulièrement solide. Les capitaux propres consolidés (y compris intérêts minoritaires) s'élèvent à 7 734 millions d'euros et la trésorerie nette à 399 millions d'euros à fin 2003.

Conseil d'administration, Comités

Conseil d'Administration

au 19 février 2004

Henri Lachmann, 65 ans
Président-Directeur Général

Daniel Bouton, 53 ans
Administrateur indépendant *
Président-Directeur Général de la Société Générale

Thierry Breton, 49 ans
Administrateur indépendant *
Président-Directeur Général de France Télécom

Alain Burq, 50 ans
Membre du Conseil de Surveillance
du Fonds Commun de Placement "Schneider
Actionnariat"

Michel François-Poncet, 69 ans
Vice-Président du Conseil de BNP-Paribas

Hans Friderichs, 72 ans
Administrateur indépendant *
Administrateur de sociétés

James F. Hardymon, 69 ans
Administrateur indépendant *
Administrateur de sociétés

Willy R. Kissling, 59 ans
Administrateur indépendant *
Président-Directeur Général
d'Unaxis Corporation

Gérard de La Martinière, 60 ans
Administrateur indépendant*
Président de la Fédération Française
des sociétés d'Assurances (F.F.S.A)

René Barbier de La Serre, 63 ans
Administrateur indépendant *
Administrateur de sociétés

James Ross, 65 ans
Administrateur indépendant *
Vice-Président de National Grid Transco

Piero Sierra, 69 ans
Administrateur indépendant *
Conseiller d'Administration
des sociétés internationales
du Groupe Pirelli SpA (Milan)

Secrétaire du Conseil
Philippe Bougon

* Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.

Comité de Rémunérations et de Nominations

Michel François-Poncet, Président

Willy Kissling

René Barbier de la Serre

Henri Lachmann

Comité d'Audit

Gérard de La Martinière, Président

René Barbier de La Serre

James Ross

Piero Sierra

Commissaires aux Comptes

Commissaires titulaires
Barbier Frinault et Autres
PricewaterhouseCoopers Audit

Commissaires suppléants
Jean de Gaulle
Dominique Paul

Direction Générale*



Henri Lachmann
Président-Directeur
Général



**Jean-Pascal
Tricoire**
Directeur Général
Délégué



**Antoine Giscard
d'Estaing**
Directeur Général
Finance - Contrôle -
Juridique



Eric Pilaud
Directeur Général
Déploiement
Stratégique



**Jean-François
Pilliard**
Directeur Général
Ressources
Humaines &
Communication



Michel Crochon
Directeur Général
Clients & Marchés



Hal Grant
Directeur Général
Globalisation &
Industrie



Alain Marbach
Directeur Général
Produits &
Technologies



Julio Rodriguez
Directeur Général
Direction
Opérationnelle
Ibérique &
Internationale



Dave Petratis
Directeur Général
Direction
Opérationnelle
Amérique du Nord



Russel Stocker
Directeur Général
Direction
Opérationnelle
Asie-Pacifique



Christian Wiest
Directeur Général
Direction
Opérationnelle
Europe

1. Historique

Historique industriel

Schneider Electric SA est une société anonyme constituée les 2 et 4 décembre 1871. Son histoire débute en France dans l'industrie lourde en 1836, lorsque Adolphe et Joseph-Eugène Schneider reprennent des fonderies en difficulté au Creusot et qu'ils créent Schneider & Cie en 1838.

A partir de cette époque et jusqu'au milieu du vingtième siècle, l'entreprise connaît un développement ininterrompu dans la mécanique lourde, le matériel et les équipements de transport (navires, chemins de fer, ponts, tunnels, etc.). Elle est également présente dans le domaine de l'électricité dès la fin du XIX^{ème} siècle. Mais, progressivement, Schneider Electric devient un vaste conglomérat très diversifié.

Aussi, de 1981 à 1997, Schneider Electric se recentre sur les métiers de l'électricité en se désengageant de divers secteurs : sidérurgie, machines-outils, chantiers navals, ferroviaire, téléphonie privée, ingénierie... et en procédant à des acquisitions dans le domaine de la distribution électrique et des automatismes, dont Telemecanique en 1988 et Square D en 1991.

En 1997, la vente de Spie Batignolles constitue la fin du processus de recentrage de Schneider Electric sur les métiers de l'électricité.

En 1999, Schneider Electric acquiert le Groupe Lexel, numéro deux européen dans la distribution électrique ultra terminale, principalement implanté dans le nord de l'Europe.

En 2000, Schneider Electric acquiert Crouzet Automatismes, société française leader de la commande et des petits automatismes, et Positec, société suisse leader européen du contrôle de mouvement.

En 2001, Schneider Electric initie, dans le cadre de la réalisation d'un projet de rapprochement avec Legrand une Offre Publique d'Echange sur les titres Legrand. A l'issue de cette offre clôturée en juillet 2001, Schneider Electric acquiert 98,1 % du capital de Legrand. La Commission européenne ayant par une première décision en date du 10 octobre 2001 mis son veto au rapprochement et par une deuxième décision en date du 30 janvier 2002 ordonné la séparation des deux entreprises, Schneider Electric a été conduit à céder sa participation dans Legrand au Consortium KKR-Wendel Investissement et ceci en dépit de l'annulation, le 22 octobre 2002, par le Tribunal de Première Instance des Communautés européennes, des décisions de la Commission.

En décembre 2002, Schneider Electric acquiert Digital Electronics Corporation (société japonaise leader mondial du dialogue homme-machine).

En 2003, Schneider Electric fait l'acquisition de TAC, groupe d'origine suédoise, spécialiste des automatismes et du contrôle du bâtiment, de la société Clipsal, leader de l'Ultra Terminal dans la zone Asie - Pacifique, et signe un accord en fin d'année, pour porter, à terme, à 100 % sa participation dans le capital de MGE-UPS Systems, leader européen et numéro 3 mondial des onduleurs.

Schneider Electric est aujourd'hui un groupe spécialisé dans la production et la vente de produits d'équipements dans les domaines de la distribution électrique et des automatismes & contrôle.

Historique capitalistique

En 1981, la structure capitalistique du Groupe, mise en place au cours de la décennie précédente, est caractérisée par des cascades de holdings entre la SPEP (maison mère) et ses filiales industrielles, avec de nombreuses boucles d'autocontrôle.

Les diverses holdings sont fusionnées entre 1981 et 1995, date à laquelle il ne subsiste qu'une seule société, Schneider SA, qui, en 1999, prend le nom de Schneider Electric SA, et détient 100 % de Schneider Electric Industries SAS.

Cette dernière société détient elle-même la quasi-totalité des filiales françaises et étrangères.

Activité actuelle

Schneider Electric intervient comme spécialiste mondial de la distribution de l'énergie électrique en moyenne, basse tension terminale et ultra terminale ainsi que dans le domaine des automatismes & contrôle. Schneider Electric, qui est établi dans 130 pays à travers le monde et qui emploie 74 276 personnes (effectifs moyens 2003), est constructeur d'appareillages et d'équipements électriques principalement sous les marques Merlin Gerin, Square D, Telemecanique.

Le Groupe bénéficie de positions de premier plan au niveau mondial dans l'essentiel de ses activités. Ses concurrents se répartissent dans les catégories suivantes :

- des grands groupes généralistes et diversifiés : ABB, General Electric, Mitsubishi Electric, Siemens ;
- des groupes multinationaux spécialistes : Omron, Rockwell Automation ;
- des groupes de moindre dimension principalement en distribution électrique et avec une présence plus régionalisée : Eaton, Hager, Legrand.

A ce jour, aucun brevet, licence, contrat d'approvisionnement n'est de nature à créer une situation de dépendance pour le Groupe.

2. Présentation de l'activité

En 2003, fort de 177 sites de production, de 150 centres de services et, à travers ses distributeurs, de quelques 13 000 points de vente, Schneider Electric est implanté dans 130 pays et compte parmi les premiers constructeurs au monde de produits d'équipement dans les domaines de la distribution électrique et des automatismes & contrôle. En 2003, le Groupe, dont l'effectif moyen était de 74 276 personnes, a réalisé un chiffre d'affaires total de 8 780 millions d'euros.

Spécialiste mondial de la distribution électrique et des automatismes & contrôle, Schneider Electric est présent à toutes les étapes du processus de transport et de distribution de l'énergie électrique et propose des produits, des équipements et des services pour commander, contrôler, protéger et superviser les machines et les installations dans la production industrielle, les infrastructures et les bâtiments industriels, tertiaires et résidentiels.

L'activité du Groupe est articulée autour de trois directions opérationnelles : Europe, Amérique du Nord et International.

Schneider Electric opère essentiellement sous les marques principales Merlin Gerin, Square D et Telemecanique, ainsi que sous une cinquantaine d'autres marques spécialisées sur des niches ou territoires particuliers. Connues et réputées sur l'ensemble de ses marchés, ces marques constituent l'un des atouts du Groupe. En Amérique du Nord, la marque Square D bénéficie d'une excellente notoriété et concentre l'essentiel des ventes. En France et dans le reste de l'Europe, ce sont Telemecanique et Merlin Gerin. Des marques locales fortes, notamment dans le domaine Ultra Terminal, viennent renforcer ce dispositif.

3. Les atouts du Groupe

Forte spécialisation

Schneider Electric est la seule entreprise au monde exclusivement centrée sur la distribution électrique et les automatismes & contrôle. Cette forte spécialisation a permis de conquérir des parts de marché et de pénétrer de nouveaux marchés dans le monde entier. Le Groupe, qui se positionne parmi les premiers acteurs mondiaux pour la vente d'appareillages et d'équipements basse tension et de contrôle industriel, figure également parmi les leaders mondiaux dans d'autres domaines comme la moyenne tension et les automates programmables.

Le Groupe propose aujourd'hui une offre vaste et cohérente de produits et de systèmes intelligents et communicants de haute qualité, innovants et compétitifs, conçus pour simplifier et optimiser les pratiques métier de nos partenaires intermédiaires (installateurs, artisans, intégrateurs de systèmes, tableautiers, etc.).

Schneider Electric développe en permanence des programmes d'excellence opérationnelle : Six Sigma, Lean Manufacturing, Qualité et Analyse de la Valeur, autant de méthodes et d'outils destinés à améliorer la performance du Groupe et la satisfaction de ses clients.

Enfin, le Groupe a intégré les technologies web (Internet / Intranet) dans son organisation et son mode de fonctionnement pour rationaliser ses processus (coûts, rapidité, responsabilisation) et devenir encore plus proche de ses clients.

Solide réputation

Merlin Gerin, Telemecanique et Square D, marques réputées en matière de qualité et de sécurité, comptent parmi les marques les plus fortes au monde dans leur domaine. Parce que l'utilisation de l'électricité n'est pas exempte de risques, et, grâce à la qualité de son offre, Schneider Electric a su se constituer un vaste portefeuille de clients fidèles à travers le monde. Cette notoriété lui a permis d'attirer de nouveaux clients, de vendre une quantité considérable de produits (y compris des ventes de renouvellement) et de développer un large éventail de produits, équipements et services innovants à destination des consommateurs d'électricité à travers le monde.

Potentiel de croissance

Schneider Electric a conduit une vaste étude afin d'évaluer les besoins en distribution électrique et en automatismes & contrôle des utilisateurs finaux sur ses marchés (résidentiel, bâtiments, industrie, énergie et infrastructures) ; le marché potentiel est estimé à 200 milliards d'euros environ. Le Groupe a aussi été à même de constater une forte demande de produits toujours plus "intelligents", capables de communiquer entre eux ou pilotables à distance par Internet.

Collaboration forte avec des partenaires

Schneider Electric répond aux besoins de ses clients au travers de partenaires qui élaborent des solutions à base de ses produits, systèmes et services.

Ces partenaires apportent des valeurs complémentaires fortes, prolongent et amplifient le dispositif commercial et technique du Groupe. Son large réseau de distributeurs commercialise une part significative de ses produits, ce qui lui permet de mettre ses équipements à la disposition d'une plus large clientèle. Cette collaboration étroite s'étend tant aux grands groupes internationaux de distribution qu'aux distributeurs locaux, grossistes et distributeurs professionnels non spécialisés.

Présence mondiale

Schneider Electric, dont l'activité se développe de plus en plus à l'international, est implanté dans le monde entier. Il bénéficie d'une forte présence sur la plupart des principaux marchés et a pu ainsi rapidement étendre ses activités, notamment en Chine continentale,

où ses ventes sont passées de 91 millions d'euros en 1995 à 559 millions d'euros en 2003.

Cette implantation mondiale répond aux besoins des grandes entreprises dont l'activité internationale nécessite le développement de plate-formes produits pouvant être déployées dans le monde entier ; elle lui permet aussi de saisir les opportunités commerciales où qu'elles se présentent, donc de maximiser ses ventes et d'être moins sensible aux variations des cycles économiques sur ses marchés locaux.

Offre internationale

Le Groupe s'attache de plus en plus à concevoir et breveter des produits pouvant être commercialisés dans le monde entier. Les disjoncteurs basse tension Merlin Gerin et les contacteurs Telemecanique, par exemple, sont vendus sur la quasi-totalité de ses principaux marchés et jouissent, à l'instar d'autres produits à vocation internationale, d'un leadership basé sur la fiabilité et l'excellence technologique. Par ailleurs, Schneider Electric s'efforce, dans la mesure du possible, de standardiser les composants de base de ses produits, dont le design et l'esthétisme seront ensuite adaptés en fonction des préférences locales. Cette stratégie d'internationalisation de l'offre lui permet de pénétrer un maximum de marchés tout en optimisant les coûts de production.

4. La stratégie du Groupe

La distribution électrique et les automatismes & contrôle sont amenés à jouer un rôle croissant au 21^{ème} siècle. La consommation électrique mondiale doublera dans les 20 années à venir. Une nouvelle ère s'est ouverte, celle de la convergence des technologies de l'électricité, de l'automatisme et de la communication. Les bâtiments intelligents – dans lesquels les appareils électriques peuvent être programmés et contrôlés à distance et peuvent communiquer entre eux et avec les utilisateurs via Internet – et les usines et infrastructures transparentes – dans lesquelles les équipements électriques peuvent également dialoguer entre eux et être pilotés à distance – s'imposent peu à peu dans notre quotidien.

Face aux besoins croissants de qualité de l'électricité, Schneider Electric s'est fixé pour mission de fournir à ses clients, sur ses différents marchés, des systèmes sûrs et de haute qualité afin de les aider à accroître leur compétitivité, leur sécurité et leur productivité dans leur métier de base.

Le Groupe veut aussi leur offrir des solutions et des services globaux et personnalisés pour satisfaire leurs besoins dans les domaines plus complexes de la distribution électrique et des automatismes & contrôle. Il ambitionne également d'élargir l'utilisation de ses produits et de s'imposer comme le leader mondial incontesté du "Power & Control", marché en plein essor.

Afin de concrétiser sa vision, la stratégie du Groupe s'articule autour des grands axes suivants :

Etendre son offre de produits

Le Groupe constate une forte demande de nouveaux produits et services sur ses principaux marchés. Dans cette perspective, le Groupe s'attache à élargir son offre de produits pour mieux servir les marchés des Bâtiments, de l'Industrie, de l'Energie des Infrastructures. Il a ainsi identifié toute une gamme de nouveaux produits et services venant compléter son offre actuelle et est persuadé qu'il peut considérablement accroître ses ventes et ses parts de marché en misant sur le développement de produits en interne, en procédant à des acquisitions stratégiques et en associant des prestations de services à ses produits.

Développer les produits, équipements et services Transparent Ready™

Le renforcement des parts de marché du Groupe, via l'offre de produits innovants, passe par le développement du concept Transparent Ready™ qui met le Web au service de la distribution électrique et des automatismes & contrôle.

Appliquées au marché Bâtiments, les solutions Transparent Building™ révolutionnent la gestion des bâtiments en permettant, par l'intermédiaire du réseau local (LAN), de contrôler le bâtiment et toutes les fonctionnalités des systèmes existants. Les solutions sont conçues pour intégrer toutes les fonctions de contrôle du bâtiment : gestion de l'énergie électrique, gestion de l'éclairage et des occultations, contrôle d'accès et détection des intrusions, contrôle de l'air conditionné, gestion des ascenseurs, détection et alarme incendie.

De même, appliquées aux marchés Industrie et Infrastructures, les solutions Transparent Factory™ s'appuient sur les systèmes d'automatismes pour renforcer les capacités de traitement et de communication des composants des systèmes industriels. La maintenance peut s'effectuer à distance de façon préventive, d'où une réduction des arrêts de production et, pour les équipes, une efficacité accrue et une plus grande souplesse. Par ailleurs, la collecte en temps quasi réel des informations sur la consommation d'énergie d'un ou plusieurs sites permet aux utilisateurs de gérer au plus près les coûts énergétiques.

Renforcer son approche Grands Comptes

L'orientation Grands Comptes de Schneider Electric est l'un des pivots de sa stratégie. Le Groupe s'appuie sur une organisation dédiée "Schneider Global Business Development" (SGBD) pour fournir à ses principaux clients internationaux des solutions technologiques, logistiques et d'entreprise qui peuvent être déployées dans le monde entier. La mission de SGBD est d'aider Schneider Electric à devenir, pour un groupe de clients internationaux sélectionnés, - la - référence pour la distribution électrique et les automatismes & contrôle.

Le Groupe compte à ce jour plus de 100 Grands Comptes internationaux, dont il s'efforce d'améliorer, en permanence, la productivité en capitalisant sur son expertise dans de nombreux secteurs, tels que la microélectronique, la pharmacie, l'agroalimentaire et l'automobile. La structure SGBD est également utilisée comme tremplin pour tirer pleinement parti du potentiel offert par le marché de la distribution électrique et des automatismes & contrôle à travers le monde.

Nouer des partenariats et des alliances

Désireux d'améliorer sa capacité à innover, à accélérer le développement de nouveaux produits et à pénétrer de nouveaux marchés, Schneider Electric a conclu des partenariats et des alliances avec différents acteurs hors de son secteur d'activité. Ainsi, une joint-venture mise en place avec Thomson Multimedia a pour vocation le développement des technologies de communication par Courants Porteurs en Ligne (CPL) afin de permettre l'utilisation du réseau électrique pour la transmission de données numériques. Par ailleurs, l'accord conclu avec Toshiba a permis au Groupe d'accéder au marché traditionnellement fermé du Japon tout en devenant leader mondial dans la variation de vitesse. Le Groupe entend poursuivre dans cette voie et miser sur la création de joint-ventures, de partenariats et d'alliances pour étendre son offre de produits et prendre pied sur de nouveaux marchés.

Miser sur la croissance externe de façon ciblée

Schneider Electric conduit une politique d'acquisitions sélectives afin de pénétrer de nouveaux marchés, d'élargir son offre et de développer des synergies avec son portefeuille de produits existants. Ainsi, grâce au rachat du groupe Lixel, le Groupe a pu renforcer ses positions dans l'Ultra Terminal et pénétrer le marché en pleine expansion du transport Voix-Données-Images. L'acquisition du français Crouzet, leader de la commande et des petits automatismes, et de l'allemand Berger Lahr (ex-Positec), spécialiste européen du contrôle de mouvement, lui a par ailleurs permis d'élargir son offre sur le marché des automatismes.

En 2002, le Groupe a acquis 98,7 % de la société japonaise Digital Electronics Corporation, leader mondial des produits de dialogue homme-machine (PC industriels, terminaux graphiques et tactiles). Par cette acquisition, Schneider Electric prend position sur un nouveau segment de marché en forte croissance et renforce son accès aux fabricants de machines, notamment japonais.

En 2003, Schneider Electric a réalisé trois acquisitions majeures : TAC, Clipsal, MGE UPS Systems. TAC permet à Schneider Electric de devenir un acteur majeur du marché mondial des automatismes du bâtiment. Ce marché représente un potentiel de croissance significatif par sa taille, sa dynamique et sa com-

plémentarité avec les positions existantes du Groupe sur le marché des Bâtiments.

Par l'acquisition de Clipsal, Schneider Electric se renforce en Asie-Pacifique dans les produits de distribution ultra terminale. Le Groupe acquiert une marque leader pour le standard britannique sur les marchés en forte croissance d'Asie.

Enfin, avec l'acquisition de MGE UPS Systems, Schneider Electric se développe dans l'alimentation électrique sécurisée. Ce marché bénéficie de besoins croissants en énergie faible et pure combinés à une demande accrue de maîtrise des coûts de l'énergie. MGE UPS Systems est un leader mondial dans les onduleurs, cœur du marché de l'alimentation électrique sécurisée.

Conjuguer vision globale et mise en œuvre locale

Engagé dans une stratégie globale de croissance rapide et de développement de son offre, Schneider Electric entend parallèlement renforcer les compétences locales dans les domaines du commerce, du marketing et du management. Ainsi, les équipes locales peuvent prendre les décisions nécessaires, d'une part, pour choisir les meilleurs partenaires et, d'autre part, pour les actes commerciaux importants dans le respect des objectifs de rentabilité du Groupe, tout en veillant à la satisfaction des clients et à la sécurité des produits et services. En outre, si ses produits à vocation internationale représentent quelques 40 % de ses ventes, le Groupe continuera de différencier le reste de son offre en fonction des spécifications et standards locaux.

Améliorer sa compétitivité

A travers son programme d'entreprise NEW2004, lancé en 2002, le Groupe a pour objectif de renforcer sa compétitivité grâce à l'accélération des délais de mise sur le marché de ses produits, à la globalisation des achats et à l'amélioration permanente de la qualité.

Renforcer l'image de marque de ses produits

Schneider Electric s'est fixé comme objectif de renforcer l'image de marque et la notoriété de ses produits pour se démarquer encore plus nettement de la concurrence.

5. Les produits, équipements et services

Le Groupe offre des produits et des équipements qui couvrent toutes les étapes du transport et de la distribution électrique, ainsi que les automatismes & contrôle.

Ces produits et équipements sont répartis en cinq catégories :

■ Les produits-catalogue, tels que les contacteurs et les disjoncteurs miniatures, qui n'ont pas besoin d'être adaptés aux besoins des clients.

■ Les produits personnalisés qui sont assemblés à partir des composants de base des produits-catalogue pour répondre aux attentes de chaque client.

■ Les systèmes, comme les canalisations électriques utilisées pour le transport et la distribution de l'énergie électrique dans les plafonds et les sols surélevés, qui sont développés en intégrant des groupes de produits offrant des fonctions similaires au sein d'un système unifié.

■ Les équipements, comme les postes moyenne tension et les tableaux basse tension, qui sont assemblés en intégrant au sein d'une armoire ou d'un boîtier commun un groupe de produits connexes dotés de fonctions différentes.

■ Les projets, comme la conception et la mise en place d'un réseau de distribution électrique pour une installation tertiaire ou industrielle, qui impliquent le déploiement d'un ensemble complet et sur mesure de produits, de systèmes et/ou d'équipements.

Parallèlement à cette offre produits et équipements, Schneider Electric propose et développe une offre de services qui se décline en trois niveaux :

■ Les services traditionnels environnant l'offre produits (garantie, service après-vente, formation, aide en ligne, maintenance) et d'ampleur variable selon les canaux d'accès au marché.

■ Les services plus élaborés et applicables à la partie technique de notre offre tels que rétrofits d'installations (extensions de capacité, montée en puissance de version, etc.).

■ Les services à forte valeur ajoutée relatifs à la performance industrielle et des réseaux électriques.

Distribution électrique

Les produits et équipements électriques sont généralement classés en fonction du niveau de tension. On distingue actuellement les produits et équipements haute tension, moyenne tension et basse tension.

Basse tension : produits de distribution électrique fonctionnant sous une tension inférieure à 1kV, destinés aux bâtiments industriels, tertiaires et résidentiels. Cette catégorie couvre les produits de câblage et les équipements basse tension terminale / ultra terminale, tels que les disjoncteurs, les interrupteurs et les prises, utilisés dans les bâtiments résidentiels, industriels et tertiaires.

Moyenne tension : appareillages et équipements électriques alimentés par une tension comprise entre 1 kV et 52 kV. Les produits de cette catégorie sont généralement utilisés pour transformer et gérer l'énergie électrique haute tension fournie par le réseau de distribution, qui sera ensuite directement acheminée vers les utilisateurs finaux (bâtiments industriels et grandes installations tertiaires) ou de nouveau transformée en courant basse tension à destination des petits bâtiments tertiaires et des bâtiments résidentiels.

Haute tension : appareillages et autres équipements électriques fonctionnant sous une tension, ou produisant une force électromotrice, comprise entre 52 kV et 800 kV. Les équipements de cette catégorie sont généralement utilisés par des régies de distribution pour la production, le transport et la distribution de l'électricité. En janvier 2001, Schneider Electric a apporté ses activités haute tension à Va-Tech Schneider High Voltage GmbH, une joint-venture dont le Groupe est actionnaire à hauteur de 40 %.

Automatismes & Contrôle

On distingue parmi les automatismes les produits de contrôle utilisés pour le contrôle et l'alimentation des équipements et les solutions d'automatisation, en particulier les automates programmables.

Le tableau ci-après donne la répartition, par catégorie de produits, du chiffre d'affaires réalisé entre 2001 et 2003.

Catégorie	% du C.A. 2001	% du C.A. 2002	% du C.A. 2003
Distribution électrique			
Basse Tension			
(y.c. Ultra Terminal)	51 %	51 %	52 %
Moyenne Tension	19 %	19 %	17 %
Automatismes & Contrôle	30 %	30 %	31 %

Schneider Electric s'efforce, en permanence, d'améliorer et d'étoffer son offre de produits, d'équipements et de services, avec notamment :

1 - Les tableaux Basse Tension Prisma + lancés en 2003 en Belgique et en Italie ; d'autres pays majeurs suivront en 2004. Ces nouvelles offres très fonctionnelles constituent une avancée majeure sur les marchés Résidentiel, Bâtiments et Industrie.

2 - Les gammes Easypact sur le marché asiatique des disjoncteurs basse tension de puissance 100A ainsi que la gamme Fupact d'interrupteurs fusibles basse tension en Europe de l'Est.

3 - Le déploiement de nouvelles offres d'appareillages pour le logement (Domae) destinées aux marchés internationaux ainsi que de nouvelles gammes ciblées sur le marché du Résidentiel en France (Eloge) ; ces dernières concernent à la fois les appareillages modulaires, coffrets et systèmes phase / neutre à connexion et raccordement rapides et constituent des offres esthétiques et fonctionnelles particulièrement appréciées par les clientèles artisans et installateurs.

4 - La poursuite des lancements des gammes Evolis, disjoncteurs moyenne tension à technologie du vide (17.5 kV) pour mieux répondre aux exigences d'utilisateurs plus soucieux de préserver l'environnement, dans les pays occidentaux comme dans les pays émergents.

5 - Les postes MT/BT (Moyenne Tension / Basse Tension) Satia qui offrent une solution compacte intégrée aux utilisateurs et régies, avec une grande facilité d'installation et une diminution de l'encombrement au sol de 30 à 50 % selon les calibres.

6 - Les unités de protection et de contrôle Sepam 80 ainsi que les unités de mesure et de pilotage PM800 qui renouvellent les gammes existantes en amenant davantage de fonctionnalités, de sécurité et d'intelligence dans les tableaux.

7 - Le développement des technologies Web embarquées et des nouvelles solutions Transparent Ready™ qui optimisent les performances de la distribution électrique ; il en résulte une compétitivité accrue et un réel avantage concurrentiel pour les clients utilisateurs, notamment grâce à une plus grande facilité d'accès à leurs informations et une meilleure rentabilisation de leurs investissements.

8 - Les nouveaux démarreurs-moteurs Telemecanique TeSys model U intègrent pour la première fois en un seul produit des fonctions de protection électrique, de commutation et de communication. Le mariage des technologies de l'électronique et de l'électromécanique permet de proposer une solution où le coût de câblage est réduit de 80 % et la variété des pièces de rechange divisée par 10.

9 - La nouvelle plate-forme d'automatismes Telemecanique Unity, avec notamment les automates Modicon Quantum, Modicon Premium, Modicon Atrium, est la première plate-forme sur le marché intégrant à la fois les technologies Microsoft les plus récentes, les technologies Internet, et les technologies les plus avancées de contrôle-commande pour répondre simultanément aux besoins du discret, du batch et du process. Sa structure permet aux clients systèmes-intégrateurs, grands fabricants de machine et utilisateurs finaux, de relier ce logiciel aux autres logiciels qu'ils utilisent pour d'autres éléments de leur processus, ou dans différentes phases du cycle de vie, et augmente significativement la productivité des partenaires de Schneider Electric.

10 - Les nouveaux détecteurs électroniques Telemecanique OSI disposent de fonctions d'apprentissage de leur environnement permettant le remplacement facile d'un produit par un autre sur la machine, et une modularité qui réduit également le nombre de pièces de rechange par 10. Schneider Electric cherche ainsi à rendre plus performants économiquement ses partenaires distributeurs et utilisateurs finaux.

11 - Les nouvelles offres de terminaux graphiques à écran tactile Telemecanique Magelis ainsi que le renouvellement rapide des offres de variateurs de vitesse Telemecanique Altivar permettent de poursuivre la croissance de Schneider Electric, numéro 1 mondial dans ces segments de marché.

12 - Le Groupe étend rapidement son offre de services, notamment en ligne. Il accompagne ses clients pendant toute la durée de vie des produits et équipe-

ments installés, en mettant à leur disposition des services à haute valeur ajoutée (formation et assistance technique en ligne, diagnostic à distance, support technique, contrats de maintenance et de gestion sur site et à distance, etc.). Il les aide également à évaluer et optimiser leur consommation d'énergie, et leur propose des services de gestion en réseau et sur site des pièces de rechange, ainsi que des services de gestion de stocks et de contrôle qualité.

6. Les marchés

Face à l'évolution de la demande, Schneider Electric a décidé de réorienter son approche afin de pouvoir apporter une réponse plus complète à ses clients. Adoptant une approche globale tout en veillant à s'adapter à chaque marché local, le Groupe s'efforce de satisfaire, à travers ses offres, tous les besoins connexes de ses clients sur ses quatre marchés : **Bâtiments, Résidentiel, Industrie, Energie & Infrastructures.**

Le marché des **Bâtiments**, le plus important marché du Groupe, englobe les bâtiments à vocation industrielle et commerciale ou résidentielle. Il a représenté environ 51 % de son chiffre d'affaires en 2003. Ce marché couvre l'ensemble de la distribution électrique, sa gestion et son optimisation, ainsi que l'utilisation des réseaux pour le transport de données, dans les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels – de l'habitat individuel et collectif aux bureaux, en passant par les hôtels, les hôpitaux, les centres commerciaux et les équipements sportifs et culturels. La rénovation et les mises à niveau contribuent à hauteur d'environ 50 % à la demande de produits et de services sur ce marché.

Le Groupe propose à ses clients, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, intégrateurs de systèmes, installateurs électriciens, tableautiers et distributeurs, une large gamme de produits et de services couvrant tous les aspects de la distribution électrique : équipements basse tension, matériels de distribution moyenne tension, systèmes de gestion technique et de sécurité, équipements de contrôle-commande et d'automatisation et systèmes de câblage et de connectique pour la Voix-Données-Images (VDI). Ses clients interviennent exclusivement ou principalement sur les marchés locaux.

C'est dans la rénovation des logements en Europe et aux Etats-Unis et dans les programmes de grands ensembles des pays en développement (Europe de l'Est, Asie et Amérique latine notamment) que Schneider Electric identifie les meilleures opportunités de croissance. Le marché du bâtiment tertiaire, en particulier les systèmes de gestion de l'énergie (chauffage, climatisation, éclairage) et de contrôle du bâtiment, ainsi que les prestations de services correspondantes constituent un autre axe de développement de ses activités.

Les **Bâtiments industriels et commerciaux** représentent plus de 40 % de l'activité de Schneider Electric.

En 2003, cette position a été encore renforcée dans le secteur tertiaire grâce à l'acquisition de la société TAC, l'un des grands acteurs mondiaux des automatismes du bâtiment, permettant au Groupe d'offrir à ses clients des systèmes de régulation des fonctions essentielles au confort et à la sécurité (chauffage, climatisation, éclairage, contrôle d'accès, etc.). Cette acquisition majeure lui permet également de se positionner dans le domaine des services qui représentent une large part de l'activité de TAC en réponse à une attente forte de ses clients.

Avec des positions de leaders dans la distribution électrique basse et moyenne tension, les infrastructures Voix - Données - Images (VDI) et maintenant dans les automatismes du bâtiment, le Groupe est capable d'offrir une des palettes d'offres les plus larges du marché pour répondre aux besoins sans cesse croissants de performance et d'optimisation des bâtiments.

Ces offres sont étudiées pour permettre aux maîtres d'œuvre spécialisés (architectes, artisans, tableau-tiers, installateurs, climaticiens, intégrateurs de systèmes, ingénieries) de construire la meilleure solution pour servir les applications de ses clients et leur apporter le meilleur service.

Le marché **Résidentiel** représente pour Schneider Electric une priorité stratégique. Avec l'acquisition de Clipsal, le Groupe est numéro 2 mondial en Ultra Terminal. Son potentiel de développement est important sur ce marché dont la croissance est forte depuis plusieurs années. Ce marché comprend aussi bien les logements individuels que collectifs ; il a surtout la caractéristique d'être fortement local, avec des opportunités différentes selon les régions :

- dans les pays développés, la rénovation et l'amélioration de l'habitat représentent souvent près des 2/3 du marché ; celui-ci est tiré par des besoins de confort, de sécurité et de bien-être,

- dans les pays en voie de développement, le Groupe cible par contre en priorité la création de logements neufs, en particulier les grands programmes dans certains pays d'Asie, en particulier la Chine, et en Europe de l'Est.

Les principales offres vendues par Schneider Electric sur le marché Résidentiel sont les produits ultra terminaux traditionnels (interrupteurs, prises, cheminement), le matériel de protection électrique, mais aussi, et de plus en plus, les applications d'automatisation de la maison (contrôle d'éclairage, de chauffage, ouverture et fermeture des portes, portails, volets roulants, gestion de la sécurité des biens et des personnes). Il faut aussi noter le fort développement du besoin de réseaux dans l'habitat pour les applications VDI (Voix-Données-Images) informatique, télévision, musique, etc.

La croissance du Groupe passe par le développement de marques fortes et de canaux d'accès adaptés à ce marché, particulièrement lorsqu'il s'agit de promouvoir des offres auprès des particuliers. Schneider Electric travaille alors avec ses intermédiaires : artisans, distributeurs ou encore grandes surfaces de bricolage.

L'année 2003 a permis au Groupe de déployer ces approches dans de nombreux pays. L'acquisition de la société Clipsal, n° 1 mondial pour les offres ultra terminales au standard britannique, est un événement majeur. Cette acquisition renforce des positions et des potentiels de croissance significatifs en Asie-Pacifique mais permet aussi l'accès à des offres de qualité qui viennent élargir encore son catalogue. La marque Clipsal est une marque internationale reconnue sur le marché.

Le marché **Industrie**, a représenté environ 32 % de son chiffre d'affaires en 2003. Le Groupe offre aux entreprises, dans un grand nombre de secteurs, un large éventail de produits, équipements et services couvrant la distribution et la gestion de l'énergie électrique, le contrôle-commande des machines, l'automatisation des process industriels, la supervision et la gestion de sites industriels et de leurs consommations.

Ses principaux clients sont les grands groupes industriels multinationaux, les intégrateurs de systèmes, les constructeurs de machines, les petites et moyennes entreprises, les installateurs électriciens, les tableau-tiers et les distributeurs.

Ses principaux leviers de croissance sur ce marché sont les grands comptes industriels et les constructeurs de machines, en particulier dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la pharmacie, de l'automobile et des semi-conducteurs, qui offrent un fort potentiel aux nouvelles générations de produits et de services du Groupe.

Le renforcement des relations de partenariat avec ses principaux clients est l'un des objectifs prioritaires du Groupe sur ce marché. Sont ainsi créés des centres d'applications pour concevoir et développer de nouveaux produits en collaboration avec les constructeurs de machines et leurs clients.

Par ailleurs, Schneider Electric a mis en place des centres de compétences afin de contribuer, par l'offre de services de conseil à haute valeur ajoutée, à l'amélioration des performances des utilisateurs finaux qui mettront en œuvre ses produits et équipements. Cette approche collaborative devrait constituer à l'avenir l'un des principaux moteurs de croissance du Groupe.

Transparent Ready™ est un élément clé de la stratégie de Schneider Electric pour le marché Industrie.

L'ouverture de son architecture d'automatisme, garantie par l'utilisation des technologies Ethernet et Web disponibles dans le commerce, apporte un réel avantage aux utilisateurs finaux comme aux constructeurs de machines.

Transparent Ready™ est pour ses clients un moyen d'amélioration de la productivité de leur fabrication comme de réduction des coûts d'intégration de leur système de production.

Le marché **Energie & Infrastructures** a représenté environ 17 % du chiffre d'affaires de Schneider Electric en 2003.

Le marché **Energie** couvre la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique. Schneider Electric met ses services à la disposition des régies de distribution, des installateurs, des intégrateurs, des constructeurs de machines et des tableau-tiers. Son offre intègre les nouvelles technologies Web et les innovations réseau centrées sur l'optimisation de la qualité et du coût du kilowatt/heure distribué.

Le marché Energie devrait poursuivre sa progression, sous l'effet de la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz, du développement des énergies renouvelables, ainsi que de la hausse de la demande de produits et de services aptes à améliorer la performance et le coût de la distribution électrique. Par ailleurs, les applications dans la production répartie (co-génération, éoliennes...), portées par les technologies nouvelles comme la pile à combustible et par la fragilisation, notamment en Amérique du Nord, des réseaux centralisés, devrait continuer de connaître une croissance très soutenue. Désireux de tirer parti de cet essor, le Groupe offre à ses clients sur ce marché des solutions globales, en capitalisant sur son leadership en moyenne / basse tension, son offre d'automatismes et son partenariat avec VA Tech GmbH dans le transport haute tension.

Le marché **Infrastructures** recouvre l'ensemble des produits, équipements et services de distribution électrique et d'automatismes & contrôle pour les infrastructures de télécommunications, de transports aériens, ferroviaires, routiers et maritimes, de transport de l'eau et du gaz d'extraction, de transport et de traitement du pétrole et du gaz, de traitement des eaux. Un certain nombre de ces produits intègrent les technologies Web pour mieux repérer voire anticiper d'éventuelles défaillances partout où la continuité du service et la sécurité constituent une priorité. Le Groupe offre également des solutions Transparent Ready™, qui permettent aux produits de communiquer entre eux, d'être pilotés à distance, et donc d'accroître les performances, la compétitivité et la rentabilité des infrastructures. Ses clients sont les exploitants d'infrastructures, les sociétés d'ingénierie, les intégrateurs, les tableau-tiers, les constructeurs de machines et les installateurs.

L'essor du marché mondial des infrastructures devrait se poursuivre, notamment en raison de la hausse de la demande d'infrastructures de transport de voix et données et d'infrastructures liées à Internet. Mais on peut également citer, entre autres facteurs de croissance, l'accélération de la privatisation des infrastructures publiques et la montée en puissance des

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), qui ouvrent de nouveaux marchés comme l'exploitation, la maintenance, les systèmes de comptage et le paiement automatique à distance.

7. La distribution de ses produits et ses clients

Les distributeurs

Schneider Electric compte parmi ses principaux clients les distributeurs de matériel électrique. Il est ainsi le partenaire clé des distributeurs à travers le monde, qui représentent environ 50 % de ses ventes totales (70 % des ventes de produits) et offre un réseau de 13 000 points de vente dans le monde.

Le partenariat étroit de Schneider Electric avec ses distributeurs lui permet de proposer aux clients des valeurs de service et d'efficacité différenciantes. Les distributeurs offrent aux clients un point d'accès unique pour leurs achats et peuvent combiner les produits. Ils s'appuient par ailleurs sur leurs propres équipes commerciales pour négocier les transactions individuelles, ce qui permet aux forces de vente de Schneider Electric de se concentrer sur la promotion de ses solutions ainsi que sur les besoins des clients en général.

Parallèlement aux distributeurs locaux et indépendants, Schneider Electric est partenaire de sept groupes internationaux de distribution : Rexel et Sonepar, deux sociétés basées en France ; Hagemeyer et Solar Nordic aux Pays-Bas ; Graybar et Grainger, tous deux basés aux Etats-Unis et le britannique Ced-Edmundson. Le Groupe fait également appel, dans le domaine non spécialisé de la rénovation de bâtiments, à de grandes enseignes comme Home Depot et Lowes aux Etats-Unis, et Kingfisher au Royaume-Uni.

Enfin, Schneider Electric utilise les canaux de distribution de spécialistes pour la part de produits à haute technicité tels que les équipements de dialogue homme-machine, les appareils de transmission Voix-Données-Images, les automates programmables et logiciels industriels.

Les intégrateurs et les installateurs

Au-delà des distributeurs, l'élaboration de solutions pour les clients se fait en étroite collaboration avec d'autres partenaires :

- les constructeurs intégrateurs (tableau-tiers, constructeurs de machines, intégrateurs de systèmes),
- les installateurs, couvrant au sens large des grandes sociétés spécialisées dans la mise en place d'équipements, de systèmes, aux plus petits artisans spécialisés ou non,

■ les prescripteurs et assembleurs (bureaux d'études et sociétés d'engineering, consultants, architectes, assembleurs).

Les prescripteurs et consultants

Les prescripteurs, les consultants, comme les architectes et autres concepteurs d'immeubles et de bâtiments, forment un groupe de clients indirects dans la mesure où ils recommandent ou intègrent dans leurs spécifications des fonctionnalités qui orientent la demande vers les produits Schneider Electric. Ce sont des partenaires-clés de Schneider Electric dans la mesure où ils définissent la performance, la sécurité et le niveau de confort des installations de distribution électrique et d'automatisme & contrôle, et imaginent des solutions innovantes, sources d'inspiration dans la création des offres du futur.

Les grands comptes internationaux

Si les distributeurs sont essentiels à son activité, Schneider Electric vend aussi directement à un large éventail d'utilisateurs finaux et à des constructeurs de machines internationaux. Pour assurer le suivi de ces clients, une organisation dédiée a été mise en place par le Groupe : SGBD (Schneider Global Business Development). En 2003, les clients SGBD représentaient environ 8 % du chiffre d'affaires total.

Ses principaux comptes sont DaimlerChrysler, Renault, General Motors, Veolia, Bristol-Myers Squibb, Nestlé, IBM, Motorola, Caterpillar, Emerson, Areva, Faurecia, Chevron Texaco, Telefonica, Texas Instruments et Thyssen Krupp. Le nombre des comptes SGBD progresse régulièrement : il est passé de 20 en 1997 à 85 en 2002 et plus de 100 en 2003 ; le Groupe souhaite poursuivre dans cette voie.

Afin d'apporter partout dans le monde la même qualité de service à chaque grand compte, le Groupe a mis en place une structure permettant la collaboration des différentes filiales et agences régionales afin de standardiser la conception, la production et l'installation des produits, équipements, projets et services nécessaires au client. Par ailleurs, chaque membre de la Direction Générale parraine un ou plusieurs grands comptes internationaux dans le cadre du programme SGBD. Dans la plupart des cas, la relation commerciale avec ces grands comptes est formalisée dans un accord global baptisé "Programme Alliance" qui précise les accords de prix et/ou de services, de développement, ou de modification de produits. Cette organisation dédiée aux grands comptes permet au Groupe de mieux répondre aux besoins des grands clients internationaux, de promouvoir sa présence dans le monde et de travailler aux limites technologiques de ses offres avec ces clients très exigeants en termes de technologie.

8. La production

Schneider Electric compte 177 sites de production dans le monde. Sur ces 177 unités, 58 ont une vocation mondiale et fabriquent des produits, équipements et composants à destination de ses trois directions opérationnelles. Les autres unités de production sont généralement implantées le plus près possible des marchés qu'elles desservent. Les décisions relatives à l'implantation des unités locales et mondiales se fondent sur des critères de proximité des marchés, de compétitivité et de compétence développée au cours du temps.

La plupart des produits du Groupe intègrent des composants standardisés qui leur permettent d'être vendus dans tous les pays ; ils sont aussi adaptés aux normes et besoins locaux. Si la conception ou l'esthétique de certains éléments sont parfois adaptés aux spécificités locales, le Groupe mise sur la standardisation des composants-clés dans le souci d'optimiser les économies d'échelle au stade de la production. Certains éléments "physiques" varieront selon les pays ou les régions. Grâce à cette combinaison "global/local", Schneider Electric optimise sa rentabilité.

Même si Schneider Electric fabrique des produits et des équipements répondant aux normes locales, la majorité des produits est conforme aux normes de la Commission Electronique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier. En Amérique du Nord, nos produits répondent généralement aux normes de l'Association nationale des constructeurs électriques (NEMA), UL (Underwriters Laboratory) ou de l'Institut américain de normalisation (ANSI). Parce que ses produits sont conformes aux standards dominants des différents marchés sur lesquels le Groupe est présent, celui-ci est en mesure de répondre à la majeure partie des besoins de ses clients.

Pour la réalisation de ses produits, le Groupe achète des matières premières (argent, cuivre, aluminium, aciers, métaux non ferreux, matières plastiques), ainsi que des composants et produits électroniques.

Ses sources d'approvisionnement sont diversifiées, ses fournisseurs sont sélectionnés pour leur savoir-faire, la qualité et la compétitivité de leurs produits ainsi que pour leur respect de l'environnement écologique et social. Le panel des fournisseurs de Schneider Electric comprend des groupes internationaux comme Nippon Steel, DSM ou Arcelor, mais aussi de moyennes entreprises comme Gindre Duchavany ou encore AMI Doduco.

Au total, les achats de matières premières et composants se sont élevés à 2,6 milliards d'euros en 2003.

9. La dimension sociale

La stratégie du Groupe en matière de ressources humaines est de créer un environnement dans lequel il est stimulant, pour les collaborateurs, de travailler.

Les politiques de ressources humaines définissent la position de Schneider Electric sur les thèmes représentant un enjeu majeur pour le Groupe, comme la mobilité internationale, le développement professionnel, la formation, la rémunération globale ou la gestion des compétences et l'organisation du travail. Par la fixation de principes et d'objectifs, ces politiques donnent un cadre de référence aux différentes entités du Groupe pour élaborer des programmes au niveau local.

Ainsi, Schneider Electric :

1) développe une politique globale de développement professionnel et d'internationalisation des équipes

Le succès d'un Groupe industriel de dimension mondiale dépend de sa capacité à préparer le futur. La **mobilité internationale**, qui concerne les transferts d'un pays vers un autre, est organisée pour permettre à Schneider Electric de disposer d'équipes internationales et de se développer dans les pays où il veut être présent. 160 mobilités inter-pays ont été organisées pour l'année 2003 concernant 48 nationalités. La mobilité s'intègre dans un processus dynamique de parcours professionnel.

Schneider Electric a comme objectif de recruter les compétences dont il aura besoin demain. Un programme de **recrutement international**, - programme Marco Polo -, initié depuis maintenant 4 ans, donne l'opportunité à de jeunes diplômés originaires de pays différents, de commencer une première expérience professionnelle dans un pays qui n'est pas celui de leur pays d'origine. Après 2 années d'immersion dans un contexte culturel différent, ces jeunes regagnent leur pays pour intégrer une fonction ressources humaines, industrielle, achats, logistique, gestion ou marketing. A ce jour, une centaine de jeunes recrutés de 40 nationalités différentes a été accueillie par 32 pays.

A travers la **formation** de ses équipes, Schneider Electric veut développer et fidéliser des collaborateurs de qualité dont les compétences favoriseront l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

L'Institut Schneider de Management organise pour les managers du Groupe des séminaires multi-culturels destinés à mieux comprendre la stratégie du Groupe, à acquérir une meilleure compréhension des fondamentaux de management, à partager les meilleures pratiques mais aussi destinés à créer des liens nécessaires à une connaissance mutuelle. Au total, ce sont plus de 600 managers du monde entier qui ont participé à ces programmes en 2003.

Par ailleurs, les Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication sont au cœur du développement des équipes. Des modules de formation e.learning sont disponibles dans les domaines de la bureautique, de la formation technique et du marketing ; le Groupe a également développé le projet "anglais en ligne" : 2 000 collaborateurs ont accès à ce service dans le monde. Dans le domaine de la communication : plus de 45 000 collaborateurs ont accès aux sites intranet du Groupe.

2) incite ses salariés à participer à la création de richesses et à améliorer la performance générale

Au-delà de la politique de rémunération globale qui constitue un élément important de reconnaissance et de valorisation de la contribution de chacun, le Groupe met en œuvre des programmes de **partage des résultats** sous différentes formes et adaptés aux réglementations locales : augmentation de la part variable des rémunérations, intéressement, stock - options, actionnariat du personnel. A l'issue d'un 3^{ème} plan mondial lancé en 2003 dans plus de 60 pays, les salariés de Schneider Electric détiennent 3,62 % du capital de la société à travers des Fonds Communs de Placement.

Parce que Schneider Electric considère que c'est un élément important de sa politique sociale, Schneider Electric encourage ses entités dans le monde à mettre en place des politiques de garanties en matière de **retraite et de prévoyance** qui répondent aux obligations légales et soient compétitives par rapport au marché.

Enfin, Schneider Electric est à l'**écoute** de ses collaborateurs pour mesurer leur degré de satisfaction professionnelle. Ces enquêtes, réalisées environ tous les deux ans, donnent lieu à l'élaboration et au suivi de plans de progrès dans les pays et dans les fonctions.

Renseignements de caractère général concernant la société

1. Renseignements sur la société

Schneider Electric SA est une société anonyme de nationalité française régie par le Code de commerce, au capital social de 1 854 737 360 euros, dont le siège social se situe au 43-45, boulevard Franklin-Roosevelt - 92500 Rueil-Malmaison. Schneider Electric est immatriculée au registre du commerce de Nanterre sous le numéro 542 048 574, code APE 741J.

La société a été constituée en 1871 ; sa dénomination sociale a été Spie Batignolles, puis Schneider SA lors de sa fusion avec la société Schneider SA, ex-SPEP, intervenue en 1995, avant d'être Schneider Electric SA en mai 1999. La société expire le 1^{er} juillet 2031, son objet social (résumé) est : en France et à l'étranger, l'exploitation directe et indirecte de toutes activités se rattachant à l'électricité, au contrôle industriel, à l'entreprise, ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières (article 2 des statuts). Son exercice social est du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, rapports des Commissaires aux comptes, etc.) peuvent être consultés au siège social, 43-45, boulevard Franklin-Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison, auprès du Secrétariat du Conseil d'Administration.

2. Capital

Capital social et droits de vote

Le capital social au 31 décembre 2003 est de 1 854 737 360 euros représenté par 231 842 170 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 229 247 275 actions composant le capital, lors de l'Assemblée Générale du 16 mai 2003, est de 242 463 662 (Balo du 28 mai 2003).

Evolution du capital

Depuis le 31 décembre 1998, les levées d'options de souscription d'actions, les conversions d'obligations, les souscriptions au Plan d'Epargne d'Entreprise, l'apport en août 2001 de 98,1 % du capital de la société Legrand à l'Offre Publique d'Echange initiée sur cette société par Schneider Electric SA, et les annulations d'actions (5 mai 2000 et 5 mars 2003) ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

Tableau d'évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital	
Capital au 31.12.1998		153 417 118	1 169 414 443	euros
Conversion d'obligations	3 495 796			
Conversion d'obligations Square D	2 272 282			
Exercice d'options	704 300			
PEE	1 534 082			
Capital au 31.12.1999 * (1)		161 423 578	1 291 388 624	euros
Annulation d'actions	(6 000 000)			
Conversion d'obligations Square D	152 275			
Exercice d'options	211 790			
Capital au 31.12.2000 (2)		155 787 643	1 246 301 144	euros
Rémunération des apports à l'OPE Legrand	84 241 055			
Conversion d'obligations Square D	3 026			
Exercice d'options	228 305			
Capital au 31.12.2001 (3)		240 260 029	1 922 080 232	euros
Conversion d'obligations Square D	179 511			
Exercice d'options	373 365			
Capital au 31.12.2002 (4)		240 812 905	1 926 503 240	euros
Annulation d'actions	(12 000 000)			
Exercice d'options	1 958 180			
PEE (plan mondial 2003)	1 071 085			
Capital au 31.12.2003 (5)		231 842 170	1 854 737 360	euros

* Le capital social de la société a été converti en euros le 14 janvier 2000. L'écart de 399,8 MF constaté à l'occasion de cette conversion a été prélevé sur la prime d'émission.

(1) Augmentation du capital 121,97 M€ des primes 252,72 M€.

(2) Réduction du capital 45,09 M€ des primes 284,87 M€.

(3) Augmentation de capital 675,80 M€ des primes 4 358,7 M€.

(4) Augmentation du capital 4,42 M€ des primes 15,0 M€.

(5) Réduction du capital 71,77 M€ des primes 316,61 M€.

Renseignements de caractère général concernant la société

Capital potentiel

Il n'existe plus d'instruments financiers donnant accès au capital. Les options de souscription d'actions des plans en cours au 31 décembre 2003 représentent 5 706 985 actions dont 3 435 925 au titre d'options de souscription ou d'achat d'actions. La nature de celles-ci sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration. Le détail de ces plans est donné aux pages 23 et 24.

Autorisations d'émissions

L'Assemblée Générale Mixte a accordé au Conseil d'Administration des délégations :

1 - le 16 mai 2003, pour augmenter le capital dans la limite de 750 millions d'euros par émission de titres de capital ou donnant accès au capital avec suppression ou maintien du droit préférentiel de souscription ;

2 - le 16 mai 2003, pour augmenter le capital en faveur des salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise dans la limite de 5 % du capital sur cinq ans ;

3 - le 6 mai 1999, pour conformément aux dispositions de l'article 225-177 du Code de Commerce attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 6 mai 2004 de renouveler l'autorisation pour attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 3 % du capital. En conséquence, pour satisfaire aux obligations de la loi, il sera également proposé de renouveler la délégation pour augmenter le capital en faveur des salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise.

Les autorisations d'augmentation du capital en vigueur sont les suivantes :

	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital autorisée	Date d'autorisation	Date limite de validité	Montant utilisé au 31.12.2003
I - Autorisation avec droit préférentiel				
Actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital	750 millions ⁽¹⁾	16 mai 2003	16 juillet 2005	—
II - Autorisation sans droit préférentiel				
Actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital, y compris les titres remis dans le cadre d'une OPE initiée par la société	750 millions ^{(1) (2)}	16 mai 2003	16 juillet 2005	—
III - Autorisations en faveur des salariés				
Actions réservées aux salariés (PEE)	5 % du capital	16 mai 2003	16 juillet 2005	0,46 %
Options de souscription d'actions	5 % du capital	6 mai 1999	6 mai 2004	2,27 % ⁽³⁾

(1) Dans la limite d'un plafond global, toutes émissions confondues.

(2) Le Président, au cours de l'Assemblée Générale du 16 mai 2003, a indiqué que le Conseil d'Administration, réuni préalablement à l'Assemblée, a décidé que s'il devait faire usage de cette délégation, il le ferait dans la limite de 500 millions d'euros.

(3) Plans d'options n° 19, 20, 21 et 22 ; les plans n° 19 et 21 étant des plans de souscription ou d'achat d'actions dont la nature sera déterminée par le Conseil d'Administration au plus tard le 4 avril 2004 pour le plan n° 19 et le 4 février 2006 pour le plan n° 21

3. Actionnariat

	31.12.2003				31.12.2002		31.12.2001	
	Capital %	Nbre d'actions	Droits de vote %	Nbre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
Caisse des Dépôts	4,34	10 062 852	5,23	13 237 852	3,99	5,21	3,92	5,06
Salariés	3,62	8 385 425	6,00	15 203 302	3,11	5,85	3,00	5,68
Autocontrôle ⁽¹⁾	0,93	2 150 352	—	—	0,89	—	0,89	—
Autodétention	2,90	6 716 753	—	—	6,73	—	3,94	—
Public	88,21	204 526 788	88,77	224 859 766	85,28	88,94	88,25	89,26
Total	100,00	231 842 170	100,00	253 300 920	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Via Cofibel / Cofimines.

Répartition du capital au 31 décembre 2003

■ Caisse des Dépôts et Consignations	4,34 %
■ Salariés	3,62 %
■ Autodétention-Autocontrôle	3,83 %
■ Public France	53,51 %
■ Public hors France	34,70 %

Le nombre d'actionnaires est d'environ 205 500 (estimation base TPI, décembre 2003).

Le nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double au 31.12. 2003 est de 30 325 855.

Notification de franchissement de seuil

A la connaissance de la société, hormis la Caisse des Dépôts et Consignations citée ci-dessus, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, de participation dans la société supérieure à 5 % de son capital ou de ses droits de vote.

Au cours de l'année 2003, la Caisse des Dépôts et Consignations a franchi à la hausse et à la baisse le seuil de 5 % en droits de vote.

Nantissements sur les actions de la société

A la connaissance de la société, les titres nantis par ses actionnaires représentent 0,07 % du capital.

Nantissements des actions détenues par la société

Schneider Electric n'a consenti aucun nantissement sur les titres de ses filiales significatives.

4. Intéressement du personnel - Actionnariat salariés - Plans d'options

L'intéressement et la participation

Il existe des contrats d'intéressement et de participation depuis 1994 au sein de Schneider Electric Industries SAS.

Les sommes attribuées ont été de :

- 24,8 millions d'euros en 1999 (intéressement) ;
- 39,9 millions d'euros en 2000 (intéressement) ;
- 16,1 millions d'euros en 2001 (intéressement et participation) ;
- 2,2 millions d'euros en 2002 (intéressement et participation) ;
- 1,3 million d'euros en 2003 (intéressement).

Actionnariat salariés "Schneider Electric"

Depuis de nombreuses années, Schneider Electric SA développe l'actionnariat des salariés au sein du Groupe. Le Plan d'Epargne d'Entreprise permet aux salariés adhérents d'acquérir ou de souscrire des actions Schneider Electric SA par le biais de Fonds Communs de Placement.

La dernière augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée en 2003. Cette opération a été offerte dans 60 pays. Elle comportait un effet de levier de 5 sauf pour les quelques pays où il n'a pas été possible de présenter une offre de cette nature.

Au 31 décembre 2003, les salariés détiennent au travers des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) 8 385 425 actions Schneider Electric SA, soit 3,62 % du capital et compte tenu des droits de vote double, 6 % des droits de vote.

Plans d'options

Politique d'attribution

Les plans d'options d'actions sont arrêtés par le Conseil d'Administration après examen du Comité de Rémunérations et de Nominations. En 2002, aucune option n'avait été attribuée au cours de l'exercice. Le Conseil d'Administration du 5 février 2003 a mis en place deux plans d'options. Le plan n° 21, renoue avec la politique de mise en place d'un plan annuel. Il comprend 433 bénéficiaires. Le plan n° 22, est destiné à récompenser les lauréats 2002 des trophées NEW-2004, concours annuel réalisé dans le cadre du programme d'entreprise NEW2004. Il comporte 111 bénéficiaires appartenant aux 6 équipes primées, chaque bénéficiaire s'étant vu attribuer 1 000 options.

Caractéristiques des options attribuées

Le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant la date d'attribution par le Conseil d'Administration. Il n'est pas consenti de décote sur cette moyenne.

Les options ont une durée de huit ans. Les options des plans 12 à 19 peuvent être levées à compter de la quatrième année suivant leur date d'attribution, sous réserve pour les bénéficiaires de conserver les actions souscrites ou acquises au nominatif jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans suivant la date d'attribution. Cependant, dans certains cas, elles peuvent être levées sans condition à l'issue de la troisième année. Les options des plans 20 et 21 peuvent être levées sans condition à l'issue de la quatrième année et, dans certains cas, à l'issue de la troisième année. A titre exceptionnel les options du plan 22 sont exerçables dès la première année.

L'exercice des options est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe. En outre l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans 10, 11, 13 à 18, 20 et 21 est totalement ou partiellement subordonné à l'atteinte d'objectifs de résultat, de création de valeur, de chiffre d'affaires ou de marge opérationnel présentés dans le tableau ci-après.

L'atteinte partielle de ces objectifs a conduit à l'annulation d'options : en 2001, 1 320 219 options sur les plans 15, 16 et 17 et, en 2002, 710 600 options sur le plan 18.

Options attribuées et levées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux et les principaux bénéficiaires d'options

Il a été attribué 150 000 options (conditionnelles) à M. Henri Lachmann dans le cadre du plan n° 21 (prix d'exercice 45,65 euros, échéance 2011).

M. Henri Lachmann, qui est bénéficiaire d'options au titre des plans 15 à 21, n'a levé aucune option au cours de l'exercice.

**Options consenties aux 10 premiers salariés attributaires
au cours de l'exercice et options levées par les 10 salariés ayant exercé le plus d'options**

	Nombre d'options	Prix (en euros)	Dates d'échéance
Options consenties en 2003 aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	445 000	45,65	2011
Options levées en 2003 par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	114 860	36,03 ⁽¹⁾	-

(1) prix moyen pondéré (4 060 au titre du plan n° 10, 18 300 du plan n° 11, 82 300 du plan n° 12, 10 200 du plan n° 13)

Historique des plans

Plan	Date C.A.	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'options à l'origine	Prix en euros	Critères de levée	% atteint des objectifs	Options annulées (1)	Options à lever au 31.12.03 (2)
9	07.04.95	47	575 200	24,93	Sans	N. A	N. A	0
10	07.04.95	134	626 800	24,93	100 % des options - rentabilité des capitaux propres sur exercices 93 à 95	54,4	279 600	0
11	13.06.96	233	862 800	35,37	100 % des options - rentabilité des capitaux propres sur exercices 94 à 96	62,5	339 700	89 950
12	24.01.97	53	1 360 000	35,67	Sans	N. A	N. A	27 000
13	10.06.97	273	970 800	44,52	100 % des options rentabilité des capitaux propres sur exercices 95 à 97	74,9	239 400	532 210
14	28.01.98 A	287	1 208 000	50,77	100 % des options - rentabilité des capitaux propres sur exercices 96 à 98	85,4	164 300	997 400 ⁽³⁾
15	22.12.98 A	1	60 000	50,86	50 % des options - création de valeur sur exercices 1999 à 2001	55,4	13 300	46 700
16	01.04.99 A	337	1 259 300	50,73	50 % des options - création de valeur sur exercices 1999 à 2001	55,4	245 900	928 500 ⁽³⁾
17	01.04.99 A	542	2 123 100	50,73	100 % des options - CA - coûts de structure et résultat d'exploitation exercice 2001	71,6 ⁽²⁾	1 078 600	953 700 ⁽³⁾
18	24.03.00 A	1 037	1 421 200	65,88	50 % des options - création de valeur sur exercices 2000 à 2002	50,0	686 600	644 650 ⁽³⁾
19	04.04.01 S/A	1 050	1 557 850	68,80	Sans	N. A	N. A	1 485 525 ⁽³⁾
20	12.12.01	180	1 600 000	51,76	100 % des options - CA et REX exercice 2004	-	-	1 528 900 ⁽³⁾
21	05.02.03 S/A	433	2 000 000	45,65	50 % des options - marge opérationnelle et résultat opérationnel sur capitaux engagés	-	-	1 950 400 ⁽³⁾
22	05.02.03	111	111 000	45,65	Sans, plan réservé aux gagnants du trophée	N.A	N. A	93 000
15 734 050								9 277 935

(1) Nombre d'options annulées en raison de la non-atteinte des objectifs.

(2) Nombre d'options restant à lever après déduction de l'ensemble des annulations et levées exercées depuis la création du plan.

(3) L'écart entre les options attribuées et les options à lever correspond à des annulations d'options attribuées à des salariés ayant quitté le Groupe.

Renseignements de caractère général concernant la société

Renseignements relatifs aux options en cours

N° Plan	Date du C.A.	Type de plan (1)	Nbre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (2)	Les mandataires sociaux (2)	Les 10 premiers attributaires salariés (2)	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix de souscription	Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	Options restant à lever au 31 dec 2003
9	07-avr-95	S	362 800	-	-	07-avr-00	06-avr-03	24,93	362 800	0	0
10	07-avr-95	S	50 870	-	-	07-avr-00	06-avr-03	24,93	45 270	5 600	0
11	13-juin-96	S	353 940	-	-	13-juin-01	12-juin-04	35,37	263 990	0	89 950
12	24-janv-97	S	1 198 200	-	-	24-janv-00	23-janv-04	35,67	1 166 200	5 000	27 000
13	10-juin-97	S	653 630	-	-	10-juin-00	09-juin-04	44,52	119 920	1 500	532 210
14	28-janv-98	A	1 001 800	-	-	28-janv-01	27-janv-05	50,77	0	4 400	997 400
15	22-déc-98	A	46 700	46 700	-	22-déc-01	21-déc-05	50,86	0	0	46 700
16	01-avr-99	A	937 700	85 600	118 200	01-avr-02	31-mars-07	50,73	0	9 200	928 500
17	01-avr-99	A	963 200	107 400	124 000	01-avr-02	31-mars-07	50,73	0	9 500	953 700
18	24-mars-00	A	682 950	63 000	87 900	24-mars-03	23-mars-08	65,88	0	38 300	644 650
19	04-avr-01	S ou A	1 518 825	205 500	163 600	04-avr-05	03-avr-09	68,80	0	33 300	1 485 525
20	12-déc-01	S	1 600 000	100 000	333 000	12-déc-04	11-déc-09	51,76	0	71 100	1 528 900
21	05-févr-03	S ou A	2 000 000	150 000	345 000	04-févr-07	04-févr-11	45,65	0	49 600	1 950 400
22	05-févr-03	S	111 000	-	10 000	05-juin-03	04-févr-11	45,65	0	18 000	93 000

(1) - S = plan d'option de souscription / A = plan d'options d'achat

(2) - Après les annulations liées au niveau d'atteinte des critères de performance des plans et avant annulations éventuelles au titre des critères de levée des plans 20 et 21

5. Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 27 mai 2002 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des opérations d'achat d'actions. Dans le cadre de cette autorisation en 2002, la société a racheté 6 637 487 actions au prix unitaire moyen de 48,80 euros.

L'Assemblée Générale du 16 mai 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société a racheté, au 19 février 2004, 693 173 actions au prix moyen de 50,33 euros. Les frais de négociation se sont élevés à 172 925 euros.

Le Conseil d'Administration du 5 mars 2003 faisant usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 27 mai 2002 a annulé 12 millions d'actions acquises par la société dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales du 12 juin 1998, 6 mai 1999, 5 mai 2000, 11 juin 2001 et 27 mai 2002.

Au 31 décembre 2003, la société détenait 6 716 753 de ses propres actions.

6. Bourse

En France, les actions de la société sont admises au Premier Marché de la Bourse de Paris au règlement mensuel. Elles se négocient à l'unité sous le code valeur ISIN : FROOOO121972.

L'action Schneider Electric SA fait partie de l'indice CAC 40 établi par Euronext.

Transactions des 18 derniers mois à Paris

Année	Mois	Nombre d'actions échangées (en milliers)	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours extrêmes (en euros)	
				Plus haut	Plus bas
2002	Septembre	18 268	832,86	50,05	41,10
	Octobre	25 555	1 114,80	48,78	37,16
	Novembre	25 571	1 233,54	50,00	44,55
	Décembre	23 345	1 109,33	50,35	43,11
2003	Janvier	24 259	1 101,49	49,89	39,69
	Février	22 615	907,56	43,00	38,42
	Mars	24 322	1 046,00	46,75	38,70
	Avril	29 351	1 274,94	46,29	41,20
	Mai	35 818	1 439,42	43,07	37,40
	Juin	31 909	1 312,49	43,25	38,02
	Juillet	27 412	1 207,38	47,00	41,85
	Août	26 392	1 275,25	50,20	46,80
	Septembre	22 939	1 108,11	51,00	44,50
	Octobre	20 399	966,40	50,60	44,60
	Novembre	24 354	1 252,56	53,00	49,70
	Décembre	18 842	990,11	54,30	51,20
Total 2003		305 505	13 748,99		
2004	Janvier	26 457	1 394,70	55,95	49,71
	Février	20 017	1 068,16	55,30	51,50

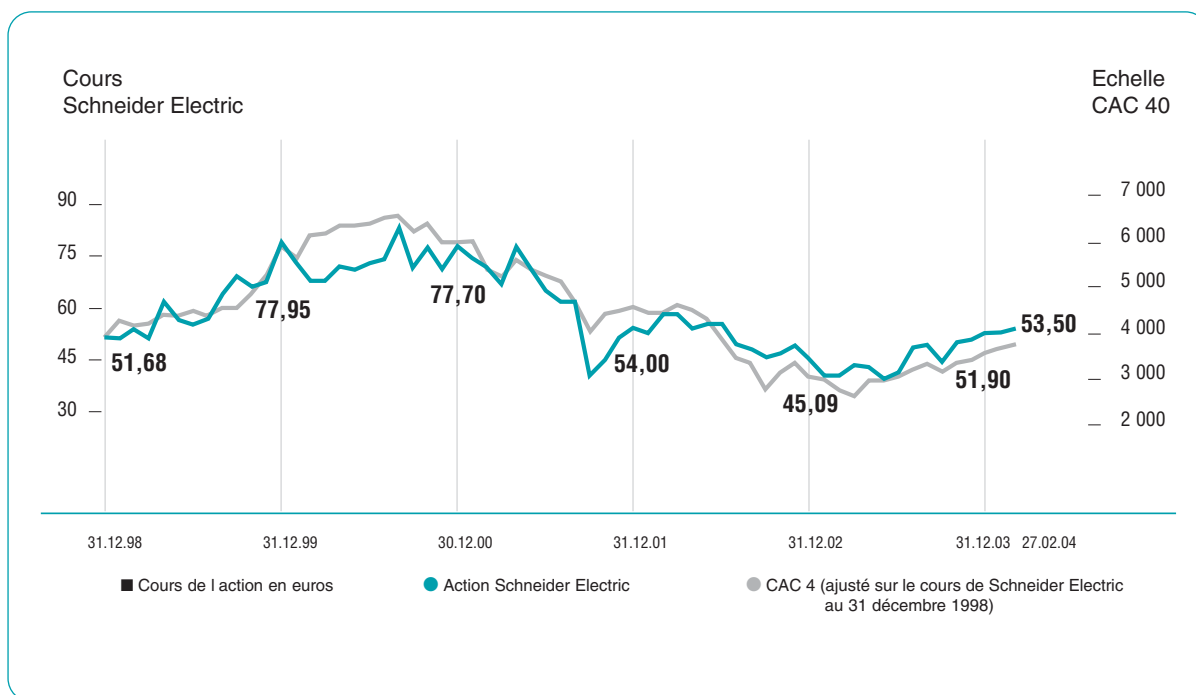
Historique sur 5 ans

	2003	2002	2001	2000	1999
Moyenne journalière des transactions à la Bourse de Paris :					
- en nombre de titres (en milliers)	1 198,06	1 068,17	1 206,92	528,64	590,42
- en millions d'euros	53,92	53,87	72,82	38,50	35,31
Cours extrêmes en Bourse (en euros) :					
- plus haut	54,30	59,85	79,20	85,80	78,00
- plus bas	37,40	37,16	38,10	57,35	44,40
Dernier cours de l'année (en euros)	51,90	45,09	54,00	77,70	77,95
Rendement global de l'action (en %)	3,18	3,33	2,41	3,09	2,58

Renseignements de caractère général concernant la société

Evolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur 5 ans

(Source Euronext)



Monep

L'action Schneider Electric SA a été admise au Monep en date du 20 décembre 1996.

Obligations ne donnant pas accès au capital

Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004, et, le 28 mai 1999, un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier.

L'emprunt a été admis aux négociations des Bourses de Paris (Euronext) et de Luxembourg, code FR 0000492316.

Au cours de l'exercice, la société a procédé au rachat d'une partie de cet emprunt pour un montant total de 49 millions d'euros.

Dans le cadre de son programme Euro Medium Term Notes du 21 décembre 1999, Schneider Electric SA a émis un emprunt obligataire de 450 millions d'euros au taux de 6,1275 % remboursable en octobre 2007. Cet emprunt a été émis en deux tranches, l'une de 400 millions d'euros le 9 octobre 2000, l'autre de 50 millions d'euros le 10 octobre 2000. Il est divisé en 450 000 obligations de 1 000 euros de valeur nominale. Ces emprunts sont admis aux négociations sur les Bourses de Paris (Euronext) et de Luxembourg, code FR0000483091.

Dans le cadre de son programme Euro Médium Term note du 20 décembre 2002, Schneider Electric a émis un emprunt obligataire de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % remboursable le 31 octobre 2008. Cet emprunt a été admis aux négociations sur la Bourse de Luxembourg code FR 0010023200.

7. Politique d'information

Responsable de l'information

Antoine Giscard d'Estaing
43-45, boulevard Franklin-Roosevelt
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 41 29 71 34

Contacts

Toute information ou tout document peut être demandé à la Communication Financière à :

Alexandre Brunet

Pour les investisseurs institutionnels et analystes financiers :

Tél. : 01 41 29 70 71 Fax : 01 41 29 71 42

Pour les actionnaires individuels :

Numéro vert : 0 800 20 55 14 Fax : 01 41 29 71 42

Comité Consultatif des Actionnaires

Il est composé de 10 actionnaires individuels désignés par Schneider Electric pour un mandat de deux ans renouvelable une fois. Il constitue le relais des attentes des actionnaires individuels dans le domaine de la communication financière auprès de la société. A ce titre, il donne des avis et fait des propositions sur les actions et les outils de communication financière plus particulièrement dédiés à l'actionnariat individuel. En 2003, le Comité s'est réuni à 3 reprises. Ces réunions ont été l'occasion de recueillir auprès des membres du comité de nombreuses suggestions mises en œuvre ensuite par la direction de la communication financière de Schneider Electric.

A titre d'exemple, citons :

- diverses recommandations concernant les sujets à traiter dans les lettres aux actionnaires parues en 2003. Ainsi une lettre spéciale sur la cession de Legrand a été diffusée ;
- la participation du Comité Consultatif à la session des questions au Président lors de l'Assemblée Générale. Le Comité Consultatif s'est fait le porte-parole des actionnaires en reprenant certaines questions posées au numéro vert ;
- le principe des réunions d'actionnaires pour les actionnaires individuels. Par exemple, en 2003, deux réunions d'actionnaires, à Annecy et Lille, ont été organisées ;
- des propositions d'évolution des documents d'information. Il a été ainsi remis aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale la plaquette allégée et le document de présentation "En Bref". Le rapport annuel leur étant donné à leur demande.

Documentation

La société met à la disposition de ses actionnaires :

- le rapport annuel et la plaquette allégée ;
- la lettre aux actionnaires (trois lettres par an) ;
- des informations générales, économiques et financières sur le Groupe ;
- un site Internet <http://www.schneider-electric.com>

1. Composition du Conseil d'Administration (au 19 février 2004)

Président-Directeur Général

Henri Lachmann

Entré en fonction : 1996

Expiration du mandat : 2005

65 ans.

Autres mandats et fonctions : Président de Schneider Electric Industries SAS et Administrateur de diverses sociétés du Groupe Schneider Electric, Administrateur de Finaxa, et de diverses filiales du Groupe Axa, de Vivendi Universal et de l'ANSA, Membre du Conseil de Surveillance d'Axa et du Groupe Norbert Dentressangle, Censeur de FIMALAC.

Diplômé de HEC, Henri Lachmann débute en 1963 chez Arthur Andersen. En 1970, il rejoint la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey et devient, en 1971, Directeur Général, puis Président-Directeur Général, de 1981 à 1997, de la Financière Strafor, devenue Strafor Facom. Administrateur de Schneider Electric SA depuis 1996, il en est nommé Président le 25 février 1999.

Henri Lachmann possède 10 000 actions Schneider Electric SA.

Administrateurs

Daniel Bouton* ⁽¹⁾

Entré en fonction : 1995

Expiration du mandat : 2004

53 ans, Président-Directeur Général de la Société Générale.

Autres mandats : Administrateur de Total, Arcelor et Veolia Environnement.

Diplômé de l'École Nationale d'Administration et Inspecteur Général des Finances, Daniel Bouton a occupé plusieurs postes au ministère des Finances, dont celui de Directeur du Budget de 1988 à 1991. En 1991, il rejoint la Société Générale et il en devient Directeur Général en 1993, puis Président-Directeur général en 1997.

Daniel Bouton possède 250 actions Schneider Electric SA.

Thierry Breton* ⁽¹⁾

Entré en fonction : 2000

Expiration du mandat : 2004

49 ans, Président-Directeur Général de France Télécom.

Autres mandats : Président du Conseil d'Administration d'Orange, Administrateur de Dexia (société de droit belge), de Thomson SA, Président de son Comité Stratégique, Membre du Conseil de Surveillance d'Axa.

Diplômé de Supélec, Thierry Breton, après avoir été Président de Forma Systèmes (1981-1986), Conseiller auprès du ministre de l'Education nationale, chargé de l'informatique et des technologies nouvelles (1986-1988), Directeur Général du Téléport du Futuroscope de Poitiers (1986-1990), Directeur Général du Groupe CGI (1990-1993), devient Président exécutif du Groupe Bull (1993-1997), Président de Thomson SA et de Thomson Multimédia (mars 1997 à octobre 2002), a été nommé, en octobre 2002, Président-Directeur Général de France Télécom.

Thierry Breton possède 370 actions Schneider Electric SA.

Alain Burq ⁽¹⁾

Entré en fonction : 2000

Expiration du mandat : 2004

50 ans, Membre du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement "Schneider Actionnariat".

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris et titulaire d'un MBA de Wharton (Université de Pennsylvanie), Alain Burq rejoint le Groupe Schneider en 1982. Depuis 2001, il est Chargé de missions à la Direction des Services Corporate de Schneider Electric.

Alain Burq possède 250 actions Schneider Electric SA.

Michel François-Poncet

Entré en fonction : 1986

Expiration du mandat : 2005

69 ans, Vice-Président du Conseil de BNP-Paribas.

Autres mandats : Président de BNP Paribas (Suisse), Vice-Président de Pargesa Holding SA (Suisse), Administrateur de LVMH, de Finaxa, d'Erbé (Belgique), de Power Corporation (Canada), de BNP Paribas UK Holdings Limited (Royaume-Uni), de Vittoria Assicurazioni (Italie) et de la Compagnie Monégasque de Banque (Monaco).

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques et de Harvard Business School, Michel François-Poncet entre en 1961 à la Banque Paribas et devient, en 1986, Président de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas, puis, de 1990 à 1998, Président du Conseil de surveillance de la Compagnie Financière de Paribas et de la Banque Paribas, et, de 1998 à 2000, Président du Conseil de surveillance de Paribas. En 2000, il est nommé Vice-Président du Conseil de BNP Paribas.

Michel François-Poncet possède 800 actions Schneider Electric SA.

Hans Friderichs*

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2005

72 ans, Administrateur de sociétés.

Autres mandats : Président du Conseil de Surveillance de Goldman Sachs Investment Management GmbH (Frankfurt), de Leica Camera AG (Solms), de Allit AG (Bad Kreuznach), de Pott-Racke-Dujardin GmbH & Co. KG, (Bingen), de C.A. Kupferberg & Cie KgaA (Mainz), Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Adidas AG (Herzogenaurach), Membre du Conseil de surveillance d'ICC The New German Länder Industrial Investment Council GmbH.

De nationalité allemande, diplômé en Droit et Docteur en Sciences Politiques, Hans Friderichs s'est très vite consacré à la politique au sein du FDP (Parti démocratique libre), dont il sera le Président Adjoint de 1974 à 1977. Il est membre du Parlement fédéral de 1965 à 1969, puis Secrétaire d'État au ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de l'Environnement du Land Rhénanie-Palatinat et, en 1972, Ministre fédéral de l'Économie. Il quitte le Cabinet fédéral en 1977 et entre au Directoire de la Dresdner Bank AG en 1978. En 1985, il devient consultant et administrateur de sociétés.

Hans Friderichs possède 500 actions Schneider Electric SA.

James F. Hardymon*

Entré en fonction : 1998

Expiration du mandat : 2004

69 ans, Administrateur de sociétés.

Autres mandats : Administrateur d'Air Products & Chemicals Inc., d'American Standard Companies Inc., de Circuit City Stores Inc., de Lexmark International Inc., Membre du Conseil de Surveillance de Investicarp International, Inc et Proudfoot Consulting Company.

De nationalité américaine, James F. Hardymon, diplômé en ingénierie de l'université du Kentucky, a fait l'essentiel de sa carrière chez Emerson Electric Co., société au sein de laquelle il a occupé de nombreuses fonctions avant d'en être Administrateur et Directeur Général Adjoint des opérations. En 1989 il rejoint la société américaine Textron Inc., de renommée mondiale dans l'aéronautique et les automatismes ; il en sera le Président-Directeur Général de janvier 1993 à janvier 1999.

James F. Hardymon possède 1 247 actions Schneider Electric SA.

Willy R. Kissling * (1)

Entré en fonction : 2001

Expiration du mandat : 2004

59 ans, Président du Conseil d'Administration d'Unaxis Corporation (Information Technology) et de SIG Holding Ltd (machines et systèmes d'emballage).

Autres mandats : Vice-Président de Holcim Ltd (ciment), de Forbo Holding AG (revêtements de sol, bandes de transport, colles), Administrateur de Kühne & Nagel International AG (logistique) et de la Chambre de Commerce Americano-Suisse.

De nationalité suisse, M. Kissling est diplômé des Universités de Berne et de Harvard. Après un début de carrière chez Amiantus Corporation, il rejoint en 1978 le Groupe Rigips (fabricant de plaques de plâtre), dont il devient membre du Comité exécutif en 1981, puis Président.

De 1987 à 1996, il est Président-Directeur Général de Landis & Gyr Corporation, société spécialisée dans les services, systèmes et équipements pour les techniques du bâtiment, les entreprises d'électricité et les moyens de paiement pour les opérateurs de téléphonie (publiphones).

Après avoir été de 1998 à 2002 Président-Directeur Général d'Unaxis Corporation, M. Kissling en est devenu Président du Conseil d'Administration en mai 2002.

Willy R. Kissling possède 250 actions Schneider Electric SA.

Gérard de La Martinière*

Entré en fonction : 1998

Expiration du mandat : 2007

60 ans, Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A.) .

Autres mandats : Membre du Conseil de Surveillance d'Air Liquide depuis 2003.

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration, Gérard de La Martinière a occupé plusieurs postes au ministère des Finances, puis a été Secrétaire Général de la Commission des Opérations de Bourse et Directeur Général de la Société des Bourses françaises ; il rejoint en 1989 le Groupe AXA dont il a été nommé Directeur Général des Holdings et Fonctions centrales en 1993 membre du Directoire en 1997 et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie en 2000. Il quitte le Groupe AXA en 2003 pour devenir Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A.).

Gérard de La Martinière possède 606 actions Schneider Electric SA.

René Barbier de La Serre*

Entré en fonction : 2002

Expiration du mandat : 2005

63 ans, Administrateur de sociétés.

Autres mandats : Administrateur de Sanofi-Synthelabo, du Crédit Lyonnais et de Harwanne Compagnie de Participations Industrielles et Financières SA (Genève), Membre du Conseil de Surveillance de Pinault-Printemps-Redoute, de Compagnie Financière Saint-Honoré de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque et d'Euronext NV (Amsterdam) ; Président du Conseil d'Administration de Tawa UK Ltd (Londres).

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, M. Barbier de La Serre entre à la Banque de l'Union européenne en 1963, dont il devient Directeur Adjoint avant de rejoindre en 1973 le Crédit Commercial de France, CCF. Il en deviendra Administrateur Directeur Général en 1987, puis Vice-Président-Directeur Général de 1993 à 1999. Parallèlement, il siège de 1988 à 1998 au Conseil des Marchés Financiers, anciennement dénommé Conseil des Bourses de Valeurs, il en assure la présidence de 1994 à 1998 et, à ce titre, il a été membre du Collège de la Commission des Opérations de Bourse.

René Barbier de La Serre possède 1 000 actions Schneider Electric SA.

James Ross *

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2007

65 ans, Vice Président de National Grid Transco.

Autres mandats : Administrateur de McGraw-Hill Inc., de Datacard Inc, Président de Leadership Foundation in Higher Education.

De nationalité britannique, diplômé de l'université d'Oxford, James Ross rejoint en 1959 le Groupe BP, au sein duquel il occupera diverses fonctions avant d'en devenir, en 1991, un Managing Director. De 1992 à 1995, il est Directeur Général de Cable & Wireless Plc.

James Ross possède 300 actions Schneider Electric SA.

Piero Sierra * (1)

Entré en fonction : 1997

Expiration du mandat : 2004

69 ans, Conseiller d'Administration des sociétés internationales du Groupe Pirelli SpA (Milan).

De nationalité italienne, diplômé des lettres de l'université de Lyon, Piero Sierra rejoint en 1962 le Groupe Pirelli, au sein duquel il effectue sa carrière en occupant des fonctions de direction, tant en Italie qu'à l'étranger, avant de devenir, de 1991 à 1995, Administrateur délégué et Directeur Général de Pirelli SpA.

Piero Sierra possède 500 actions Schneider Electric SA.

**Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton*

(1) Administrateur dont le mandat est proposé au renouvellement de l'Assemblée Générale de mai 2004.

2. Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration **

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, sur le rapport du Comité de Rémunérations et de Nominations, a considéré en février 2003 que huit administrateurs (sur les treize membres du Conseil d'Administration en 2003) sont des administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton. En outre la composition du Conseil fait une large place aux étrangers, puisqu'il comprend cinq administrateurs étrangers. Un administrateur membre du Conseil de Surveillance du FCPE "Schneider Actionnariat" représente les actionnaires salariés. L'âge moyen des administrateurs est de 61 ans.

Le Conseil d'Administration a adopté, en mars 2003, un règlement intérieur qui reprend et complète l'ensemble des différentes résolutions qui avaient été adoptées auparavant par le Conseil d'Administration relatives notamment à son organisation et à son fonctionnement ou à l'organisation et au fonctionnement de ses Comités.

Ce règlement intérieur qui intègre le règlement des comités du Conseil et la charte des administrateurs, préconisés par les principes AFEP-MEDEF du gouvernement d'entreprise, comporte 8 articles :

L'article 1 définit le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration. Il prévoit notamment que pour permettre au Conseil d'exercer ses missions, le Président doit soumettre préalablement à l'autorisation du Conseil d'Administration toute acquisition ou cession d'actif supérieure à 100 millions d'euros, ainsi que toute opération comportant un engagement de la société ou du Groupe supérieur à 100 millions d'euros. En outre, le Conseil d'Administration doit procéder à un examen annuel de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement.

L'article 2 fixe les principes que le Conseil d'Administration entend suivre pour assurer son renouvellement : le principe de l'internationalisation par le maintien d'un nombre significatif d'administrateurs étrangers, le principe d'indépendance par la présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton, le principe de continuité par un renouvellement chaque année des mandats du quart des administrateurs, le principe de représentation des actionnaires salariés par la présence d'un administrateur membre du Conseil de Surveillance d'un FCPE investi en actions de l'entreprise.

***Les paragraphes 2 à 5 constituent le rapport du Président prévu à l'article L 225-37 du Code du commerce.*

L'article 3 organise les réunions du Conseil d'Administration. Outre les règles légales sur la convocation du Conseil, les modes de participation des administrateurs, le procès-verbal..., cet article reprend la pratique Schneider Electric qui prévoit un minimum de 6 réunions annuelles, la présence du Directeur Financier aux réunions du Conseil ainsi que celle des responsables opérationnels concernés pour les grandes questions soumises à l'examen du Conseil.

L'article 4 définit le statut des administrateurs. Il correspond à une charte de l'administrateur. Il prévoit ainsi que les administrateurs :

- représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir dans l'intérêt social ;
- doivent présenter leur démission dès lors qu'ils n'ont pas été présents à plus de la moitié des réunions du Conseil ;
- sont tenus à une obligation générale de confidentialité ;
- doivent demander les documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent rencontrer les principaux dirigeants de la société ;
- doivent faire part de leur situation de conflit d'intérêts ;
- doivent détenir au moins 250 actions de la société ;
- sont tenus au respect de règles strictes concernant leurs opérations sur le titre Schneider Electric ;
- assistent à l'Assemblée Générale.

Les articles 5 à 7 portent sur les Comités. Le contenu de ces articles est donné dans la présentation des Comités ci-après.

Schneider Electric a adopté un code de déontologie qui a pour objet de prévenir les délits d'initiés et dont les dispositions s'imposent aux administrateurs et aux salariés du Groupe. En vertu de ces dispositions, les administrateurs, comme les salariés concernés du Groupe, doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques. En outre, ils ne peuvent intervenir sur l'action Schneider Electric SA pendant les trente jours qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels et ils ne peuvent réaliser d'opérations de type spéculatif sur l'action Schneider Electric SA (opérations à découvert, intervention sur les options et warrants, achats et ventes dans un délai inférieur à quatre mois).

Afin d'assurer la bonne information du Conseil d'Administration Schneider Electric s'impose les règles suivantes : les administrateurs reçoivent dix jours avant la réunion du Conseil l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente, et 4 à 5 jours avant, le dossier du Conseil d'Administration qui comprend, le cas échéant, les comptes ; toutefois, ce délai est plus réduit en ce qui concerne les comptes semestriels. Un dossier complémentaire peut-être remis sur table en séance.

En outre, entre les réunions du Conseil d'Administration, indépendamment des entretiens qu'ils peuvent avoir avec le Président, les administrateurs reçoivent une information permanente sous la forme de l'envoi d'une lettre mensuelle (élaborée exclusivement à leur intention), d'une revue de presse hebdomadaire, de l'ensemble des communiqués de la société, d'études d'analystes... De plus, les réunions du Conseil d'Administration sont précédées d'occasions pour les administrateurs de rencontrer les principaux dirigeants du Groupe.

3. Activité du Conseil d'Administration en 2003 **

Le Conseil d'Administration, qui avait prévu de se réunir à six reprises au cours de l'année 2003, aura tenu en définitive huit réunions. Il a consacré l'essentiel de ses travaux à la stratégie, ainsi qu'à l'examen des comptes et du gouvernement d'entreprise.

En ce qui concerne la stratégie, le Conseil d'Administration a procédé à un examen approfondi de la stratégie du Groupe au cours d'une réunion d'une journée entière spécifiquement consacrée à ce sujet. En outre, lors de chacune de ses réunions, il a suivi sa mise en œuvre et dans ce cadre, il a ainsi autorisé l'acquisition des sociétés TAC, Clipsal et la prise de contrôle à 100 % de MGE-UPS. Il a été informé des plans de croissance des divisions du Groupe.

Sur le rapport du Comité d'Audit, le Conseil d'Administration a arrêté les comptes annuels de l'exercice 2002 et examiné les comptes du premier semestre 2003. A cette occasion, le Conseil s'est félicité que le Groupe ait tenu l'objectif qu'il lui avait assigné d'établir et de publier ses comptes semestriels dans le mois suivant la fin du premier semestre de l'exercice.

Le Conseil qui a arrêté les comptes a également fixé le montant du dividende proposé à la décision de l'Assemblée à 1 euro par action, soit avec un avoir fiscal de 0,5 euro, un revenu de 1,5 euro par action.

En matière de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'Administration a examiné les résultats de son auto-évaluation. Cette auto-évaluation a été réalisée à l'automne 2002 avec le concours du Secrétaire du Conseil d'Administration. Ce dernier a recueilli les réponses de chacun des administrateurs au questionnaire d'auto-évaluation au cours d'entretiens d'une durée moyenne d'une heure et demie environ. Il en a établi la synthèse qui a été discutée par le Comité de Rémunérations et de Nominations et examinée par le Conseil d'Administration du 5 mars 2003.

**Les paragraphes 2 à 5 constituent le rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code du commerce.

L'auto-évaluation a porté sur : la composition, les missions, les attributions et le fonctionnement du Conseil d'Administration, l'information des administrateurs, les relations du Conseil avec le Président et la Direction Générale du Groupe ainsi que sur l'organisation et le fonctionnement des Comités du Conseil.

A l'issue de cet examen, le Conseil d'Administration a arrêté un certain nombre de dispositions destinées à améliorer ou garantir son bon fonctionnement. Il a ainsi notamment posé le principe de consacrer chaque année une réunion d'une journée à l'examen de la stratégie. Il a revu la composition de ses Comités, notamment en nommant un quatrième membre au Comité d'Audit. Il a également adopté le règlement intérieur du Conseil d'Administration présenté ci-dessus.

Par ailleurs, sur le rapport du Comité de Rémunérations et de Nominations, le Conseil d'Administration a mené des réflexions relatives à la succession de son Président. Il a, en outre, nommé M. James Ross, membre du Comité d'Audit. M. Ross, qui a la qualité d'administrateur indépendant, s'est vu également confier une mission de suivi des questions relevant du développement durable pour le compte du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a proposé, sur le rapport de son Comité de Rémunérations et de Nominations, à l'Assemblée Générale du 16 mai 2003 de renouveler les mandats de MM. James Ross, Piero Sierra, Michel François-Poncet et Gérard de La Martinière en anticipant la fin du mandat de ces deux derniers administrateurs, afin d'éviter le renouvellement simultané d'un trop grand nombre d'administrateurs dans les années à venir.

Le Conseil d'Administration a pris acte de la décision de M. Claude Bébéar de démissionner, pour convenue personnelle, de son mandat d'administrateur le 11 décembre 2003. Cependant, compte tenu du rôle clef de M. Bébéar tant dans la constitution de Schneider Electric que dans le bon fonctionnement de son Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration a souhaité continuer à pouvoir bénéficier de ses conseils et avis en tant que Censeur. Aussi, il a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 6 mai 2004 de modifier les statuts de la société pour lui permettre de procéder à cette nomination.

Le Conseil d'Administration, sur le rapport du Comité d'Audit, a approuvé la charte de l'audit interne et a arrêté une procédure destinée à renforcer la garantie de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Il a décidé que les missions de péri-audit réalisées pour le Groupe par les Commissaires aux comptes de Schneider Electric SA ou les entités appartenant à leurs réseaux seraient soumises à autorisation préalable du Président du Comité d'Audit ou du Directeur Financier.

Sur le rapport du Comité de Rémunérations et de Nominations, il a arrêté la rémunération du Président (fixation de l'atteinte de ses objectifs personnels 2002

et détermination des règles relatives à la rémunération 2003 : part fixe, part variable). Il a été informé de la politique de rémunération des dirigeants. Il a également décidé la mise en place de deux plans d'options (n° 21 et n° 22) et d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (plan mondial d'actionnariat salariés 2003).

Le Conseil d'Administration, qui a pris connaissance du budget 2003, a, tout au long de l'année, suivi l'évolution de la marche des affaires, ainsi que la mise en œuvre du plan Schneider Electric NEW2004, des plans de restructuration et des plans de croissance. Il a veillé à la bonne information permanente du marché au travers notamment de l'examen du consensus de place et l'adoption de communiqués.

Le Conseil d'Administration a également, sur le rapport du Comité d'Audit, été informé des travaux de l'audit interne. Il a suivi la réalisation du programme de rachat d'actions et a décidé l'annulation de 12 millions d'actions, le 5 mars 2003.

Les administrateurs et mandataires sociaux détiennent 0,007 % du capital et 0,009 % des droits de vote de la société.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé par la société à ses mandataires sociaux.

4. Comités du Conseil d'Administration (composition, fonctionnement et activité) **

Le Conseil d'Administration a défini dans son règlement intérieur les fonctions et missions de ses deux comités : le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations et de Nominations. Leurs membres sont désignés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunérations et de Nominations.

Comité d'Audit

Composition

Le Comité d'Audit est composé depuis février 2003 de : MM. Gérard de La Martinière, Président, René Barbier de La Serre, James Ross, Piero Sierra.

Le Comité n'est composé que d'administrateurs indépendants, ce qui va au-delà des exigences posées par les principes AFEP-MEDEF du gouvernement d'entreprise.

** Les paragraphes 2 à 5 constituent le rapport du Président prévu à l'article L 225-37 du Code de commerce.

Missions

Le Comité d'Audit a pour missions de préparer les décisions du Conseil d'Administration, de lui faire des recommandations, et d'émettre des avis dans les domaines financiers, comptables et du contrôle des risques.

Ainsi :

- il prépare l'examen par le Conseil d'Administration des comptes annuels et semestriels ; à cet effet notamment :

- il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation,

- il examine les risques et engagements hors bilan, ainsi que la situation de trésorerie.

- il prend connaissance des projets de rapports annuels et semestriels ;

- il propose, après une procédure de consultation, le renouvellement ou la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes ;

- il procède à l'examen du champ d'intervention des Commissaires aux comptes et des résultats de leurs vérifications. Il s'assure de leur indépendance, notamment à l'occasion de l'examen des honoraires versés par le Groupe à leur cabinet et leur réseau ;

- il examine l'organisation et les moyens de l'audit interne ainsi que le programme d'audit interne et la synthèse globale des rapports produits à l'issue des audits effectués ;

- il examine les propositions de distribution de dividendes ainsi que le montant des autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Comité d'Audit examine toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques, qui lui est soumise par le Conseil d'Administration ou par son Président.

Par ailleurs, le Président du Comité d'Audit rencontre, avant l'examen des comptes annuels et semestriels par le Comité, les Commissaires aux comptes hors la présence de tout représentant de la société.

Le Président du Comité rencontre également quatre fois par an le Directeur de l'Audit Interne hors la présence de tout autre collaborateur de la société.

Le Comité d'Audit présente au Conseil le résultat de ses diligences et des suites qu'il propose de leur donner. Le procès-verbal des réunions du Comité d'Audit est remis aux administrateurs.

Activité en 2003

En 2003, le Comité d'Audit s'est réuni à cinq reprises, sous la présidence de M. Gérard de La Martinière. Le taux de participation de ses membres a été de 100 %.

Des membres de la Direction Financière et les Commissaires aux comptes ont assisté à ces réunions.

Les travaux du Comité d'Audit ont porté sur l'examen des comptes annuels, des comptes semestriels ainsi que sur l'activité de l'audit interne et des Commissaires aux comptes. Le comité a veillé à l'indépendance des Commissaires aux comptes par l'examen de leurs honoraires et en proposant au Conseil d'Administration d'adopter une procédure de contrôle des missions de péri-audit. Les mandats des Commissaires aux comptes arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale du 6 mai 2004, le Comité a organisé un appel d'offres restreint pour être en mesure de faire des propositions au Conseil d'Administration sur le sujet.

Le Comité a examiné la politique et les règles de contrôle et de comptabilisation du Groupe en matière de stocks et d'opérations de change. Il a examiné également les projets d'autorisations financières soumises par le Conseil d'Administration à l'approbation de l'Assemblée Générale ainsi que la politique de distribution de dividendes.

En outre, il a été informé des dispositions adoptées par le Groupe pour permettre le passage aux normes IFRS des comptes 2004.

Le Comité d'Audit a rendu compte de ses travaux se rapportant à l'exercice 2003 aux Conseils d'Administration des 5 mars, 30 juillet, 30 septembre, 11 décembre 2003 et 19 février 2004.

Comité de Rémunérations et de Nominations

Composition

Le Comité de Rémunérations et de Nominations est composé en 2003 :

MM. Michel François-Poncet, Président, Claude Bébéar, René Barbier de La Serre, James Hardymon, Henri Lachmann.

Il est actuellement composé de :

MM. Michel François-Poncet, Président, Willy Kissling, René Barbier de La Serre, Henri Lachmann.

Missions

Le Comité est informé de la politique salariale du Groupe, notamment celle menée à l'égard des dirigeants. Il examine les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'actionnariat salariés qui sont arrêtés par le Conseil. Il fait des propositions au Conseil d'Administration sur les nominations d'administrateurs et de membres des Comités, ainsi que sur la rémunération du Président, laquelle comprend une part variable liée pour partie à l'atteinte d'objectifs personnels et de comportement. Il se réunit alors hors de la présence du Président. Il détermine les critères d'indépendances des Administrateurs et examine leur situation au regard de ces critères.

Il propose le montant des jetons de présence fixé par l'Assemblée Générale et décide de leur répartition entre les Administrateurs. Il est également chargé d'élaborer le plan de succession du Président et il étudie les solutions susceptibles d'assurer la relève des membres du Comité Exécutif.

Le Comité de Rémunérations et de Nominations présente au Conseil le résultat des diligences et des suites qu'il propose de leur donner. Le procès-verbal de ses réunions est remis aux administrateurs.

Activité en 2003

En 2003 le Comité de Rémunérations et de Nominations s'est réuni à quatre reprises ; le taux de participation de ses membres a été de 100 % ; il a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration des 5 mars et 30 septembre 2003.

Il a établi des propositions pour le Conseil d'Administration sur la rémunération du Président dont le Conseil d'Administration a débattu hors la présence de son Président. Il a mené des réflexions sur la succession du Président dont il a rendu compte au Conseil d'Administration. Il a également proposé au Conseil d'Administration de mettre en place des plans d'options (plans n°21 et n°22) et de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise (le plan mondial 2003).

5. Contrôle interne **

Définition des objectifs du contrôle interne

Schneider Electric a acquis une position de leader mondial de la distribution électrique et des automatismes & contrôle en procédant au cours de ces quinze dernières années à l'acquisition de sociétés spécialistes de ces métiers et en cédant ses activités anciennes. Afin notamment de prévenir et maîtriser les risques résultant de son activité, ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptables et financiers, Schneider Electric a mis en place au niveau du Groupe un ensemble de procédures qui complète les procédures existantes dans les entités acquises pour assurer une meilleure maîtrise des risques.

Ces procédures ont ainsi pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation d'opérations, ainsi que les comportements des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par les organes sociaux de Schneider Electric SA, société tête du Groupe, par les lois et règlements applicables ainsi que les valeurs, normes et règles internes du Groupe ;

- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de Schneider Electric SA et du Groupe, reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

Il y a lieu de souligner qu'un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints et ce, en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure.

Organisation générale des procédures de contrôle

Les acteurs

a) Le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations et de Nominations

Conformément à l'article L225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration qui détermine les orientations de l'activité de la société, veille également à leur mise en œuvre. A ce titre, le Conseil d'Administration participe au contrôle interne de Schneider Electric.

Son contrôle s'exerce plus particulièrement :

- sur la mise en œuvre de la stratégie. A cet effet, en vertu de son règlement intérieur qui limite les pouvoirs de son Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration doit autoriser préalablement les opérations significatives (100 millions d'euros) ;

- sur les comptes annuels et semestriels. Ces comptes sont arrêtés ou revus par le Conseil d'Administration sur le rapport du Comité d'Audit qui procède à leur examen préalable. A cette occasion celui-ci s'assure notamment de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour leur établissement ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation ;

- sur la fiabilité du contrôle interne, le Comité d'Audit rend compte au Conseil d'Administration de son examen de l'organisation, du fonctionnement et des travaux de l'audit interne ainsi que de ses diligences sur toute question financière ou comptable relevant de la maîtrise des risques dont il se saisit ou qu'il effectue à la demande du Conseil d'Administration ou de son Président ;

- sur la rémunération des dirigeants, les plans d'options. Le Comité de Rémunérations et de Nominations fait des propositions au Conseil d'Administration sur la rémunération du Président et les plans d'options et il lui rend compte de la politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe.

** Les paragraphes 2 à 5 constituent le rapport du Président prévu à l'article L 225-37 du Code du commerce.

b) La Direction Générale du Groupe

En 2003, le Comité Exécutif présidé par M. Henri Lachmann a réuni les directeurs en charge des directions opérationnelles géographiques (Amérique du Nord, Europe, International), des directions centrales (Développement Industrie et Stratégie Marchés), et des deux directions fonctionnelles (Finances-Contrôle-Juridique et Ressources Humaines et Communication). Le Comité Exécutif qui se réunit mensuellement, examine la marche des affaires (commandes, facturation) l'avancement des plans de progrès (développement commercial, réduction de coûts...) définis par les entités, ainsi que les enjeux stratégiques (positionnement de l'offre, relations avec les partenaires et distributeurs, organisation logistique, politique de R&D...).

A compter de 2004, et à la suite de la nomination d'un Directeur Général Délégué, le Comité Exécutif a été remplacé par deux comités, le Comité Direction et Stratégie et le Comité des acquisitions.

c) L'Audit Interne

Schneider Electric a une Direction d'Audit Interne (composée de 15 auditeurs) dont le Directeur est rattaché à la Direction Générale, à qui il rend compte ainsi qu'au Comité d'Audit.

L'Audit Interne a pour mission de vérifier au sein des entités du Groupe si notamment :

- les risques sont correctement identifiés et maîtrisés,
- les informations significatives de nature financière, managériale et opérationnelle sont fiables et précises,
- les collaborateurs agissent dans le respect des lois et réglementations ainsi que des politiques, des normes et des procédures applicables,
- les ressources sont acquises à un coût compétitif, exploitées efficacement et protégées convenablement.

L'action de l'Audit Interne s'inscrit dans le cadre d'un plan annuel modulable, élaboré à l'aide d'une analyse des risques et des problèmes de pilotage identifiés par la Direction Générale et qui prend en compte les diligences réalisées par les Commissaires aux comptes. Compte tenu des principales activités de Schneider Electric, la conduite du processus d'audit interne consiste à effectuer les contrôles dans les entités sur : les revenus, la trésorerie et la gestion des actifs, les rémunérations et avantages sociaux, le reporting financier, l'informatique, la production, les achats, les dépenses d'exploitation.

Les missions de l'Audit Interne donnent lieu à l'élaboration de rapports incluant des conclusions et recommandations à destination des responsables des entités auditées, de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

Les référentiels internes de Schneider Electric

a) "Les Principes de Responsabilité"

"Les Principes de Responsabilité" donnent à chacun des collaborateurs un guide pour ses décisions et ses actions à l'égard de toutes les parties prenantes de l'entreprise : les salariés, les clients, les fournisseurs, les actionnaires, la société civile et l'environnement. Ils sont systématiquement communiqués aux nouveaux collaborateurs avec leur contrat de travail.

b) Le code de déontologie boursière

Ce code définit des règles applicables aux dirigeants et collaborateurs destinées à prévenir les délits d'initié. Il prévoit notamment un devoir de confidentialité qui s'impose à tout collaborateur détenant des informations confidentielles sur l'entreprise et une limitation permanente des opérations sur le titre Schneider Electric SA susceptibles d'être réalisées par les personnes qui, en raison de leur qualité, sont détentrices d'informations privilégiées.

c) Les normes internationales d'audit interne

La Direction de l'Audit Interne s'engage à respecter les normes internationales d'audit interne définies notamment par l'Institute of Internal Auditors (I.A.A.).

d) Principes comptables du Groupe (cf. infra C)

Les procédures

a) Procédures générales

■ Délégations de pouvoirs

Dans la gestion courante, le Groupe applique un principe de subsidiarité garanti par la mise en place de délégations et de sous-délégations de pouvoirs au sein de chacune des entités composant le Groupe. Aussi les contrats d'achats ou de ventes de produits ou de services ne peuvent être signés que par ou avec l'autorisation du Président, lorsqu'ils excèdent des montants variant selon la nature des contrats et la division concernée entre 1 et 10 millions d'euros. En outre, toutes les opérations dont l'importance ou la nature mettent en jeu les intérêts fondamentaux du Groupe, restent subordonnées à une autorisation préalable de la Direction Générale du Groupe voire même du Conseil d'Administration. Ainsi en est-il de toutes les décisions impactant le périmètre du Groupe (acquisitions, souscriptions ou cessions de titres de participation) ou relatives à des actifs stratégiques, développement de produits, marques, brevets, engagements hors bilan.

■ Comité des acquisitions, comité des programmes majeurs

Les décisions relatives aux acquisitions d'entreprises et aux programmes de développement sont prises, conformément aux règles sur les délégations de pouvoirs présentées ci-dessus, après instruction selon le cas par le Comité des acquisitions et le Comité des programmes majeurs. Ces deux Comités réunissent les principales directions impliquées dans les projets.

■ Contrôle de gestion

La Direction Générale examine en revue de gestion mensuelle les résultats consolidés du Groupe et des entités. Chaque trimestre, les contrôleurs des directions opérationnelles présentent une analyse détaillée de l'activité, des résultats et des prévisions de leur zone géographique.

■ Réunions de cadrage financier

Toutes les entités du Groupe font l'objet d'une revue annuelle par la Direction Finances-Contrôle-Juridique de leurs enjeux financiers et juridiques.

Ces réunions permettent de suivre pour chacune des entités du Groupe :

- l'évolution et les composantes du résultat ;
- l'évolution du bilan et des capitaux employés ;
- l'évolution du besoin en fonds de roulement et du crédit client ;
- l'analyse des risques financiers (liquidité, change, contre-parties, crédit) ;
- le respect des règles internes relatives aux paiements intra-groupe ;
- le suivi de la composition de leurs organes sociaux ainsi que le respect par les filiales des règles groupe définies en tenant compte des réglementations locales, notamment en matière de prix de transfert, de délais de paiement.

■ Comité de trésorerie mensuelle

Présidé par le Directeur Finances-Contrôle-Juridique, le Comité examine chaque mois la situation de trésorerie, de change, et la capacité de financement du Groupe.

Les opérations de change sont centralisées pour l'ensemble du Groupe, sauf celles liées aux devises non liquides sur le marché des changes. Schneider Electric a mis en place des règles de contrôle des expositions aux risques de change, qui sont limitées à la couverture des créances et dettes des flux opérationnels de chaque société et aux flux financiers intra-groupe (dividende, prêts et emprunts) ainsi que des règles de contrôle de la comptabilisation des opérations de change.

b) Les procédures spécifiques à certains types de risques ou à certaines opérations

■ Les achats

Pour les achats qui représentent 40 % du chiffre d'affaires du Groupe, Schneider Electric a mis en place des règles applicables à la fonction achat qui couvrent également les achats de métaux. Il s'agit essentiellement de directives relatives à l'organisation, au fonctionnement ou au comportement des acheteurs dans leurs relations avec les fournisseurs, et des procédures qui portent notamment sur les délégations de signature, le respect de l'environnement. La fonction achat est systématiquement contrôlée par l'Audit Interne lors de toutes ses missions en unité ou en filiale, suivant une grille d'analyse qui porte notamment sur la productivité, les coûts de non-qualité, le respect des directives, et l'analyse du portefeuille des fournisseurs.

■ La propriété industrielle

Les brevets mis au point ou achetés par le Groupe sont suivis par le Département Propriété Industrielle de la Direction Finances-Contrôle-Juridique qui centralise l'information pour les principales filiales du Groupe et assure la gestion et la défense des titres de propriété à travers le monde. Il en va de même pour les marques qui font l'objet d'un suivi identique.

Procédures de contrôle interne applicables à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Procédures de contrôle interne destinées à valider l'existence et la valeur des actifs et passifs

Chaque filiale est responsable de la mise en œuvre des procédures adéquates établissant le contrôle interne au regard de sa taille et de son organisation.

D'une manière générale, les procédures établissant le contrôle interne reposent sur la définition de niveaux de responsabilité pour autoriser et contrôler les opérations, sur la séparation des fonctions pour assurer le bien fondé pour l'entreprise de toutes les transactions initiées, et sur l'intégration des outils de gestion et des outils comptables garantissant l'exhaustivité de l'enregistrement comptable des dites transactions.

■ Actifs incorporels

La valeur des logiciels est principalement constituée de licences et de coûts de développement. L'enregistrement à l'actif du bilan de ces dépenses résulte de la validation des coûts engagés et constatés lors des différentes phases des projets et d'un document justifiant in fine la mise en service de l'outil concerné.

Les marques valorisées à l'actif résultent toutes d'un processus de valorisation économique des acquisitions réalisées par le Groupe et de l'évaluation de la marque par un expert indépendant.

Les écarts d'acquisition sont évalués par la Direction Finances-Contrôle-Juridique comme l'écart apparaissant entre le prix payé pour les acquisitions et la valorisation de leurs actifs et passifs. Les perspectives de rentabilité future et le positionnement de l'entreprise acquise au sein des métiers du Groupe permettent de définir la durée d'amortissement de ces écarts. Un processus annuel réalisé conjointement par les entités et la Direction Finances-Contrôle-Juridique permet de vérifier la valeur actuelle des actifs du Groupe à la date de clôture de chaque exercice. Si l'amortissement linéaire de la valeur brute se révèle insuffisant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

■ Actifs corporels

Les terrains et constructions sont valorisés à leur coût historique d'acquisition. Les immobilisations industrielles sont suivies par la Direction des Développements et de l'Industrie.

L'enregistrement comptable de ces actifs est effectué sur la base d'un acte de propriété ou d'une facture et du document justifiant la mise en exploitation ou en service.

■ Titres de participation

Les titres de participation consolidés et non consolidés sont suivis et contrôlés par deux départements (Juridique et Consolidation) de la Direction Finances-Contrôle-Juridique.

■ Stocks

Les stocks sont physiquement vérifiés, valorisés et le cas échéant dépréciés par les filiales suivant des règles Groupe.

■ Clients

L'enregistrement des créances clients résulte directement de la comptabilisation du chiffre d'affaires par les filiales. Ces créances sont valorisées et, le cas échéant, dépréciées par les filiales suivant des règles Groupe.

■ Dettes fiscales

Les filiales sont responsables pour le calcul, l'enregistrement comptable et la gestion de leurs impôts, sauf éventuellement lorsqu'elles font partie d'un groupe fiscal.

Le Département Fiscal de la Direction Finances-Contrôle-Juridique a, notamment, pour mission de contrôler la charge d'impôt courant. Son périmètre d'intervention, principalement français à l'origine, s'est progressivement étendu aux pays importants pour le Groupe, les pays membres de l'Union Européenne et les Etats-Unis notamment. Il suit les contentieux fiscaux.

Au sein de la Direction Finances-Contrôle-Juridique, Le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité contrôle chaque semestre la charge d'impôt courante et différée du Groupe, la cohérence des contributions des principales filiales, justifie le taux d'impôt effectif du Groupe. Il analyse également l'évolution des actifs et passifs d'impôts différés par nature de base taxable.

■ Provisions pour risques et charges

Les risques sont par principe couverts par des provisions comptabilisées localement par les filiales. L'essentiel des litiges est suivi conjointement par la filiale et la Direction Finances-Contrôle-Juridique.

Les provisions pour risques sont mises à jour lorsque cela est nécessaire. Les mouvements comptabilisés par les filiales doivent être justifiés et sont analysés au regard des normes et règlements en vigueur.

■ Engagements de retraites et autres avantages au personnel

Les filiales sont responsables de la gestion des avantages au personnel, qu'ils soient obligatoires, conventionnels ou contractuels. En pratique les provisions pour indemnités de fin de carrière, les engagements au titre des retraites du personnel et les provisions destinées à la couverture de frais médicaux sont enregistrés systématiquement dans tous les pays où l'engagement est à la charge du Groupe.

Les engagements sont revus annuellement par la Direction Finances-Contrôle-Juridique.

■ Dette financière

La gestion de la dette financière nette est centralisée par la Direction Finances-Contrôle-Juridique : des contrats de centralisation de la trésorerie et du risque de change au niveau Groupe sont chaque fois que nécessaire mis en œuvre pour bénéficier d'économies d'échelle et minimiser le coût du financement.

Le mode de financement des filiales est décidé par la Direction Finances-Contrôle-Juridique : les filiales ont prioritairement recours à un financement intra-Groupe court terme dans leur devise de transaction ; mais dans certains cas, le Département Financement et Trésorerie peut privilégier un financement externe. La gestion de la dette financière long terme est centralisée.

■ Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan des filiales acquises sont recensés au moment de leur entrée dans le Groupe. Les garanties financières sont émises par la Direction Finances-Contrôle-Juridique. Une consolidation est effectuée semestriellement par le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité qui en vérifie la cohérence. Les autres engagements de nature juridique sont suivis par le Département Juridique.

Procédures relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

■ Présentation du système comptable

Au sein de la Direction Finances-Contrôle-Juridique, le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité a décidé d'unifier les processus de gestion existant dans les différentes entités en déployant progressivement le progiciel intégré SAP dans l'ensemble du Groupe. D'ores et déjà un certain nombre de filiales, dont la France, l'Espagne et d'autres pays européens, ainsi que la Chine, utilisent SAP pour gérer leurs activités et tenir leur comptabilité statutaire. La structuration d'un modèle de paramétrage SAP commun à l'ensemble du Groupe est en cours et sa mise en œuvre se fera progressivement dans les prochaines années.

Au plan comptable, les filiales enregistrent leurs opérations conformément aux principes du Groupe. Le cas échéant, des écritures de retraitement sont enregistrées pour les besoins comptables ou fiscaux locaux.

Un logiciel de consolidation est utilisé pour remonter l'ensemble des données nécessaires au suivi de gestion et à l'établissement des états financiers du Groupe ce qui comprend notamment le reporting mensuel et prévisionnel et la consolidation.

■ Cadre conceptuel, référentiel et normes comptables

Les états financiers du Groupe sont préparés en conformité avec les règles et principes comptables français.

Ils s'appuient sur les principes comptables généraux : sincérité, continuité d'exploitation, permanence des méthodes, coût historique, spécialisation des exercices, non compensation, intangibilité du bilan d'ouverture, prudence.

Ils s'inscrivent dans une perspective d'évolution vers le référentiel IFRS retenu par l'Union Européenne.

L'application des principes et méthodes comptables Groupe est obligatoire pour toutes les entités du Groupe pour le reporting de gestion et la consolidation statutaire.

■ Processus de clôture

Le résultat opérationnel du Groupe est établi mensuellement à partir des données remontées des entités de gestion et issues de clôtures comptables.

Depuis 2003, les comptes consolidés du Groupe sont finalisés 16 jours ouvrés après la date de clôture annuelle ou semestrielle. Le respect de ce délai a conduit à mettre en œuvre des arrêtés comptables complets en filiales au 31 mai et au 30 novembre, à anticiper la majeure partie des écritures de consolidation de la période : traitement des variations de périmètre, analyse de la charge d'impôt...

■ Rôle du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité

La majorité des filiales est consolidée sans palier intermédiaire, à l'exception des sous-groupes Lexel, Square D, Crouzet Automatismes et TAC.

Le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité établit le périmètre de consolidation, et, en collaboration avec le Département Juridique, vérifie la méthode de consolidation de chaque filiale, le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

Il contrôle qualitativement les liasses remontées par les filiales, en se concentrant plus particulièrement sur la réconciliation entre entités juridiques et entités de gestion, et les déclarations des transactions intra-groupes, le traitement des opérations non récurrentes de la période, les mouvements entre le bilan d'ouverture et de clôture, sur la base desquels est établi le tableau de flux de trésorerie.

Il vérifie également le résultat des traitements automatiques : conversion, élimination des transactions intra-groupes, partage entre Groupe et intérêts mineurs, variations de périmètre, etc.

En parallèle, les états financiers consolidés du Groupe sont analysés en détail pour comprendre et vérifier les principales contributions et la nature des opérations enregistrées. Les classements comptables sont vérifiés. En particulier, l'établissement et la validation du tableau de variation des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie constituent des points de contrôle majeurs.

Les données consolidées et la contribution de chaque entité sont également analysées au sein du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité.

Le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité est garant :

- de l'application des principes et méthodes comptables Groupe ;
- de l'intégrité de la base de données du logiciel de consolidation, dont elle assure l'administration et la maintenance ;
- de la qualité des processus et des données.

Il rédige et actualise les différents supports nécessaires à la production d'une information de qualité, et les diffuse via un site intranet :

- le glossaire, qui contient les définitions du Plan de Compte,
- le manuel des principes comptables et de gestion du Groupe, regroupant notamment les schémas d'enregistrement comptable dans le logiciel de consolidation,
- les procédures de reporting Groupe,
- les procédures d'intégration des acquisitions dans le processus de reporting Groupe,
- les procédures de réconciliation des transactions intra-Groupe,
- les instructions de clôture.

Il assure également un rôle de formation auprès des différents interlocuteurs financiers, et notamment organise des séminaires spécifiques pour les nouveaux entrants.

6. Intérêts et rémunérations des mandataires sociaux et dirigeants

Politique de rémunération des mandataires sociaux et des membres du Comité Exécutif.

Le Comité de Rémunérations et de Nominations fait des propositions au Conseil d'Administration pour la rémunération du Président. Il examine en outre les rémunérations des principaux dirigeants du Groupe, et plus particulièrement celles des membres du Comité Exécutif.

La Direction du Groupe correspond en 2003 au Comité Exécutif composé de neuf membres (maximum) dont M. Henri Lachmann qui le préside.

Leur rémunération est composée d'une part fixe et d'une part variable exprimée en pourcentage de la rémunération fixe.

Le total de chacune de ces rémunérations est déterminé pour être d'un niveau identique à celles des dirigeants de groupes industriels comparables. Les analyses et comparaisons sont réalisées par des cabinets de consultants internationaux spécialisés.

Le montant de la part variable est fonction du degré d'atteinte d'objectifs fixés en début d'année. Elle a ainsi un caractère aléatoire marqué ; elle peut varier dans des proportions importantes selon le niveau de réalisation des objectifs.

Les objectifs comportent des données économiques issues des comptes consolidés (résultat d'exploitation) et des éléments qualitatifs et quantitatifs, dits objectifs individuels.

La part variable est versée après l'arrêté des comptes de l'exercice au titre duquel elle est attribuée.

Afin d'impliquer plus étroitement les dirigeants dans la croissance et le développement de Schneider Electric, la politique de rémunération des dirigeants est d'avoir, par rapport aux autres groupes industriels, une part variable représentant un pourcentage plus important de la rémunération globale.

Par ailleurs, les membres du Comité Exécutif sont bénéficiaires des plans d'options (cf. supra pages 23 et 24).

Rémunérations versées à la Direction en 2003

Le montant total des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature, versées par les sociétés du Groupe aux membres du Comité Exécutif, dont le Président, s'est élevé à 4,5 millions d'euros, dont 1,3 million d'euros au titre de la part variable.

Le montant indiqué ci-dessus comprend la part fixe de la rémunération et les avantages en nature des membres du Comité Exécutif versés en 2003, ainsi que la part variable versée en 2003 au titre de l'année 2002.

Le montant de la part variable a été établi en fonction de critères financiers Groupe et d'objectifs individuels, quantitatifs ou qualitatifs.

Pour l'exercice 2002, le critère financier était un objectif de résultat d'exploitation (REX) de l'exercice 2002 avec un taux de bonus égal à zéro pour un REX inférieur ou égal à 944 millions d'euros.

Rémunération du Président

La rémunération de M. Henri Lachmann comprend deux éléments : une rémunération de base fixe et une part variable.

La rémunération fixe versée en 2003 à M. Henri Lachmann par les sociétés du Groupe s'est élevée à 731,8 K€ (inchangée par rapport à 2002).

La part variable est assise en 2003 sur des objectifs de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle et l'atteinte d'objectifs personnels. Son montant brut au titre de 2003 s'élèverait à 1 039 K€. La part variable au titre de l'exercice 2002 s'est élevée à 538,6 K€.

Par ailleurs, M. Lachmann a perçu de Schneider Electric SA 53,7 K€ de jetons de présence au titre de l'exercice 2003.

Au titre des avantages en nature, M. Henri Lachmann bénéficie d'une voiture de fonction avec les services d'un chauffeur.

M. Henri Lachmann bénéficie par ailleurs du régime de retraite des cadres dirigeants du Groupe, dans les conditions prévues par le règlement de ce régime. Ce régime lui assurerait une pension annuelle, due par la Société, au maximum égale à 25 % de la moyenne des rémunérations annuelles des trois années civiles précédant son départ.

Aucun droit à indemnité à quelque titre que ce soit ne lui a été accordé au cas où il viendrait à cesser ses fonctions.

Rémunération des administrateurs : jetons de présence et autres rémunérations

En ce qui concerne la rémunération des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2001 a fixé à 640 000 euros le montant annuel maximal des jetons de présence. Le Conseil d'Administration a décidé de les répartir selon les modalités suivantes :

- chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer un demi-jeton de présence ;
- chacun des membres du Conseil appartenant à un ou plusieurs Comité se voit allouer un demi-jeton supplémentaire. Toutefois le Président du Comité d'Audit bénéficie de deux demi-jetons ;
- le solde des jetons de présence est réparti entre les membres du Conseil en fonction de leur présence aux réunions du Conseil d'Administration.

En application de ces règles, les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2003 se sont élevés à 569 000 euros.

Le montant individuel des jetons de présence versés aux administrateurs au titre de l'exercice 2003 s'établit ainsi (en milliers d'euros) : M. Claude Bébéar : 41,3 - M. Daniel Bouton : 36 - M. Thierry Breton : 33 - M. Alain Burq : (néant) - M. Michel François-Poncet : 50,6 - Dr. Hans Friderichs : 36 - M. James Franklin Hardyman : 53,6 - M. Willy R. Kissling : 39 - M. Gérard de La Martinière : 68 - M. René Barbier de La Serre : 53,6 - M. James Ross : 50,6 - M. Piero Sierra : 53,6

M. Alain Burq est lié par un contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS, au titre duquel il perçoit une rémunération composée d'une part fixe et d'une part variable (bonus et intéressement). Il renonce à la perception de ses jetons de présence.

7. Conventions réglementées

(Cf. rapport spécial des Commissaires aux comptes). Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 2003 ou depuis sa clôture.

8. Responsables du contrôle des comptes

	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Commissaires aux comptes titulaires		
Barbier Frinault et Autres / Ernst & Young 41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par MM. Pierre Jouanne et Christian Chochon	1992	2004
PricewaterhouseCoopers Audit, 32, rue Guersant - 75017 Paris représenté par Mme Anne Monteil	1995	2004
Commissaires aux comptes suppléants		
Jean de Gaulle, 6, rue de Buzenval - 92210 Saint-Cloud	1995	2004
Dominique Paul, 32, rue Guersant - 75017 Paris	1995	2004

Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

	PricewaterhouseCoopers Audit				Barbier Frinault et Autres Ernst & Young			
	Montant		%		Montant		%	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 594	2 545			6 100	5 781		
- Missions accessoires	5 037	708			2 015	2 243		
Sous-total	7 631	3 253	98 %	94 %	8 115	8 024	95 %	95 %
Autres prestations								
- Juridique, fiscal, social	117	161			449	437		
- Technologie de l'information	—	—	—	—				
- Audit interne	—	—	—	—				
- Autres	—	—	—	—				
Sous-total	117	161	2 %	6 %	449	437	5 %	5 %
Total	7 748	3 414	100 %	100 %	8 564	8 461	100 %	100 %

Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2003, sur proposition du Comité d'Audit, a décidé des règles plus strictes. Il a limité les missions que peuvent exercer les Commissaires aux comptes ou les entités appartenant à leurs réseaux au-delà des missions légales de contrôle des comptes, aux seules missions de péri-audit. Il a, en outre, prévu que ces missions, dont le montant global pour chacun des deux cabinets ne saurait excéder 25 % du montant des honoraires perçus au titre des missions de contrôle légal des comptes, devront être préalablement autorisées par le Président du Comité d'Audit pour celles dont le montant est supérieur à 200 000 euros ou du Directeur Financier pour celles qui sont inférieures à ce montant.

9. Droits et obligations des actionnaires

Assemblées Générales (article 18 des statuts)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, peut assister aux Assemblées.

Il est convoqué directement par la société si ses actions sont nominatives ; il reçoit la convocation par l'intermédiaire de son dépositaire si elles sont au porteur. Dans les deux cas, il doit prouver sa qualité d'actionnaire au moment de l'Assemblée.

Cette preuve est constituée :

- si ses actions sont nominatives, par leur inscription en compte cinq jours au moins avant l'Assemblée ;

- si ses actions sont au porteur, en déposant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation et au plus tard cinq jours avant l'Assemblée, une attestation d'immobilisation établie par son dépositaire et constatant l'indisponibilité de ses actions. Le Conseil a la faculté de réduire ces délais jusqu'à la date de l'Assemblée.

L'Assemblée peut se réunir au siège social ou en tout autre lieu fixé dans la convocation.

Droits de vote

1 - Droit de vote double (article 19 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, à la fin de l'année civile précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins dans les conditions prévues par la loi. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert hormis du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée Générale spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Le délai d'obtention du droit de vote double a été ramené de quatre à deux ans par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

2 - Limitation des droits de vote (article 19 des statuts)

En Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société ; toutefois, s'il dispose en outre, à titre direct ou indirect et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans donner lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale,

seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la société, à la suite d'une procédure publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la société. Le Conseil d'Administration constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts. Cette limitation des droits de vote a été instituée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

Affectation du résultat (article 21 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est réparti dans l'ordre suivant :

- réserve légale à concurrence de 5 % (ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au 1/10 du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième) ;
- réserves facultatives le cas échéant et report à nouveau ;
- distribution du solde sous forme de dividende.

L'Assemblée Générale peut offrir aux actionnaires une option entre le paiement en espèces ou en actions nouvelles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans après la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'Etat conformément à la loi.

Franchissement de seuils statutaires (article 7 des statuts)

Indépendamment des obligations de déclaration de franchissement de seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total des actions ou des droits de vote de la société, ou un multiple de cette fraction, est tenue de le notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de seuil.

En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration, à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 2,5 %.

Ces dispositions résultent des Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 1995 et 5 mai 2000.

Titres au porteur identifiables (article 7.3 des statuts)

La société peut à tout moment demander à Euroclear l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme des droits de vote. Cette disposition a été adoptée par l'Assemblée Générale mixte du 30 juin 1988 et celle du 5 mai 2000.

1. Environnement économique

La croissance de l'économie mondiale s'est améliorée en 2003, la progression estimée du PIB étant de + 3.4 % contre + 1.7 % en 2002. Après de nombreuses incertitudes au 1^{er} semestre liées notamment à la guerre en Irak, l'activité s'est progressivement redressée au second semestre.

Les Etats-Unis ont été le principal moteur de la croissance mondiale grâce aux effets d'un policy-mix très stimulant : la baisse des taux d'intérêt à un niveau historiquement bas, et les allègements fiscaux pour les ménages ont favorisé la consommation, les achats de véhicules, le bâtiment résidentiel et les équipements associés. Les entreprises ont bénéficié d'un régime d'amortissement fiscal plus favorable jusqu'en septembre 2004 et stimulant leur investissement. Ce dernier a surtout progressé pour les équipements de "nouvelles technologies" (ordinateurs, logiciels, composants), ce qui a favorisé la productivité, mais pas l'emploi industriel. L'investissement de capacité, en mécanique et bâtiment non-résidentiel, a très légèrement progressé au second semestre, l'évolution sur l'année étant globalement négative.

L'Asie est restée la région la plus dynamique en 2003. Sa croissance s'est accélérée notamment grâce à la demande des Etats-Unis en produits électroniques (adressée principalement à l'Asie du sud Est et Taïwan), aux re-localisations industrielles, essentiellement en Chine, et à un retour de la croissance au Japon.

Le SRAS n'a eu qu'un impact limité dans le temps, notamment à Hong Kong et Singapour.

Le dynamisme de la Chine a été spectaculaire, avec une croissance de 23 % pour l'investissement et près de 20 % pour la production industrielle.

L'économie japonaise a poursuivi son redressement en 2003, sous l'effet du regain de ses exportations, notamment en direction de la Chine, et de la reprise de l'investissement des entreprises.

L'Amérique Latine a renoué avec la croissance, après la récession de 2002. L'Argentine a connu sa première année de croissance depuis 5 ans.

En Europe, la croissance a été globalement faible sur l'année, même si elle s'est légèrement améliorée au second semestre grâce au commerce mondial. Cet effet bénéfique a été réduit par l'impact négatif de l'appréciation de l'euro. La demande intérieure européenne a été faible, l'investissement atone dans les pays "matures" hors Europe de l'Est. Depuis l'automne 2001, le PIB cumulé n'a progressé que de 1 % : les politiques budgétaires et monétaires ont été moins favorables qu'aux Etats-Unis, l'assainissement de la situation financière des entreprises a été traité avec retard par rapport aux Etats-Unis, et n'est pas terminé, selon les économistes, ce qui se traduit par un comportement très prudent en dépenses d'investissement et en emplois.

Evolution des principaux marchés

Le marché Résidentiel a continué de croître en 2003 et n'a pas connu de récession ces deux dernières années. Ce marché est particulièrement soutenu aux Etats-Unis, avec une progression record et un niveau d'activité supérieur de 18 % au pic conjoncturel de l'année 2000 en volume. En Europe, les dépenses en investissements résidentiels ont légèrement progressé dans pratiquement tous les pays, excepté une stabilisation en Italie et une baisse en Allemagne. Ces améliorations trouvent, en grande partie, leur origine dans le bas niveau des taux d'intérêt.

Le marché Bâtiments s'est globalement stabilisé depuis plusieurs trimestres aux Etats-Unis, après une baisse significative en 2001 et 2002. Celui des bâtiments commerciaux et publics a sensiblement progressé alors que celui des bureaux a poursuivi son déclin. En Europe, le marché des bâtiments non résidentiels s'est contracté pour la deuxième année consécutive dans la plupart des zones avec une chute notable dans les pays scandinaves ; toutefois, les marchés de l'Europe de l'Est, et en particulier la Russie, commencent à croître de manière significative. Quant à l'International, la progression a été soutenue, notamment en Asie.

Le marché Industrie a, dans sa globalité, graduellement progressé en 2003. En Europe, le marché s'est légèrement repris au 2^{ème} semestre, compensant partiellement la baisse du début d'année. L'activité a été tirée par les exportations de machines, notamment vers les pays émergents. Cette progression a été néanmoins limitée par le niveau de plus en plus pénalisant de l'euro. L'amélioration a été plus sensible aux Etats-Unis au second semestre. Au Japon, pays le plus important sur ce marché après les Etats-Unis, l'activité s'est nettement redressée tout au long de l'année, grâce au rétablissement de l'investissement, mais aussi grâce à une très forte progression des exportations de machines, notamment vers la Chine.

Le marché de l'Energie continue sa mutation enclenchée par la libéralisation des marchés finaux, par la montée en puissance des préoccupations environnementales et des besoins de sécurité d'alimentation, ainsi que par l'émergence des nouvelles technologies de l'Energie. L'année 2003 a été marquée par des ruptures majeures d'alimentation de sécurité (Etats-Unis, Italie). Il s'en dégage de plus en plus nettement deux marchés avec des dynamiques de croissance 2003 contrastées :

- un marché de l'Energie traditionnelle qui a connu globalement une croissance nulle,
- un marché de l'Energie nouvelle ("New Energy") avec une forte croissance de l'ordre de 8 %.

Le marché des Infrastructures connaît une évolution similaire mais qui a été enclenchée depuis plus longtemps. Sa croissance moyenne en 2003 a été de 4 %. Il regroupe des segments cycliques (tel que les télécommunications où l'investissement repart après deux ans de forte décroissance) et des segments en croissance continue (tel que l'eau qui devient un enjeu planétaire majeur).

2. Les faits marquants en 2003

Acquisitions & Alliances

Juin 2003 : Schneider Electric devient un acteur majeur du marché mondial des automatismes et du contrôle des bâtiments

Le Groupe a fait l'acquisition en juin dernier du Groupe d'origine suédoise TAC, un des acteurs majeurs du marché mondial des automatismes et du contrôle des bâtiments. Ce marché, qui concerne les fonctions de contrôle, d'automatisation et de supervision des installations techniques du bâtiment représente pour Schneider Electric un potentiel de croissance significatif par sa taille (11 milliards d'euros), sa dynamique de croissance (croissance moyenne de plus de 6 % par an) et sa complémentarité avec les positions actuelles de Schneider Electric sur le marché du bâtiment. TAC a généré un chiffre d'affaires de l'ordre de 350 millions d'euros en 2002 avec 2 100 collaborateurs.

Août 2003 : Schneider Electric signe un accord pour renforcer sa présence en Asie-Pacifique dans les produits de Distribution ultra terminale

Schneider Electric et Clipsal Industries (Holdings) Limited ont signé un accord prévoyant la création d'une joint-venture 50/50 dédiée à la fabrication et à la commercialisation de produits de distribution ultra terminale en Asie. Cette joint-venture devrait réaliser un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 millions d'euros. Parallèlement, Schneider Electric a signé un accord avec Clipsal Industries et la famille Gerard pour acquérir l'activité ultra terminale de Gerard Industries Pty Ltd, en Australie. Gerard Industries a réalisé en 2002 un chiffre d'affaires de l'ordre de 250 millions d'euros.

Clipsal est le leader de l'Ultra Terminal au standard BS (British Standard) qui fait référence sur plusieurs marchés de la zone Asie - Pacifique. Reconnue n°1 ou n°2 dans 12 pays, cette marque à forte valeur ajoutée couvre l'ensemble de l'offre ultra terminale classique (interrupteurs, prises, disjoncteurs miniatures...), domotique (scénarii d'éclairage, contrôle audio et vidéo, sécurité...) et VDI (systèmes de transmission Voix - Données - Images).

Décembre 2003 : Schneider Electric se développe dans l'alimentation électrique sécurisée

Le Groupe a décidé de procéder à l'acquisition de la totalité du capital de MGE UPS Systems dont il détenait 32,3 % à fin 2002. MGE UPS Systems est un des leaders mondiaux dans les onduleurs, cœur du marché de l'alimentation électrique sécurisée. Ce marché – dont la taille est estimée à 27 milliards d'euros – bénéficie des besoins croissants en énergie électrique fiable et pure, combinés à une demande accrue de maîtrise des coûts de l'énergie. Il constitue un axe de

développement stratégique pour Schneider Electric par ses perspectives de croissance à long terme (8 % par an en moyenne) et par le potentiel qu'il représente dans les services associés.

Avec 2 900 salariés et un chiffre d'affaires de l'ordre de 500 millions d'euros, MGE UPS Systems est un leader mondial en solutions d'énergie de haute disponibilité. MGE UPS Systems dispose d'une offre complète de produits et de services, avec un réseau mondial de 37 filiales et des implantations dans plus de 100 pays. Sa marge opérationnelle supérieure à 12 % en fait l'un des acteurs les plus rentables du secteur.

Renforcement de l'offre avec la sortie de nouvelles gammes de produits en 2003

Distribution Electrique

Dans les systèmes de tableaux de distribution électrique basse tension, Prisma Plus succède à Prisma. Conçue pour et autour de l'appareillage, l'offre propose un large éventail de solutions techniques, des plus simples aux plus évoluées, pour réaliser des tableaux de 125 à 3 200 ampères pour les bâtiments tertiaires et industriels.

D'autres produits ont été mis sur le marché : un nouveau disjoncteur Easypact, le plus petit au monde dans sa catégorie, avec une seule taille quel que soit le calibre ou le pouvoir de coupure, afin de répondre à tout type d'applications ; une offre de protection et de coffret innovante pour le logement et le petit tertiaire "Eloge" ; ou encore Motorpact, une offre innovante de départs-moteurs moyenne tension qui répond aux normes des marchés européen et américain.

Ultra Terminal

L'Ultra Terminal est une des activités dans lesquelles le Groupe a pour objectif de se développer. Le marché est local, et les lancements de nouveaux produits sont très ciblés et adaptés aux normes spécifiques de chacun des pays. Même si les deux marques principales de Schneider Electric sont Merlin Gerin et Square D, l'offre de Schneider Electric est également portée par de nombreuses marques locales comme Clipsal en Asie, Alombard en France, Eljo en Suède, Feller en Suisse, etc.

L'offre porte sur les systèmes de câblage, les systèmes et le matériel d'installation, la VDI (Voix - Données - Images), la communication sans fil...

Automatismes & Contrôle

Le Groupe a mobilisé son savoir-faire pour créer Unity, une gamme entièrement renouvelée de logiciels d'automatismes. Fondée sur l'ouverture et la collaboration entre logiciels, Unity fait largement usage des technologies Web et Microsoft. Associée au concept de Transparent Ready, Unity donne naissance au nouveau monde des automatismes : Collaborative Automation.

Les nouvelles gammes de produits d'automatismes et de contrôle sont compacts, intelligents, flexibles et ouverts ; ils contribuent à simplifier la mise en œuvre de solutions d'automatisation performantes : "Simply Smart", telle est leur philosophie

D'autres acquisitions ou des partenariats techniques ou technologiques sont venus élargir l'offre du Groupe dans ses deux métiers de distribution électrique et automatismes & contrôle ; il s'agit de :

■ Ilevo

Société spécialisée dans les technologies innovantes

Avec l'acquisition de 100 % de la société suédoise Ilevo, Schneider Electric a renforcé sa position dans le domaine des infrastructures de communication haut débit par Courants Porteurs en Ligne (CPL). Le Groupe poursuit sa démarche dynamique d'innovation et a créé une nouvelle entité "Schneider Electric Powerline Communications" ; il a pour objectif de devenir, dans ce domaine, l'acteur de référence.

■ Hyde Park Electronics Inc.

Leader américain des capteurs ultra sons

A travers cette acquisition, Schneider Electric complète sa large gamme de capteurs existants (capteurs photoélectriques, inductifs et capacitifs) pour mieux répondre aux besoins de ses clients et accroître de manière significative sa présence sur le marché américain de l'industrie. Le Groupe diffusera la technologie développée par Hyde Park Electronics en vendant ces capteurs sous la marque Telemecanique.

■ Leviton Manufacturing

Partenariat technologique pour les infrastructures domestiques de réseau multimédia

Schneider Electric (Square D) et Leviton Manufacturing Company ont signé un accord de partenariat technologique. Leviton Manufacturing Company est le plus gros fabricant nord-américain de systèmes de câblage électrique et électronique et va permettre au Groupe de s'affirmer comme un acteur majeur du marché de l'infrastructure VDI (Voix-Données-Images).

Le programme d'entreprise NEW2004

Le programme d'entreprise s'est intensifié en 2003 autour des plans croissance - efficacité et de ses 6 axes prioritaires de progrès : être plus orienté Client, être engagé pour la Qualité, être plus Global, augmenter l'Engagement des collaborateurs, penser Innovation et développer sa Responsabilité à l'égard de la Société Civile.

En matière de croissance, le Groupe a poursuivi sa stratégie d'acquisitions ciblées destinées à renforcer et à élargir son offre et/ou sa couverture géographique dans ses métiers de référence ; et l'effort en matière de Recherche et Développement à 5,6 % du chiffre d'affaires a été maintenu en 2003 pour favoriser la mise sur le marché de nouvelles gammes de produits innovantes.

En matière d'efficacité, la rationalisation industrielle s'est poursuivie avec la fermeture de certains sites aux Etats-Unis et en Europe. Par ailleurs, les méthodes et outils d'amélioration de productivité et de performance comme Six Sigma, Lean Manufacturing, Qualité et Analyse de la Valeur se sont intensifiés et visent à se généraliser sur l'ensemble des sites industriels. Aujourd'hui, plus de 100 projets Six Sigma sont déployés dans le monde. Cette méthode, d'abord appliquée et généralisée en milieu industriel, est aussi développée aujourd'hui dans le commerce.

Evolution de l'organisation de Schneider Electric

Afin d'accélérer la croissance du Groupe, d'améliorer la qualité et la vitesse d'exécution, d'internationaliser les équipes de direction mais aussi de donner une nouvelle cohérence et un meilleur équilibre aux directions opérationnelles et de permettre à Schneider Electric de procéder à son redéploiement stratégique, le Président Henri Lachmann a procédé en 2003 à une réorganisation de la Direction Générale du Groupe ; Jean-Pascal Tricoire (précédemment Directeur Général de la Direction Opérationnelle Internationale) a été nommé Directeur Général Délégué, et les Directions opérationnelles ont été redécoupées comme suit :

- Europe (hors Péninsule Ibérique), sous la responsabilité de Christian Wiest,
- Amérique du Nord, sous la responsabilité de Dave Petratis,
- Internationale & Ibérique, sous la responsabilité de Julio Rodriguez,
- Asie-Pacifique, sous la responsabilité de Russell Stöcker.

Complètent ce dispositif une Direction Déploiement Stratégique (Eric Pilaud), trois directions centrales : Clients & Marchés (Michel Crochon), Produits & Technologies (Alain Marbach) et Globalisation & Industrie (Hal Grant) et deux directions fonctionnelles : Finances-Contrôle-Juridique (Antoine Giscard d'Estaing) et Ressources Humaines & Communication (Jean-François Pilliard).

3. Recherche et Développement

En 2003, les frais de recherche et de développement se sont élevés à 5,6 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Dans le cadre de son activité, Schneider Electric utilise des brevets, marques et noms commerciaux appartenant au Groupe ou, dans certains cas, concédés sous licence par des tiers, pour la fabrication des produits, la réalisation de prestations de services et la commercialisation de ses produits et services.

En outre, le Groupe développe en permanence de nouvelles technologies, de nouveaux produits et procédés et met tout en œuvre pour se protéger par des brevets.

Le Groupe a déposé, hors ceux de ses nouvelles acquisitions, 71 nouvelles premières demandes de brevets (hors extensions) en 2003 et 95 en 2002. Les brevets déposés au cours des deux derniers exercices se décomposent comme suit, par grande catégorie : 60 % électromécanique, 30 % électronique et 10 % logiciels.

Compte tenu de la nature des produits et services actuels du Groupe, Schneider Electric estime que l'activité ne dépend pas de façon significative d'un brevet quelconque ou d'un ensemble de brevets ou de licences liés. Schneider Electric considère, en outre, que son activité ne dépend pas non plus d'une seule marque ou d'un seul nom commercial.

Bien que les marques et les noms commerciaux soient étroitement liés à des produits et services du Groupe et qu'ils jouent un rôle important dans la commercialisation des produits et services concernés, Schneider Electric estime que le risque lié à une utilisation détournée ou non autorisée de ses marques et noms commerciaux n'est pas significatif. Les principales marques du Groupe sont Merlin Gerin, Telemecanique et Square D.

Toutefois, au fur et à mesure de l'enrichissement du portefeuille de produits, par addition de produits ayant des fonctions électroniques, informatiques et de communication plus étendues, l'activité dépendra dans une plus grande mesure des droits de propriété intellectuelle ; en conséquence, les risques de contrefaçon ou de détournement de ces droits sont susceptibles de s'accroître. En outre, le Groupe dispose, en particulier dans ces nouvelles technologies, de brevets d'une valeur commerciale importante.

4. Informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché

Exposition au risque de change

Une part significative des opérations de Schneider Electric est réalisée dans des monnaies autres que l'Euro ; le Groupe est donc exposé à l'évolution des différentes devises. La politique de couverture de change de Schneider Electric consiste à couvrir l'ensemble des filiales sur leurs opérations dans une devise autre que leur devise de comptabilisation. Elle concerne essentiellement des transactions intra-Groupe réalisées entre des usines de production mondiales ou des centres de distribution internationaux et les filiales locales, mais également les exportations directes et les achats. Elle concerne plus de vingt devises et en particulier le dollar américain, le dollar de Hong Kong et la livre sterling.

Les fluctuations de change entre l'euro et ces devises peuvent donc significativement modifier la marge opérationnelle du Groupe et rendre difficiles les comparaisons de performance d'une année sur l'autre.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations des cours, en mettant en place des couvertures sur les créances et les dettes et flux d'exploitation sous la forme d'instruments financiers, principalement des ventes et des achats à terme.

Schneider Electric couvre également les prêts et emprunts intra-Groupe en devises, mais ne couvre pas les autres actifs et passifs du bilan consolidé en devises.

Exposition au risque de taux

La gestion du risque de taux de la dette du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché. L'objectif de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe. Les dettes obligataires ont été émises à taux fixe, la partie court terme de la dette est maintenue à taux variable. Le montant de cette dernière est extrêmement réduit depuis 2 ans.

Depuis la cession de la société Legrand, en décembre 2002, le Groupe a une situation de trésorerie nette positive. En fonction des conditions de marché, le risque de taux associé aux placements peut en fonction des conditions de marché être couvert par des swaps de taux.

Exposition au risque de matières premières

Certains métaux cotés sur des marchés de matières premières sont utilisés pour la fabrication des produits du Groupe. A ce titre, le Groupe est exposé au risque de fluctuation des cours du cuivre, de l'aluminium, de l'argent, du nickel et du zinc.

Les directions des achats des filiales opérationnelles communiquent leurs prévisions d'achat à la direction financements et trésorerie deux fois par an. Les engagements d'achats sont couverts à l'aide de contrats à terme, de swaps et, dans une moindre mesure, d'options.

Exposition au risque de contrepartie

Les transactions sur les instruments de couverture des risques de change, les instruments de gestion des risques de taux et les outils de couverture de placement à court terme sont négociés avec des contreparties soigneusement sélectionnées. Les normes de sélection des contreparties bancaires sont basées sur des critères généralement utilisés par la profession, et notamment la notation indépendante externe.

Le Groupe applique également une politique de répartition des risques ; des contrôles périodiques sont réalisés pour en assurer le respect.

Exposition au risque de marché actions

L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est essentiellement liée aux actions Schneider Electric auto-détenues et à la participation dans Finaxa. Le Groupe n'utilise pas d'instrument de couverture pour couvrir ces positions.

Exposition aux risques de liquidité

La liquidité du Groupe doit être appréciée au regard de sa trésorerie nette et de son programme de billets de trésorerie. Schneider Electric dispose de lignes de crédit confirmées non tirées en couverture du programme de billets de trésorerie.

La liquidité du Groupe repose également sur l'importance des financements à long terme, sur la diversité de sa base d'investisseurs et sur la qualité de sa notation financière.

De façon générale le Groupe applique une stratégie de gestion des risques centralisée et non spéculative, destinée à limiter l'impact des fluctuations des devises ou des taux d'intérêts sur son activité. Les décisions concernant la politique de couverture sont établies par la Direction Finances-Contrôle-Juridique et revues mensuellement en fonction de l'évolution des marchés.

5. Litiges et autres risques

En 2001, Schneider Electric a initié dans le cadre de la réalisation d'un projet de rapprochement avec Legrand une Offre Publique d'Echange sur ce Groupe. Dans le cadre de cette offre clôturée en juillet 2001, Schneider Electric a acquis 98,1 % du capital de Legrand. La Commission européenne ayant par une première décision en date du 10 octobre 2001 mis son veto à ce rapprochement et par une deuxième décision en date du 30 janvier 2002, ordonné la séparation des deux entreprises à bref délai, Schneider Electric a été conduit à céder sa participation dans Legrand au Consortium KKR-Wendel Investissement, ceci en dépit de l'annulation, le 22 octobre 2002, par le Tribunal de Première Instance des Communautés européennes des décisions de la Commission.

En outre à la suite de l'annulation de la décision du 10 octobre 2001, la Commission, qui avait repris l'examen du rapprochement Schneider-Legrand, a décidé le 4 décembre 2002 d'ouvrir une phase d'examen approfondi (phase 2 de l'opération). Schneider Electric a contesté ce refus de la Commission d'autoriser le projet rapprochement Schneider-Legrand sur la base des mesures correctives proposées lors de son nouvel examen (phase 1 de l'opération) et a donc déposé un recours en annulation à l'encontre de la décision du 4 décembre 2002.

Enfin, Schneider Electric a déposé un recours indemnitaire contre la Commission européenne en vue d'obtenir la réparation du préjudice subi dans cette opération.

En 1996, le Groupe a eu connaissance du dysfonctionnement d'un composant utilisé dans la fabrication des cartes électroniques équipant les déclencheurs des disjoncteurs Masterpact et Compact fabriqués entre 1987 et 1992. En 1997, le Groupe a mis en cause le fabricant du composant électronique. En 1998 et de concert avec ses assureurs, le Groupe a lancé une campagne de rappel des produits potentiellement

concernés. Compte tenu de la complexité de ce programme de rappel, le Groupe a créé une filiale, Spring SA, dédiée à la gestion de ce programme de rappel.

Depuis 1998, les coûts encourus se sont élevés à 40,9 millions d'euros y compris les coûts administratifs de la structure Spring pour un montant de 6,7 millions d'euros. Le Groupe a remplacé ou réparé une part substantielle des composants défectueux. Le montant indemnisé par les assureurs est de l'ordre de 3 millions d'euros.

En avril 2001, suite à des risques de dysfonctionnement sur des boutons poussoirs d'arrêt d'urgence de la gamme Harmony installés sur de nombreux équipements, le Groupe a lancé un programme de rappel des produits. Ce programme a été initié de concert avec ses assureurs. Au 31 décembre 2003, le Groupe a identifié et réparé environ 16 % des 2,2 millions de boutons installés à l'origine. Le Groupe avait doté une provision de 18,3 millions d'euros pour l'ensemble du programme de rappel. Il reste au 31 décembre 2003 une provision de 1,3 million d'euros nécessaire pour couvrir les coûts de remplacement des boutons poussoirs d'ici fin 2004, échéance du programme de rappel.

Schneider Electric SA et Schneider Electric Industries SAS font l'objet d'une procédure d'arbitrage engagée par VA Technologie AG, VA Tech T & D GmbH & Coeg et VA Tech Schneider High Voltage GmbH au titre de réclamations relatives aux garanties de passif accordées dans le cadre de la création d'une joint-venture dans le domaine de la haute tension. Schneider Electric considère que la plupart des réclamations, objet de l'arbitrage est prescrite, et que, par ailleurs, ces demandes sont, pour la plupart, contestables et contestées tant en ce qui concerne leur fondement que le montant des sommes réclamées.

La justice belge a initié des poursuites à l'encontre notamment d'anciens dirigeants et cadres du Groupe pour des faits relatifs à la gestion par l'ex-groupe Empain-Schneider de ses filiales belges. Cette procédure a été initiée à l'occasion des offres publiques lancées par la SPEP en 1993, à l'époque société faïtière du Groupe, sur ses filiales belges Cofibel et Cofimines. Certains actionnaires minoritaires se sont constitués partie civile. Schneider Electric prend en charge les frais de défense de ses anciens dirigeants et cadres poursuivis qui ne seraient pas couverts par les assurances.

Schneider Electric SA a couvert certains risques liés essentiellement à des contrats et grands projets à l'occasion de la cession de Spie Batignolles. Ces risques ont été, pour l'essentiel, clôturés dans le courant de l'exercice 1997. Les risques subsistants ont fait l'objet d'estimations et ont été couverts par provisions au mieux de la connaissance de leurs impacts financiers attendus.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige connus à ce jour qui pourrait avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du Groupe.

6. Politique d'assurances

Schneider Electric conduit une politique de couverture de ses risques avec comme objectifs la défense des intérêts de ses salariés, de ses clients, le respect de l'environnement et la protection du patrimoine de l'entreprise et, en conséquence, de ses actionnaires.

Cette stratégie mise en œuvre se décline suivant plusieurs axes :

- Identification et quantification des risques à la faveur des différents systèmes de reporting.

- Prévention : Schneider Electric pratique une politique de prévention des événements accidentels majeurs sur ses sites industriels et vient de réexaminer son dispositif pour réduire encore les risques. Cette nouvelle démarche "Triple A", applicable depuis le 1^{er} janvier 2003, vise en effet à renforcer le processus de contrôle et de maîtrise des risques par la détermination de points vulnérables et la mise en place de solutions adaptées permettant la préservation de l'outil industriel et la pérennité de l'activité. Cette mesure vient compléter les procédures préventives déjà en vigueur telles que visites d'inspection régulières, études de danger et de vulnérabilité, gestion de la sécurité des personnes et des biens, sûreté, etc. Schneider Electric poursuit également son programme de promotion de la prévention, notamment dans le domaine du risque de la circulation et du transport.

- Organisation et mise en place d'outils de gestion de crise, en particulier pour les risques techniques et les périls naturels.

- Couverture financière : les principaux risques auxquels sont confrontées les sociétés du Groupe (Responsabilité Civile, Dommages aux biens et Pertes d'exploitation, Atteintes à l'environnement, Transport, Automobile) sont assurés dans le cadre de programmes mondiaux auprès d'assureurs et de réassureurs de premier plan suivant des conditions et limites comparables à celles de groupes de même taille.

Schneider Electric souscrit, par ailleurs, des couvertures spécifiques pour tenir compte des particularités locales, respecter une réglementation ou encore pour répondre aux exigences particulières de certains risques, projets et activités.

Enfin, dans le cadre de marchés de l'assurance et de la réassurance perturbés et très tendus, et avec l'objectif de conserver des niveaux de couverture jugés indispensables tout en optimisant son budget d'assurances, Schneider Electric pratique une politique d'auto-assurance pour un certain nombre de risques d'une fréquence dont la connaissance statistique et l'impact financier permettent une bonne visibilité. Ces programmes de gestion de franchises concernent essentiellement les couvertures Automobile, Dommages aux biens/Pertes d'exploitation et Responsabilité Civile.

En Responsabilité Civile, Schneider Electric et ses filiales bénéficient d'un programme d'assurance mondial intégré sachant que les entités implantées aux Etats-Unis, Canada et Mexique ont un programme responsabilité civile spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain. Ces deux programmes offrent des montants disponibles de garanties en adéquation avec les engagements de responsabilité civile liés aux activités.

En ce qui concerne le risque Dommages aux biens et Pertes d'exploitation, Schneider Electric et ses filiales bénéficient d'un programme d'assurance mondial (hors Etats-Unis, Canada et Mexique qui bénéficient d'un programme dommages aux biens et Pertes d'Exploitation spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain) qui offre une limite contractuelle d'indemnité de 230 millions d'euros avec des sous-limitations pour certains événements, tels que les tremblements de terre ou certaines garanties telles que le bris de machine.

S'agissant du risque Transport, Schneider Electric SA et ses filiales bénéficient d'un programme d'assurance mondial (hors Etats-Unis, Canada et Mexique qui bénéficient d'un programme Transport spécifique répondant aux exigences et caractéristiques du marché nord-américain). Ce programme, qui assure une garantie dans la limite de 15,2 millions d'euros par transport, a pour vocation la couverture des flux de marchandises (y compris les flux intra-groupe), et ce quel que soit le moyen de transport.

7. Développement durable

Une vision

Schneider Electric est une entreprise exclusivement dédiée à la distribution électrique et aux automatismes & contrôle. Tous ses efforts en recherche & développement, qui représente, en 2003, 5,6 % de son chiffre d'affaires, concourent à faire progresser ce métier.

En intégrant le développement durable dans son programme d'entreprise NEW2004, Schneider Electric a décidé de s'engager dans cette démarche dès 2001 :

- Le Groupe, présent dans 130 pays avec un appareil industriel de 177 sites, assume sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale en établissant, chaque année, des axes prioritaires de progrès tout en améliorant sa relation avec l'ensemble de ses parties prenantes : actionnaires, collaborateurs, clients, fournisseurs, société civile.

- Schneider Electric apporte à ses clients des solutions qui participent au développement durable pour répondre, à leurs côtés, aux défis de l'environnement : préserver la planète, sécuriser les biens, protéger la vie, optimiser la consommation d'énergie et de ressources naturelles. Dans les pays développés, le groupe développe des solutions de management énergétique évolué. Dans les pays en développement, il propose des solutions pour permettre à tous d'accéder à l'électricité.

Ces axes s'inscrivent dans la vision stratégique de l'entreprise "Apporter le meilleur du nouveau monde électrique, à chacun, à tout moment et en tout lieu".

Un référentiel commun

"**Nos Principes de Responsabilité**" constitue un document de référence pour Schneider Electric. Il s'inscrit en continuité des documents précédemment publiés par l'entreprise.

600 personnes de l'entreprise ont participé à son élaboration à travers des enrichissements individuels ou des groupes de travail sur l'ensemble des continents et les modalités de son déploiement ont été approuvées par le Comité Exécutif du Groupe en 2002.

Au niveau du groupe, les engagements pris ont été tenus en 2003 :

- En interne, une communication très large a été déployée auprès de tous les collaborateurs dans le monde pour qu'ils prennent connaissance des engagements de l'entreprise en matière de développement durable.

- Le texte des principes de responsabilité, tel qu'il a été défini, est intégré dans tout nouveau contrat de travail signé par l'une des entités du Groupe partout dans le monde.

- Les managers s'engagent à mettre en conformité, dans leur entités, les politiques qu'ils développent

avec ces engagements d'entreprise responsable à l'égard de la société civile.

Leur déploiement a débuté largement en 2003 dans les pays et sera finalisé en 2004.

En Chine, en Hongrie, en France mais aussi aux Etats-Unis, en Espagne, en Corée, en Grèce, au Japon, en Allemagne, en Turquie, au Brésil... ces principes ont été traduits et transmis à chaque salarié. Des informations spécifiques ont également été réalisées en Italie, en Belgique.

Enfin, ces principes de responsabilité conduisent à étudier les dispositifs permettant d'établir, sur ces bases, les relations avec les partenaires économiques, clients ou fournisseurs.

Schneider Electric a signé, en janvier 2003, le **Global Compact de l'ONU**, qui invite les entreprises à adopter neuf principes universels, sur les thèmes des Droits de l'Homme, des normes de travail et de l'environnement, dans l'esprit d'un développement responsable et durable. Depuis cette signature, l'entreprise a pris l'engagement de mobiliser ses partenaires économiques et participe activement à l'animation du forum des amis du Global Compact en France.

Des indicateurs de progrès

Le programme d'entreprise NEW2004 compte six plans de progrès prioritaires. L'un d'eux est entièrement dédié au thème de la responsabilité de l'entreprise : "développer la responsabilité de l'entreprise à l'égard de la Société Civile". Il fixe des objectifs identifiés en termes de responsabilité sociale, sociétale et environnementale et précise des indicateurs à fin 2004 :

- certifier ISO14001 100 % de nos sites de production et de logistique ;

- amener 80 % des sites de l'entreprise à s'engager durablement dans des actions des Fondations Schneider Electric ;

- éco-concevoir 100 % de nos nouveaux produits globaux ;

- 100 % des collaborateurs bénéficient d'une couverture sociale.

Chaque trimestre, ces indicateurs sont consolidés et portés à la connaissance de l'ensemble des managers.

Une organisation dédiée

Suite à la mise en place d'une direction développement durable en 2002, deux structures spécifiques liées au développement durable ont été créées en 2003 :

- un Conseil du développement durable qui fixe les orientations du plan de progrès développement durable de l'entreprise.

- un Comité développement durable qui déploie les orientations, assure la cohérence et favorise l'appropriation par l'ensemble de l'organisation.

L'ensemble des informations quantitatives de cette section sont consolidées par deux outils globaux :

- au niveau social : un processus de remontée d'information permet d'établir annuellement et depuis 4 ans un tableau de bord Ressources Humaines mondial.
- au niveau environnemental : l'enquête annuelle site industriel permet de consolider les tableaux de reporting issus de la directive environnement du Groupe.

Ces informations sont rapprochées, par la suite, d'autres outils de reporting (comptabilité et achats) afin de mener des contrôles de cohérence.

L'ensemble des informations sociales et environnementales données rendent compte du périmètre global de l'entreprise sauf cas particulier précisé.

Des indicateurs opérationnels de progrès (indicateurs NEW2004) sont trimestriellement produits. Ils sont ici complétés par les informations faisant l'objet de définition dans la Loi NRE.

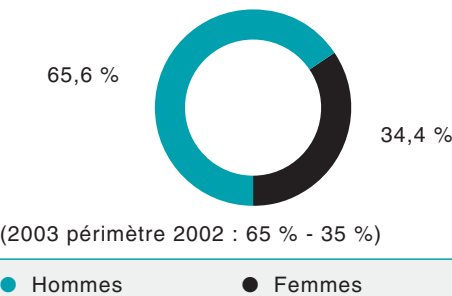
Performance sociale et sociétale

Vis-à-vis des hommes et des femmes de l'entreprise

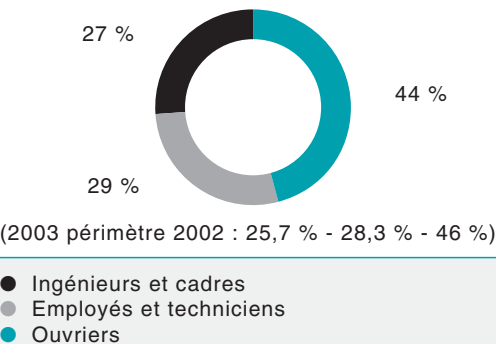
L'axe stratégique suivi est de déployer des politiques cohérentes visant à accroître l'efficacité managériale et à déployer des comportements favorisant l'employabilité, l'équité et la santé.

Les salariés

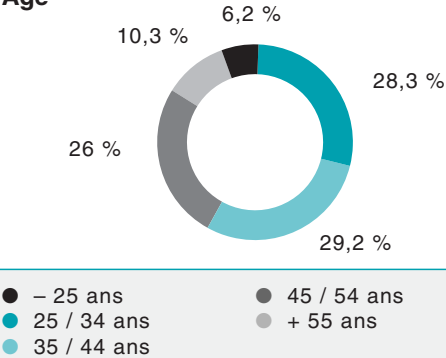
Hommes / Femmes



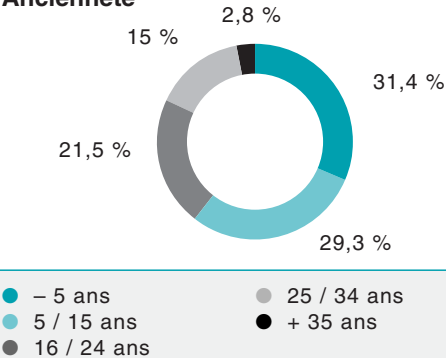
Catégorie professionnelle



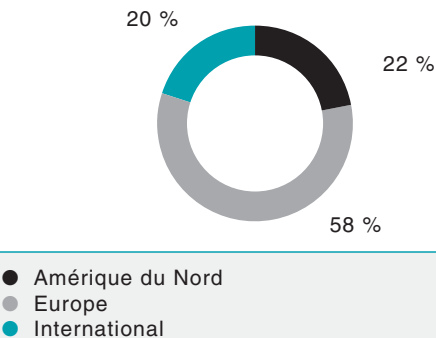
Age



Ancienneté



Effectifs par zone géographique



	2003 / périmètre 2002	2003
Effectif moyen	71 245	74 276
Effectif CDD / CDI ponctuel (fin 2003)	69 965	71 850
Nombre d'entrées	9 535	9 924
Nombre de sorties	9 145	11 996

Coût de personnel au 31/12/2003 en milliers d'euros : 2 915 820.

En 2003, la conjoncture économique a conduit Schneider Electric à mettre en place des plans de réduction des effectifs, notamment aux Etats-Unis, en Irlande, en Italie ou encore en France. Quel que soit le lieu concerné, le Groupe s'est engagé dans des logiques volontaires d'accompagnement social.

Quelques exemples de mesures d'accompagnement :

En Irlande

En 2003, à la suite de la fermeture du site industriel de Celbridge, des mesures d'aide à la recherche d'emploi ont été proposées. Un centre de ressources a été aménagé dans l'usine avec accès Internet pour faciliter la recherche d'emploi. Des aides sont aussi proposées par une agence de placement externe. Des informations détaillées sur les caisses de retraite ont été fournies. De nombreux contacts, dont des entretiens d'embauche in situ, ont été organisés avec les principaux employeurs locaux.

En France

Dans le cadre de projets de transformation conduits sur le périmètre France et conduisant pour certains d'entre eux à la réduction d'effectifs, Schneider Electric a signé, en 2003, avec les Organisations Syndicales représentatives du personnel un accord sur la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi (GPE).

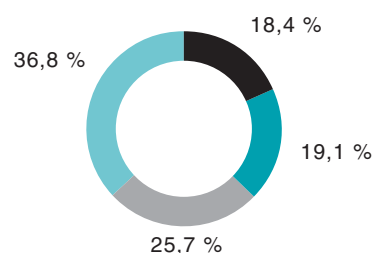
Deux objectifs :

- faire partager les sujets d'actualité avec les Organisations Syndicales et tenir ces dernières informées des réflexions engagées dans l'entreprise pouvant avoir des conséquences en matière d'emploi,
- établir des méthodes de travail et des règles de fonctionnement pour mettre en place une véritable GPE et des compétences dont le groupe aura besoin dans l'avenir.

La formation

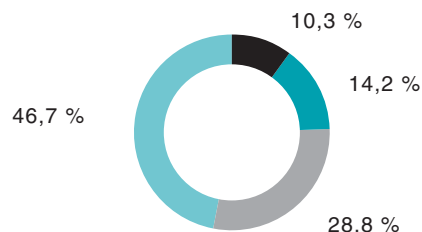
De manière systématique, l'ensemble des formations dispensées aux managers du Groupe par l'Institut Schneider du Management initie à cette nouvelle dimension "développement durable" en incluant systématiquement cette approche dans ses cursus et en organisant une partie des sessions dans des pays du sud.

Total jours de formation



- Ouvriers
- Administratifs
- Techniciens et agents de maîtrise
- Ingénieurs et cadres

Total coûts de formation



- Ouvriers
- Administratifs
- Techniciens et agents de maîtrise
- Ingénieurs et cadres

Journées cumulées de formation par type de formation

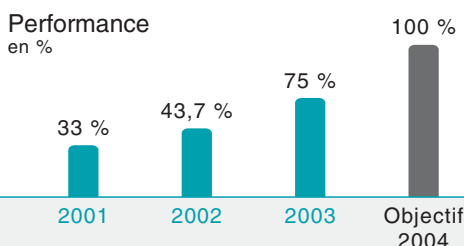
	Ouvriers	Administratifs	Techniciens et agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres	Total
Total coût de formation (en K€)	2 716,11	3 772,93	7 620,59	12 382,62	26 492,25
Total jours de formation	36 150	37 380	50 386	72 293	196 209
Formations langues et informatique	2 424	11 653	9 441	15 292	38 810
Formations santé sécurité	8 468	1 986	3 619	1 925	15 998
Formations techniques	15 317	8 749	17 271	21 487	62 824
Formations au management	388	5 452	7 241	18 394	31 475
Autres formations	4 073	6 103	11 704	8 700	30 580

Les enquêtes de satisfaction professionnelle

Pour accroître la dynamique de motivation des équipes, le Groupe a engagé des actions afin que l'ensemble des collaborateurs s'expriment en matière de satisfaction professionnelle au moins une fois tous les deux ans à travers une enquête.

Objectif NEW2004 :

effectuer des enquêtes de satisfaction auprès de 100% des collaborateurs tous les deux ans



Le dialogue social

Le Groupe a toujours souhaité favoriser le dialogue avec les partenaires sociaux. C'est dans cet esprit qu'un Comité d'Entreprise Européen a été créé en 1998. Ce Comité, qui dépasse le seul cadre des pays de la Communauté Européenne mais qui concerne la totalité de l'activité de Schneider Electric en Europe, se compose de 31 représentants de 19 pays. Au-delà des réunions trimestrielles, des contacts réguliers sont initiés avec son Bureau pour tenir informés ses membres de la situation économique et sociale du Groupe.

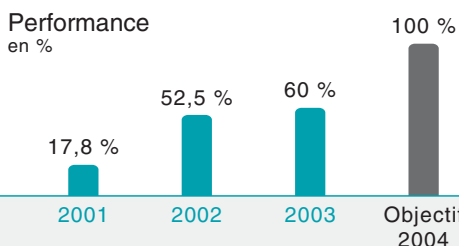
L'équité

En 2003, 60 % des collaborateurs bénéficie d'une part variable de salaire liée aux bénéfices locaux et globaux du Groupe, quelque soit leur pays d'activité,

De plus, un plan d'actionnariat mondial a été renouvelé cette année ; le nombre de collaborateurs et de pays participants a augmenté (40 pays dans le dernier plan de 1999 et 60 pays dans le plan 2003).

Objectif NEW2004 :

introduire une part variable liée aux résultats locaux et globaux pour 100% des salariés



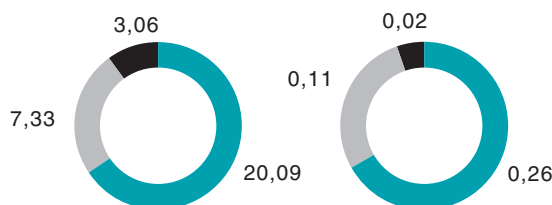
La santé, la sécurité

Une étude approfondie, auprès de l'ensemble des entités du groupe, a permis de mettre à plat les différentes pratiques en matière de couverture sociale. Les conclusions de cette étude ont fait apparaître un taux de couverture de 97 %. Des actions ciblées auprès de filiales ou de pays ont été menées pour atteindre, fin 2003, un taux de 100 %.

Accidents du travail

Taux de fréquence

Taux de gravité



- Ingénieurs et cadres
- Employés et techniciens
- Ouvriers

Vis-à-vis de nos partenaires économiques

Concernant les fournisseurs

La politique qualité fournisseurs a été redéfinie pour s'adapter aux enjeux du développement durable et renforcer l'engagement envers les communautés au sein desquelles l'entreprise est implantée. Une charte de qualité et de responsabilité a été définie et publiée. Les conditions d'achats ont été complétées en 2003 par un article 20 afin d'y introduire le respect des principes directeurs de l'OCDE et des règles de l'Organisation Internationale du Travail. Il vaut pour tous les achats dans le monde.

Enfin, pendant la semaine du développement durable, le Groupe a signé avec ses principaux fournisseurs industriels européens (Amtek, DMS, Ferraz, Gindre, Kuvag, Menzolit, Metalor, Nief Plastic holding, Ruget, Semikron) une charte environnementale et sociale fondée sur les principes du Global Compact.

Avec ses clients

Le Groupe a organisé une convention avec ses grands clients de la distribution et du commerce (Auchan, Carrefour, Mc Donalds, et SDMO) pour placer son partenariat économique avec ces grands comptes dans une perspective de développement durable.

Vis-à-vis de la société civile

Depuis de nombreuses années, Schneider Electric s'engage pour favoriser la réussite des jeunes dans les domaines de l'insertion et de la formation. Ces actions se traduisent dans de nombreux pays où le groupe est présent par des modalités différentes et adaptées.

En France, par exemple, l'entreprise a accueilli plus de 4000 alternants depuis dix ans. L'engagement 2003 a conduit à accueillir 400 jeunes en formation par alternance et plus de 1 300 stages conventionnés.

Dans les pays, ces actions sont principalement relayées dans le cadre de la Fondation Schneider Electric pour l'Insertion des Jeunes. En Bulgarie, au Brésil, en Inde, en Indonésie, l'entreprise et ses salariés participent à la construction de systèmes éducatifs et de formation professionnelle.

En 2003, la seconde édition de la campagne de mobilisation Luli, lancée auprès des salariés du groupe, a permis de mobiliser 82 % des sites et de soutenir 160 projets associatifs dans 70 pays. Plus de 70 % des collaborateurs apportent une contribution financière de deux heures de travail environ.

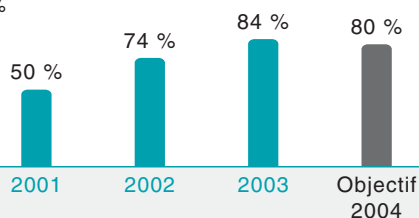
L'ensemble de ces actions a été salué à deux reprises en 2003 :

- en février, par le prix de l'Insertion des jeunes remis au Sénat à Schneider Electric par l'association Entreprise et Progrès ;
- en novembre, par l'Oscar du mécénat d'entreprise 2003 remis par l'Admical.

Objectif NEW2004 :

amener 80% des sites de l'entreprise à s'engager durablement dans des actions de la Fondation Schneider Electric

Performance
en %



Performance environnementale

Sur nos sites

Ni producteur, ni distributeur d'énergie, l'activité de Schneider Electric fait essentiellement appel à des techniques d'assemblage et de contrôle très loin des métiers industriels primaires. Les rejets dans l'atmosphère sont non significatifs et toujours en dessous des seuils réglementaires.

Comme chaque année, Schneider Electric a procédé à une revue des risques de pollution de l'ensemble de ses sites industriels.

■ sur 177 sites de production : aucun n'est en classification Seveso ;

■ 19 dont 12 en France font l'objet d'un suivi permanent, souvent en raison de l'historique de leur activité de production (en France cela correspond à la notion de sites classés pour la protection de l'environnement soumis à autorisation) ;

■ 20 dont 4 en France font l'objet d'une action spécifique.

En 2003, ont été formalisées les procédures de veille, de suivi et d'alerte et les provisions pour risque environnemental ont été redéfinies.

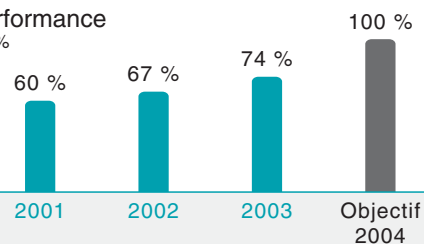
De nouveaux sites de production ont obtenu, en 2003, la certification ISO 14001. C'est par exemple le cas de deux usines en Inde, Chennai et Nashik, mais aussi d'usines au Brésil en Chine, aux Etats-Unis, en France ou encore en République Tchèque.

Plusieurs pays, dont l'Espagne et les Etats-Unis, ont engagé un programme d'optimisation pour réduire leur consommation d'énergie. En France, Schneider Electric a mis en place des procédures de télé-suivi et d'audit des consommations électriques dans 20 de ses sites industriels avec un objectif de réduction de 10 % ; une démarche étendue au nouveau centre de logistique espagnol qui a mis en place un management de l'énergie avec Powerlogic-Systems pour être plus efficace.

Objectif NEW2004 :

certifier ISO 14001 100% de nos sites de production et de logistique

Performance
en %



Effectifs présents sur les sites de production

2002	36 983
2003	43 944

Quantités de déchets produits (en tonnes) :

2002 : 109 357 2003 : 93 736

Déchets produits / effectifs * (en t / pers) :

2002 : 3,0 2003 : 1,901

Part des déchets valorisés en % :

2002 : 53 2003 : 65 (85 % en France)

Consommations d'énergie équivalent MWh

2002 : 538 111 2003 : 674 967

Conso d'énergie / effectifs * MWh :

2002 : 14,6 2003 : 15,3

Consommation d'eau en m³ :

2002 : 1 805 608 2003 : 1 643 483

Consommation d'eau / effectifs * en m³ / pers. :

2002 : 49 2003 : 37,4

*effectifs présents sur les sites de production

L'augmentation des consommations qui s'observe, par rapport à 2002, s'explique par les facteurs suivants :

- la prise en compte de l'ensemble des consommations sur les sites industriels (y compris chauffage au gaz ou au fioul),
- la modification du périmètre de consolidation en 2003,
- enfin, certains chiffres incluent non seulement les consommations liées à nos activités industrielles mais aussi à tout ce qu'elles peuvent induire en activités administratives et logistiques.

Pour nos produits

De la démarche d'éco-conception de Schneider Electric, on peut extraire trois objectifs prioritaires à ce jour :

- tout d'abord la suppression dans nos produits des substances considérées comme dangereuses ; une focalisation toute particulière sur les substances interdites à partir du 1^{er} juillet 2006 est portée sur l'ensemble de nos produits au-delà de ce que prévoit la directive européenne RoHS (Restriction of Hazardous Substances - restriction des substances dangereuses) ; sont particulièrement concernées les substances suivantes : plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent et deux retardateurs de flamme bromés (PBB et PBDE) ;

- ensuite, la réduction de la consommation énergétique du produit en phase de fabrication et surtout en phase d'utilisation est une motivation constante ;

■ enfin, pour qu'en fin de vie, nos produits génèrent le moins de déchets possible, il convient, d'une part, d'utiliser des matières qui ne soient pas nocives ; et, d'autre part, de concevoir des produits facilement démontables, afin de faciliter le recyclage de leurs composants.

Des profils environnementaux et des plaquettes "fin de vie" informent les clients sur les impacts des produits et les conseillent en matière de démantèlement. Anticipant la Directive Européenne WEEE applicable en 2005, le Groupe propose en France à ses clients un offre de prise en charge de leurs produits en fin de vie.

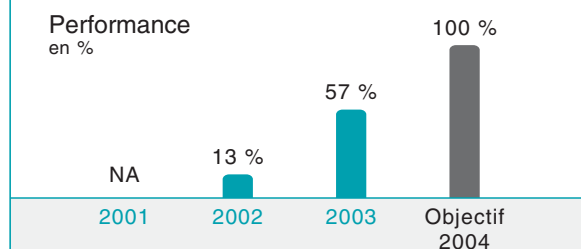
Ces politiques de progrès orientent l'entreprise vers une intégration de la protection de l'environnement dans ses décisions stratégiques, vers un accroissement de la transparence avec les parties prenantes et vers la validation des acquis.

En 2003, toutes les équipes de recherche & développement du groupe ont intégré les logiques d'éco-conception pour tous les nouveaux produits.

Objectif NEW2004 :

éco-concevoir 100% de nos nouveaux produits globaux

Performance
en %

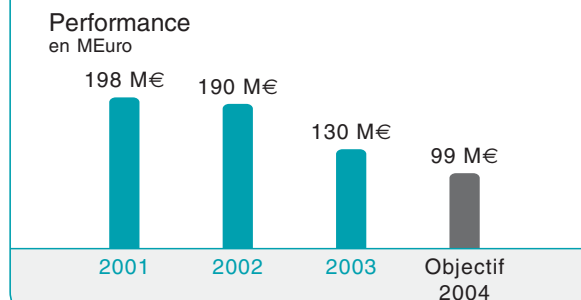


La politique qualité ancrée dans la culture du groupe, en s'engageant à réduire de 50% les coûts de non qualité, contribue également à cet objectif par la diminution des transferts, des déchets, du packaging, etc.

Objectif NEW2004 :

diminuer de 50% les coûts de non qualité

Performance
en MEuro



Les notations

Indice ASPI Eurozone

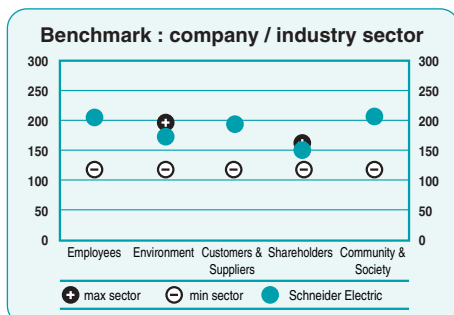
www.vigeo.com

Depuis 2001, Schneider Electric est inclus dans l'indice ASPI Eurozone (Advance Sustainable Performance Indices). ASPI suit les performances financières des 120 entreprises cotées de la zone euro ayant les meilleures performances selon les critères du développement durable (univers DJ Euro Stoxx).

ASPI utilise les critères de notation positive de Vigéo, agence de notation et d'évaluation de la responsabilité sociale des entreprises.

criteria (min -- / max ++)	previous rating	current rating
Employees	++	++
Environment	+	+
Customers & Suppliers	++	+
Shareholders	=	=
Community & Society	++	++

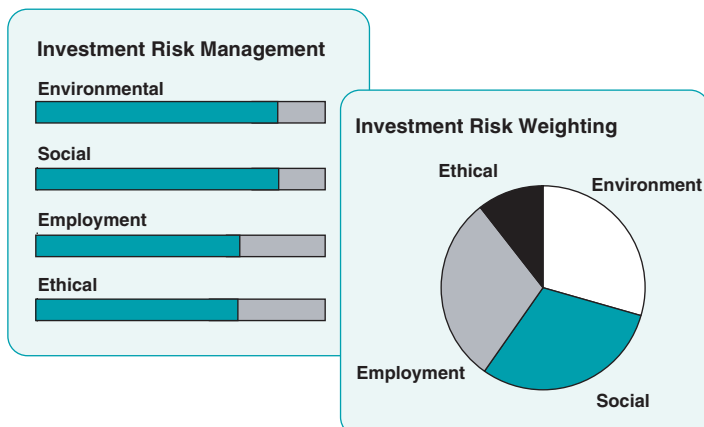
-- unconcerned - below average = average + advanced ++ pioneer



Notation de CoreRatings

www.coreratings.com

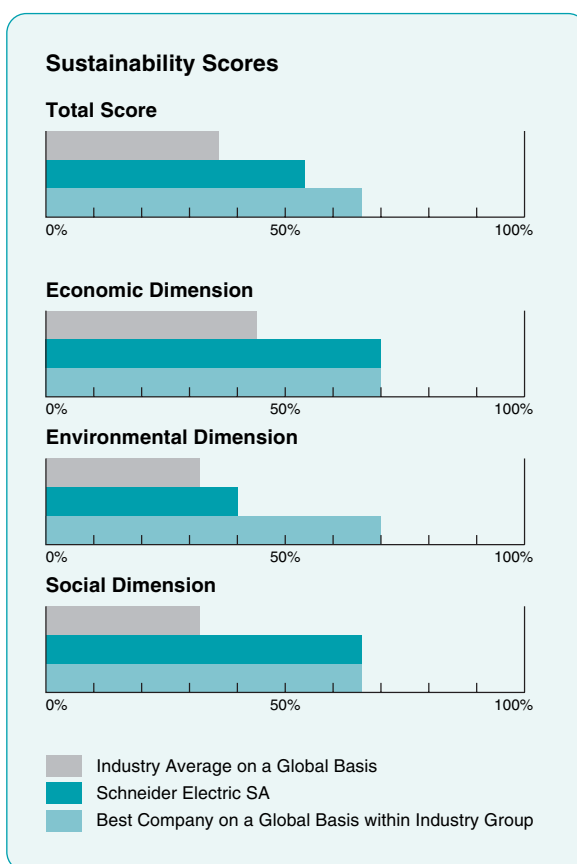
Cette année, Schneider Electric a été évalué par CoreRatings, cabinet de notation européen créé en 2002. La notation A, la plus élevée, a été attribuée à l'entreprise. Seules 5 % des sociétés étudiées par CoreRatings ont obtenu ce résultat.



Indices Dow Jones

www.sustainability-index.com

Après une première sélection l'an passé, Schneider Electric fait partie de l'édition 2004 du Dow Jones Sustainability Index World (indice mondial) et du Dow Jones Sustainability Index Stoxx (indice européen). SAM (Sustainable Asset Management), société de gestion d'actifs indépendante basée en Suisse, est responsable de la recherche sur la durabilité des entreprises pour cette famille d'indices.



Notation de Innovest

www.innovestgroup.com

Innovest suit Schneider Electric, depuis 1999, travers sa méthodologie EcoValue'21 (EV21) et depuis 2002, avec son modèle IVA (Intangible Value Assessment). Créée en 1995, Innovest est une société de conseil et de recherche en investissement spécialisée dans l'analyse des performances sociales, environnementales et de gouvernance des sociétés.

Installée en France depuis 2002, elle établit des notations avec une approche sectorielle "Best in class". Schneider Electric a obtenu un rating AA selon EV21 et B selon IVA.

8. Perspectives 2004

Schneider Electric continue de bénéficier d'une demande très soutenue pour son offre dans l'ensemble des pays émergents. Dans les autres régions du monde, les plans de croissance mis en place dans le cadre du programme d'entreprise NEW2004 doivent lui permettre de profiter pleinement de la reprise graduelle de ses marchés en 2004.

Dans ce contexte, le Groupe développe une stratégie offensive de croissance alliant :

- une expansion de sa couverture géographique et un investissement dans les pays en forte croissance (Chine, Europe de l'Est, Inde, Brésil),
- une forte capacité d'innovation avec un investissement en recherche et développement de 5,6 % du chiffre d'affaires,
- un élargissement et une différenciation de son offre visant à l'optimisation de son portefeuille d'activités,
- un développement dans le marché Résidentiel avec des offres dédiées, afin d'acquérir des positions aussi fortes que dans les Bâtiments.

Afin d'élargir ses marchés accessibles, le Groupe a pour objectif de se développer dans des activités adjacentes à fort potentiel. Ces nouvelles plateformes de croissance comprennent le contrôle et les automatismes du bâtiment, l'alimentation sécurisée, les systèmes de gestion de l'énergie et certains segments spécifiques. Après les acquisitions réalisées depuis fin 2002 (Digital Electronics, TAC, Clipsal, MGE UPS Systems), qui apporteront 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires additionnel en année pleine avec une rentabilité moyenne actuelle de 11 %, Schneider Electric entend exécuter une politique d'acquisitions ciblée et rigoureuse.

Schneider Electric poursuivra par ailleurs la mise en œuvre de ses plans d'efficacité, qui lui ont permis d'augmenter significativement son levier opérationnel depuis 2002. Grâce à ses plans d'actions, la qualité de son business model et sa stratégie de croissance offensive, le Groupe est particulièrement bien positionné pour bénéficier de la reprise économique mondiale et du fort potentiel de ses marchés accessibles.

Transition vers les normes comptables IFRS

Schneider Electric appliquera dans ses comptes consolidés à partir du 1^{er} janvier 2005 les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), en conformité avec le règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 applicable aux comptes consolidés des sociétés européennes dont les titres sont négociés sur un marché réglementaire.

En application de la norme IFRS 1 "Adoption des normes IFRS en tant que référentiel comptable", les comptes consolidés de Schneider Electric seront établis au 31 décembre 2005 selon les normes IFRS et présenteront un comparatif avec les comptes 2004 établis selon le même référentiel comptable.

Dans ce contexte, afin d'être en mesure de préparer un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 et de présenter ses comptes consolidés en 2005 établis selon les normes IFRS, le Groupe s'est engagé, en cours d'exercice 2003, dans un chantier d'identification des travaux à réaliser pour assurer le passage aux normes IFRS. Le chantier de transition vers les normes internationales comprend une phase de diagnostic des divergences et de définition des nouveaux principes de reporting du Groupe, puis une phase de chiffrage des impacts sur le bilan d'ouverture et, enfin, de mise en œuvre des nouvelles normes dans les entités.

Schneider Electric se trouve actuellement dans la phase de diagnostic approfondi des différences de principe, d'identification des changements à apporter aux systèmes d'information et de rédaction des nouveaux principes ; celle-ci se terminera au second trimestre de l'exercice 2004. Dans la seconde phase qui débutera au second trimestre, le Groupe effectuera les chiffrages relatifs au bilan d'ouverture, assurera la formation des équipes opérationnelles et financières et apportera les modifications nécessaires à son système d'information. Ces travaux ont été planifiés de façon à être terminés avant la fin de l'exercice 2004.

Les domaines dans lesquels les principaux impacts sont attendus sont ceux pour lesquels le référentiel comptable français présente des divergences avec les normes IFRS, à savoir : la comptabilisation des dépenses de recherche et de développement (norme IAS 38), la reconnaissance et l'évaluation des instruments financiers (norme IAS 39), l'évaluation des engagements envers le personnel (IAS 19) et la comptabilisation des paiements en actions (Exposé Sondage ED2). Conformément aux recommandations de la COB / AMF, le Groupe avait anticipé dès 2002 les dispositions du règlement CRC 2002-10 concernant les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et applique donc pour ce faire une méthode conforme à IAS 36.

9. Comptes consolidés

Compte de résultat

Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2003, le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'élève à 8 780 millions d'euros, en recul de 3,1 % par rapport à l'année précédente, à périmètre et taux de change courants.

A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires est en progression de 1,4 %.

L'impact défavorable des taux de change s'élève à 682 millions d'euros, soit 7,5 % du chiffre d'affaires, et résulte de l'appréciation de l'euro contre la plupart des devises, principalement le dollar américain. La contribution positive des acquisitions est de 276 millions d'euros, soit 3 % du chiffre d'affaires.

Par activité, l'évolution en automatismes & contrôle est plus favorable qu'en distribution électrique, cette dernière activité étant affectée par la baisse de la moyenne tension.

L'analyse du chiffre d'affaires par directions opérationnelles fournit une appréciation plus détaillée de l'évolution de l'activité. Toutes les évolutions ci-après sont indiquées à périmètre et taux de changes constants, sauf mention contraire.

Le chiffre d'affaires de **l'Europe** s'élève à 4,8 milliards d'euros, en recul de 2,1 % par rapport à la période équivalente de 2002.

■ La zone Europe Centrale et de l'Est connaît une croissance très forte, de l'ordre de 20 %. Les positions de premier plan du Groupe dans cette zone lui permettent de bénéficier pleinement du dynamisme économique de pays comme la Russie et l'Ukraine.

■ La zone Ibérique (Espagne et Portugal) demeure un pôle de croissance soutenu (+ 5,2 %) grâce au dynamisme des marchés infrastructures et bâtiments tertiaires.

■ La zone Scandinavie – Benelux ("Nobis") voit son activité reculer de 5,4 %, affectée par la faiblesse du marché des bâtiments non résidentiels, compensée en partie par la poursuite du dynamisme du marché résidentiel (Lexel).

■ La France enregistre un recul de son chiffre d'affaires de 5,2 % en raison de la faiblesse des investissements industriels et d'un marché EDF, régie d'électricité nationale, en forte baisse ce qui affecte les projets de moyenne tension.

■ L'Italie, la Grande-Bretagne et l'Allemagne voient leur activité diminuer de 1 % à 6 %. L'activité distribution électrique est en recul en Allemagne en raison d'un marché du bâtiment en déclin continu tandis que les automatismes & contrôle sont en légère progression, bénéficiant des plans d'actions du Groupe et d'une reprise modérée au second semestre.

La Grande-Bretagne enregistre quelques signes d'amélioration. L'Italie souffre d'un environnement économique défavorable qui se ressent aussi bien au niveau de la distribution électrique que des automatismes & contrôle.

Le chiffre d'affaires de **l'Amérique du Nord** s'élève à 2,2 milliards d'euros, en légère baisse de 0,3 % par rapport à 2002, notamment aux Etats-Unis et au Canada. Le Mexique maintient globalement son activité à un niveau comparable à celui de 2002.

Par activité, la distribution électrique enregistre une progression légère alors que les automatismes & contrôle sont en recul, pénalisés par le faible niveau des investissements industriels.

La reprise progressive de nos marchés finaux depuis le second semestre a été amplifiée par les effets positifs des plans d'action lancés dès le début de l'année.

La Direction Opérationnelle **Internationale** réalise un chiffre d'affaires de 1,8 milliard d'euros en 2003, en progression de 14,5 % par rapport à 2002. Toutes les zones sont en croissance.

■ La Grande Chine (République Populaire de Chine, Hong Kong et Taiwan) poursuit sa croissance exceptionnelle (+ 22 %). Les activités de distribution électrique et plus encore d'automatismes & contrôle sont en forte progression : la qualité des positions de Schneider Electric lui permet de bénéficier pleinement du niveau élevé des investissements industriels et d'infrastructures.

■ La zone Corée / Japon connaît également une croissance élevée (+ 12 %), grâce à la reprise du marché de l'industrie, amplifiée par les effets positifs de l'intégration de Digital Electronics, société acquise fin 2002.

■ La zone Pacifique connaît une croissance plus modérée (+ 0,8 %), principalement en raison de marchés difficiles pour l'activité de moyenne tension.

■ La zone Asie du Sud Est affiche une croissance significative (+ 6 %).

■ La zone Amérique du Sud progresse sensiblement par rapport à 2002 (+ 9 %) et ceci malgré une situation économique difficile dans la plupart des pays. Comme dans les autres régions en développement, cette croissance est portée par les activités automatismes & contrôle et moyenne tension, marque d'un niveau d'investissement toujours important.

■ La zone Afrique & Moyen-Orient affiche une croissance soutenue (+ 13,7 %), principalement en distribution électrique.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève, pour l'exercice 2003, à 1 007 millions d'euros contre 1 040 millions d'euros pour l'exercice 2002, en recul de 3,2 %.

Grâce aux gains de productivité, la marge opérationnelle (résultat d'exploitation en % du chiffre d'affaires) reste au même niveau qu'en 2002, soit 11,5 % et ce malgré un impact défavorable du change significatif.

Par activité, la marge opérationnelle ne montre pas d'évolution notable, hors effet de périmètre principalement lié à Digital Electronics : elle s'élève à 12,3 % en distribution électrique et 9,6 % en automatismes & contrôle.

Par directions opérationnelles :

■ **L'Europe** affiche une marge opérationnelle de 11,8 %, supérieure à la moyenne du Groupe, en retrait de 0,3 point par rapport à 2002. Certains pays, en dehors de la zone euro, subissent un impact change négatif dans certains pays en dehors de la zone euro. Les gains de productivité réalisés au cours de la période sont conformes à la moyenne du Groupe.

■ La marge opérationnelle de l'**Amérique du Nord** est en progression sensible à 10,9 % contre 8,0 % à fin 2002. Cette amélioration significative résulte des gains de productivité réalisés en continuant le transfert des capacités de production des Etats-Unis vers le Mexique auquel s'ajoute un effort important de rationalisation des processus de production.

■ L'**International** voit sa marge opérationnelle diminuer, en passant de 15,2 % en 2002 à 11,4 % en 2003, malgré des productivités parmi les plus importantes du Groupe grâce à des relocalisations de productions. Ceci a permis de diminuer sensiblement les coûts et de poursuivre le développement du Groupe dans des marchés à fort potentiel de croissance. L'impact du change a toutefois été très pénalisant.

Résultat financier

Le résultat financier consolidé s'élève à (53) millions d'euros en 2003 contre (158) millions d'euros en 2002 : l'amélioration de 105 millions d'euros s'explique principalement par la réduction du coût de la dette financière.

La trésorerie générée par la cession des titres Legrand fin 2002 a permis de réduire l'endettement court terme du Groupe. L'excédent a été placé permettant, en 2003, de réduire le coût de la dette financière nette de 91 millions d'euros.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à (164) millions d'euros en 2003 contre (509) millions en 2002.

En 2002, ce résultat comprenait 398 millions de moins-value liée à la cession des titres Legrand.

En 2003, le résultat exceptionnel comprend (135) millions de coûts et provisions de restructurations, dont (65) millions d'euros sur la France, (14) millions d'euros liés à la réorganisation de l'activité automation, (40) millions d'euros pour la fermeture de sites industriels en Europe, et (12) millions sur les Etats-Unis, relatifs principalement à la fermeture des sites de Monroe et Asheville.

Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt apparent s'élève à 16,1 % en 2003. Celui-ci est affecté par des produits d'impôts différés non récurrents.

En 2002, un produit d'impôt différé de 453 millions d'euros relatif à la moins-value sur la cession des titres Legrand avait été enregistré. Ce montant résultait d'une estimation prudente des bénéfices fiscaux pouvant être réalisés par le Groupe d'intégration fiscale en France de 2003 à 2007 inclus. La suppression à compter de 2004 du délai de 5 ans pour l'utilisation des déficits fiscaux a conduit à comptabiliser un produit supplémentaire de 114 millions au titre de 2003.

Après retraitement de ces effets d'impôt liés à la cession des titres Legrand, le taux d'impôt effectif du Groupe s'élève à 28 % en 2002 et à 30,6 % en 2003.

Amortissement des écarts d'acquisition

La charge d'amortissement des écarts d'acquisition s'élève à 191 millions d'euros en 2003 contre 193 millions en 2002. La consolidation de Digital et de TAC crée une charge d'amortissement supplémentaire de 16 millions d'euros et un amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de Positec a été enregistré pour 10 millions d'euros ; toutefois, ces augmentations sont compensées par la réduction de la charge d'amortissement des écarts d'acquisition libellés en dollar américain et dans les devises liées.

Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et intérêts minoritaires

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à (18) millions d'euros en 2003 contre (28) millions d'euros en 2002, suite à l'amélioration des résultats de MGE UPS et malgré la détérioration des résultats de VA Tech Schneider HV.

Les intérêts minoritaires sont stables à (22) millions d'euros et représentent la quote-part de résultat bénéficiaire attribuables aux associés minoritaires de Feller AG, et de certaines sociétés chinoises.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à 433 millions d'euros, en progression de 2,6 % par rapport à 2002.

Comptes de Bilan

Le total du bilan consolidé est stable et s'élève à 13 921 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Actif immobilisé

L'actif immobilisé s'élève à 6 554 millions d'euros, et représente 47,1 % du total de l'actif, en augmentation de 6,0 % par rapport à l'année dernière.

Il est principalement constitué des écarts d'acquisitions pour 3 513 millions d'euros, qui augmentent de 141 millions d'euros sur la période. L'intégration des acquisitions pour 524 millions d'euros en valeur brute, dont TAC et Digital pour respectivement 403 et 103 millions d'euros et le reclassement des fonds de commerce des immobilisations incorporelles pour 59 millions d'euros sont partiellement compensés par la charge d'amortissement de 191 millions d'euros et l'impact négatif des effets de change pour 241 millions d'euros.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 271 millions, en baisse de 11 millions par rapport au 31 décembre 2002 : l'activation de la marque Digital à hauteur de 44 millions d'euros est compensée par le reclassement des fonds de commerce en écarts d'acquisition pour 59 millions d'euros et l'impact négatif des effets de change de 15 millions d'euros.

Les immobilisations corporelles représentent 1 439 millions d'euros. La diminution de 134 millions d'euros sur la période s'explique principalement par une réduction des investissements réalisés en 2003 comparés en 2002 et à l'impact négatif des effets de change pour 93 millions d'euros.

Les immobilisations financières s'élèvent à 1 015 millions d'euros. L'augmentation de 314 millions d'euros sur l'exercice résulte principalement de l'acquisition de Clipsal : Schneider Electric Australie Holding a acquis des titres Clipsal Australie et de la joint-venture en Asie pour respectivement 185 et 49 millions d'euros.

Le Groupe a également financé 259 millions d'euros de dettes et, par ailleurs, versé 32 millions d'euros sur un compte séquestre, correspondant à un complément de prix payable en 2007. Cette augmentation est partiellement compensée par la diminution des titres de participation non consolidés pour 223 millions d'euros liés à la première consolidation de Digital.

Les autres actifs long terme sont constitués des écarts actuariels nets et coûts des services passés non amortis sur des engagements de retraite, principalement aux Etats-Unis pour 295 millions d'euros. Le financement, en 2003, des engagements à hauteur de 143 millions d'euros a permis, sous forme d'une contribution aux fonds de retraites américains par Schneider Electric, de réduire la provision constatée au passif et simultanément d'augmenter l'actif de couverture.

Actif circulant

L'actif circulant s'élève à 7 367 millions d'euros, et représente 52,9 % du total de l'actif. Il diminue de 2,9 % par rapport à 2002. Il est principalement constitué des disponibilités et valeurs mobilières de placement pour 3 087 millions d'euros, qui diminuent de 4 % suite au financement des acquisitions de TAC et Clipsal.

Les stocks et les créances d'exploitation sont stables, par rapport au 31 décembre 2002, à respectivement 1 124 millions d'euros (- 2 %) et 1 781 millions d'euros (-1,7 %).

Les débiteurs divers et charges constatée d'avance s'élèvent à 627 millions d'euros, en baisse de 10 % suite à la réduction des créances fiscales.

Les impôts différés actifs s'élèvent à 747 millions d'euros, et correspondent principalement à l'activation des déficits générés par la moins-value sur les titres Legrand. En 2002, 453 millions d'euros avaient été activés. Un changement de législation fiscale en France en 2003 a permis d'activer 114 millions complémentaires. Simultanément, les impôts différés constatés en 2002 et relatifs au report en arrière pour 97 millions de déficits, ont été reclassés en créance vis-à-vis de l'Etat.

Au 31 décembre 2003, les titres de placement et les disponibilités s'élèvent à 3 087 millions d'euros contre 3 214 millions d'euros fin 2002. Cette position doit s'analyser nette de l'endettement.

Depuis fin 2002, suite à la cession des titres Legrand, le Groupe a une trésorerie nette positive. Cette position a diminué de 844 millions d'euros au 31 décembre 2002 à 398 millions d'euros au 31 décembre 2003, suite au financement des acquisitions TAC et Clipsal pour respectivement 452 et 444 millions d'euros, au versement de dividendes et à des rachats d'actions pour respectivement 326 et 111 millions d'euros, à la contribution aux fonds de retraite américains pour 143 millions d'euros, partiellement compensés par l'auto-financement libre de 989 millions d'euros (autofinancement d'exploitation-investissements d'exploitation nets +/- variation du besoin en fonds de roulement).

Capitaux propres

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 7 659 millions d'euros et représentent 55 % du total bilan. Ils diminuent de 126 millions d'euros par rapport à fin 2002 : les augmentations de capital à hauteur de 102 millions d'euros et le résultat de l'exercice, d'un montant de 433 millions d'euros, contribuent à augmenter les capitaux propres tandis que le versement du dividende 2002 (y compris le précompte) pour 308 millions d'euros et la variation de l'auto-détention pour 111 millions d'euros ainsi que les impacts du change pour 299 millions d'euros contribuent à leur diminution.

Les intérêts minoritaires sont stables à 75 millions d'euros.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 829 millions d'euros, soit 6 % du total bilan. Majoritairement constituées des engagements vis-à-vis du personnel, retraites et soins médicaux, elles diminuent de 156 millions d'euros suite au financement, déjà mentionné, des engagements de retraites aux Etats-Unis pour 143 millions d'euros.

Dettes financières long terme

Les dettes financières long terme s'élèvent à 1 435 millions d'euros, soit 10,3 % du total bilan. Elles baissent de 289 millions d'euros par rapport à l'année dernière, suite au reclassement à court terme d'un emprunt obligataire de 951 millions d'euros et à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire à hauteur de 750 millions d'euros.

Les autres dettes long terme s'élèvent à 40 millions d'euros et correspondent à une partie du prix d'acquisition de Clipsal : 8 millions d'euros devraient être versés en 2004 et 32 millions en 2007.

Dettes financières court terme

Les dettes financières court terme s'élèvent à 1 253 millions d'euros, soit 9 % du total bilan. Elles augmentent de 607 millions d'euros, principalement suite au reclassement de l'emprunt obligataire de 951 millions d'euros du long terme et au remboursement du programme de billets de trésorerie pour 335 millions d'euros.

Autres dettes court terme

Les autres dettes court terme sont principalement constituées des dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation, des autres créanciers et charges à payer, des dettes fiscales et sociales et des impôts différés passifs. Elles représentent 18,9 % du total bilan. Elles augmentent de 3 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 2 629 millions d'euros.

Tableau de variation des flux de trésorerie

Le tableau de variation des flux de trésorerie consolidé détaille les principaux flux financiers de l'exercice.

Opérations d'exploitation

La capacité d'autofinancement dégagée par l'exploitation s'élève à 942 millions d'euros en 2003, stable à 10,7 % du chiffre d'affaires.

La variation du besoin en fonds de roulement s'élève à 312 millions d'euros majoritairement due aux variations des créances et dettes fiscales en France et aux Etats-Unis.

Au total, les opérations d'exploitation génère une trésorerie positive de 1 254 millions d'euros, comparée à 933 millions d'euros en 2002, soit une amélioration de 34,4 %.

Opérations d'investissements

Les investissements opérationnels du Groupe représentent un décaissement de 265 millions d'euros contre 341 millions d'euros en 2002. Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles ont diminué de 63 millions d'euros et les cessions ont augmenté de 12 millions d'euros. Le Groupe tend à investir dans des sites de production situés dans les pays émergents.

Les investissements financiers représentent un décaissement de 596 millions d'euros contre un encaissement de 3 224 millions d'euros en 2002, correspondant à la cession des titres Legrand. L'acquisition de TAC pour 385 millions d'euros, de Clipsal pour 185 millions d'euros, et l'augmentation de la participation du Groupe dans MGE UPS pour 15 millions d'euros représentent la majeure partie des investissements réalisés en 2003.

Les autres opérations financières à long terme correspondent au financement des dettes financières de Clipsal Australie pour 259 millions d'euros.

Les autres investissements à long terme correspondent au financement des engagements de retraite aux Etats-Unis pour 143 millions d'euros.

Au total, les opérations d'investissement ont représenté en 2003 un décaissement de 1 265 millions d'euros, comparé à un encaissement de 2 825 millions d'euros en 2002. Sans la cession des titres Legrand, les opérations d'investissement auraient représenté un décaissement de 651 millions d'euros en 2002.

Opérations de financement

Le solde net des émissions et remboursements d'emprunts s'élève à 717 millions d'euros; en octobre 2003, un nouvel emprunt obligataire de 750 millions d'euros a été émis à échéance octobre 2008 et portant un taux d'intérêt de 3,875 %.

La cession des titres Legrand a permis au Groupe de se désendetter significativement à court terme : les autres dettes financières ont diminué successivement de 274 millions en 2002 et de 482 millions en 2003, dont 335 millions d'euros relatifs au programme de billets de trésorerie, et 82 millions au remboursement des dettes de Digital et TAC, remplacées par du financement intra-Groupe.

Des rachats d'actions propres ont été réalisés sur l'année 2003 pour un montant total de 112 millions d'euros et 12 millions d'actions ont été annulées en mars 2003.

La levée d'options de souscription et le plan mondial d'actionnariat des salariés ont permis d'augmenter le capital de 102 millions d'euros.

Les dividendes payés sur la période s'élèvent à 327 millions d'euros, y compris le précompte mobilier, dont 19 millions d'euros aux intérêts minoritaires des sociétés détenues.

Au total, les opérations de financement représentent un décaissement de 102 millions d'euros contre 1 097 millions d'euros en 2002.

A l'issue des opérations de l'année, la variation de trésorerie s'élève à (168) millions d'euros contre 2 663 millions d'euros en 2002, compte-tenu de la cession des titres Legrand. En dehors de cette opération exceptionnelle, la variation de trésorerie se serait élevée à (813) millions d'euros en 2002, soit une amélioration sensible de 686 millions entre 2002 et 2003.

10. Comptes sociaux

Le total des revenus du portefeuille encaissés par Schneider Electric SA s'est élevé à 457,7 millions d'euros contre 545 millions d'euros pour l'exercice précédent. Le résultat courant atteint 542,8 millions d'euros contre 563,8 millions d'euros en 2002.

Le résultat net (profit) s'élève à 474,7 millions d'euros contre un résultat (profit) de 221,1 millions d'euros en 2002.

Les capitaux propres avant affectation du résultat s'élèvent au 31 décembre 2003 à un total de 6 813,4 millions d'euros contre 7 043,3 millions d'euros au 31 décembre 2002, prenant en compte le résultat 2003 et les variations résultant de l'annulation de 12 millions d'actions pour 490,2 millions d'euros, la distribution de dividendes aux actionnaires et les primes découlant des exercices d'options et de l'émission du plan d'actionnariat mondial des salariés.

11. Participations

Schneider Electric Industries SAS

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2,90 milliards d'euros en 2003 contre 3,02 milliards d'euros en 2002, en repli de - 4 %.

Le résultat d'exploitation est de 81,2 millions d'euros contre 235,7 millions d'euros en 2002, en baisse de - 65,5 %. Il représente 2,8 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net est bénéficiaire de 494,6 millions d'euros contre 398,9 millions d'euros en 2002.

Cofibel

Le portefeuille de la société est exclusivement composé de titres Schneider Electric SA.

Le bénéfice courant de l'exercice 2003 a atteint 3,04 millions d'euros contre 4,37 millions d'euros en 2002.

Le résultat après impôt s'élève à 2,54 millions d'euros contre 3,70 millions d'euros en 2002.

Cofimines

Le bénéfice courant de l'exercice 2003 a atteint 1,15 million d'euros contre 1,93 million d'euros en 2002.

Compte tenu de l'impôt, le résultat net est de 0,86 million d'euros contre 1,34 million d'euro en 2002.

Comptes consolidés et Comptes sociaux

1. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros sauf le résultat par action)</i>	2003	2002	2001
Chiffre d'affaires	8 780,3	9 060,5	9 828,2
Coûts des ventes	(5 063,1)	(5 305,2)	(5 878,6)
Recherche et développement	(494,0)	(472,7)	(512,7)
Frais généraux et commerciaux	(2 215,8)	(2 242,9)	(2 320,6)
Résultat d'exploitation	1 007,4	1 039,6	1 116,3
Résultat financier <i>(note 23)</i>	(53,1)	(157,8)	(120,9)
Résultat courant avant impôts	954,3	881,9	995,4
Résultat exceptionnel <i>(note 24)</i>	(163,9)	(509,2)	(1 563,9)
Impôts sur les sociétés <i>(note 13)</i>	(127,3)	295,0	(206,9)
Résultat net des sociétés intégrées	663,1	667,7	(775,4)
Amortissement des écarts d'acquisition <i>(note 4)</i>	(190,7)	(192,6)	(169,3)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence <i>(note 7)</i>	(18,1)	(28,2)	(19,3)
Résultat net consolidé	454,3	446,9	(964,0)
Intérêts minoritaires	(21,5)	(24,9)	(22,4)
Résultat net (part de Schneider Electric SA)	432,8	422,0	(986,4)
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (en euros/action) <i>(note 15.6)</i>	1,94	1,85	(5,43)
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (en euros/action)	1,94	1,84	(5,43)

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

2. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	31.12.03	31.12.02	31.12.01	
I - Trésorerie provenant des activités d'exploitation :				
Résultat net - part du Groupe	432,8	422,0	(986,4)	
Part des minoritaires	21,5	24,9	22,4	
Perte/(profit) des sociétés mises en équivalence net des dividendes reçus	18,1	27,8	19,3	
<i>Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :</i>				
Amortissements des immobilisations corporelles (note 6)	283,5	293,4	301,2	
Amortissements des immobilisations incorporelles (note 5)	60,2	56,9	50,1	
Amortissements des écarts d'acquisition	190,7	192,6	169,3	
Augmentation/(diminution) des provisions	44,6	(1 350,5)	1 375,8	
Variation des impôts différés	(144,1)	(484,2)	5,2	
(Plus) ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	15,4	1 785,0	10,8	
Autres éléments	19,3	(0,4)	(1,3)	
Autofinancement d'exploitation	942,0	967,5	966,4	
Diminution/(augmentation) des Créances d'exploitation	(14,8)	109,3	132,0	
Diminution/(augmentation) des Stocks et travaux en cours	(5,3)	49,8	51,3	
(Diminution)/augmentation des Dettes d'exploitation	67,2	(96,6)	(268,8)	
Autres actifs et passifs courants	265,1	(97,2)	61,7	
Variation du besoin en fonds de roulement	312,2	(34,7)	(23,8)	
Total I	1 254,2	932,8	942,6	
II - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations d'investissement :				
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 6)	(253,2)	(288,0)	(405,2)	
Cessions d'immobilisations corporelles (note 6)	48,3	24,7	46,8	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 5)	(61,8)	(89,3)	(46,4)	
Cessions d'immobilisations incorporelles (note 5)	1,3	12,1	0,3	
Investissement net d'exploitation	(265,4)	(340,5)	(404,5)	
Investissement financier net	(595,8)	3 223,7	(448,3) ⁽¹⁾	
Autres opérations financières à long terme	(262,1) ⁽²⁾	(2,5)	102,0	
Actifs de retraite à long terme	(142,2) ⁽³⁾	(55,4)	(17,1)	
Sous-total	(1 000,1)	3 165,8	(363,4)	
Total II	(1 265,5)	2 825,3	(767,9)	
III - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :				
Emission d'emprunts	789,8	13,2	(248,9)	
Remboursement d'emprunts	(73,1)	(202,3)	(142,8)	
Vente/(achat) d'actions propres	(112,3)	(329,1)	(73,9)	
Augmentation/(diminution) des autres dettes financières	(481,6)	(274,2)	527,6	
Augmentation/(réduction) de capital en numéraire	101,8	11,0	7,2	
Dividendes payés : Schneider Electric SA	(308,0)	(297,6)	(297,0)	
Minoritaires	(18,6)	(18,3)	(18,2)	
Total III	(102,0)	(1 097,3)	(246,0)	
IV - Effet net des conversions :	Total IV	(54,7)	2,7	14,1
Variation nette de trésorerie : I + II + III + IV	(168,0)	2 663,5	(57,2)	
Trésorerie en début de période	3 070,4	406,9	464,1	
Variation de trésorerie	(168,0)	2 663,5	(57,2)	
Trésorerie nette en fin de période (note 14)	2 902,4	3 070,4	406,9	

(1) L'achat des titres Legrand (5 027,5 Meuros) a été financé essentiellement par échange de titres. Seuls la soulte et les frais d'acquisition sont indiqués.

(2) Inclus le prêt au Groupe Clipsal pour 259 millions d'euros

(3) Inclus la contribution additionnelle de Square D sur les engagements de retraite à hauteur de 143 millions d'euros en 2003 versus 50 millions d'euros en 2002

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

3. Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	31.12.03	31.12.02	31.12.01
Actif immobilisé :			
Ecart d'acquisition, nets (note 4)	3 512,8	3 371,9	3 840,7
Immobilisations incorporelles, nettes (note 5)	270,7	259,9	210,4
Immobilisations corporelles, nettes (note 6)	1 439,1	1 573,3	1 751,0
Immobilisations financières :			
Titres de participation mis en équivalence (note 7)	60,5	76,2	124,4
Autres titres de participation (note 8)	369,6	380,9	4 181,8
Autres immobilisations financières (note 8)	585,4	244,5	92,3
Total immobilisations financières	1 015,5	701,6	4 398,5
Autres actifs à long terme (note 9)	315,6	274,4	212,8
Total actif immobilisé	6 553,7	6 181,1	10 413,4
Actif circulant :			
Stocks et encours (note 10)	1 124,1	1 146,5	1 267,9
Clients et créances d'exploitation (note 11)	1 781,3	1 812,3	2 034,6
Autres débiteurs et charges constatées d'avance (note 12)	627,0	697,1	729,4
Impôts différés actifs (note 13)	747,2	718,5	225,5
Disponibilités et valeurs mobilières de placement (note 14)	3 087,5	3 214,0	579,5
Total actif circulant	7 367,1	7 588,4	4 836,9
Total de l'Actif	13 920,8	13 769,5	15 250,3

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.03	31.12.02	31.12.01
Capitaux propres : (note 15)			
Capital social	1 854,7	1 926,5	1 922,1
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 290,8	4 895,2	5 467,0
Réserves consolidées	1 724,6	875,3	447,5
Réserves de conversion	(211,4)	87,7	543,9
Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)	7 658,7	7 784,7	8 380,5
Intérêts minoritaires	74,9	76,2	79,3
Provisions pour risques et charges :			
Provisions pour retraites et engagements assimilés (note 16)	672,5	810,8	628,7
Autres provisions pour risques et charges (note 17)	156,7	174,3	202,6
Total provisions pour risques et charges	829,2	985,1	831,3
Dettes à long terme :			
Emprunts obligataires (note 18)	1 200,0	1 450,0	1 458,7
Titres à durée indéterminée (note 18)	113,6	148,3	179,7
Dettes financières à plus d'un an (note 18)	121,7	125,5	137,9
Dettes financières à long terme :	1 435,3	1 723,8	1 776,3
Autres dettes à long terme (note 19)	40,5	-	-
Total dettes à long terme	1 475,8	1 723,8	1 776,3
Dettes à court terme :			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	56,2	39,8	55,5
Fournisseurs et dettes d'exploitation	1 176,7	1 167,2	1 305,0
Dettes fiscales et sociales	663,1	567,0	645,2
Impôts différés passifs (note 13)	92,2	54,5	202,2
Autres créanciers et charges à payer	641,0	725,0	879,3
Dettes financières à court terme (note 18)	1 253,0	646,2	1 095,7
Total dettes à court terme	3 882,2	3 199,7	4 182,9
Total du Passif	13 920,8	13 769,5	15 250,3

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

4. Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

<i>(en millions d'euros sauf nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions (milliers) (1)	Capital	Primes d'émission de fusion d'apport	Réserves consolidées (2)	Réserves de conversion	Capitaux propres (part de SESA)	Intérêts minoritaires
1^{er} janvier 2001	155 788,0	1 246,3	1 115,1	1 775,9	408,1 (3)	4 545,4	65,9
Plans de souscription d'actions (4)	228,0	1,8	5,1			6,9	
Conversion d'obligations (4)	3,0		0,2			0,2	
Legrand	84 241,0	673,9	4 353,6			5 027,5	
Dotation à la réserve légale			(6,4)	6,4		0,0	
"Distribution de dividendes (y.c. précompte)"				(297,0)		(297,0)	(18,2)
Variation de l'auto détention				(73,9)		(73,9)	
Différence de conversion				21,9	135,8	157,7	1,5
Autres			8,0	(8,0)		0,0	7,7
Résultat 2001				(986,4)		(986,4)	22,4
Au 31 décembre 2001	240 260,0	1 922,1	5 475,6	438,9	543,9	8 380,5	79,3
Plans de souscription d'actions (4)	373,4	3,0	8,0			11,0	
Conversion d'obligations (4)	179,5	1,4	7,0			8,4	
Distribution:							
- prélèvement sur prime (5)			(595,4)	615,7		20,3	
- dividendes distribués				(297,6)		(297,6)	(18,3)
Variation de l'auto détention				(290,6)		(290,6)	
Différence de conversion					(456,2)	(456,2)	(9,7)
Autres				(13,1)		(13,1)	
Résultat 2002				422,0		422,0	24,9
Au 31 décembre 2002	240 812,9	1 926,5	4 895,2	875,3	87,7	7 784,7	76,2
Plans de souscription d'actions (4)	1 958,3	15,6	50,8			66,4	
Réduction de capital (4)	(12 000,0)	(96,0)	(394,2)	490,2		0,0	
Plan Mondial Actionnariat salarial (4)	1 071,0	8,6	26,8			35,4	
Affectation réserve légale			(192,7)	192,7		0,0	
Distribution de dividendes (y compris précompte)			(95,1)	(212,8)		(307,9)	(18,6)
Variation de l'auto détention				(110,8)		(110,8)	
Différence de conversion (note 15.5)					(299,1)	(299,1)	(6,7)
Effet d'impôt sur annulation des actions propres				54,3		54,3	
Autres				2,9		2,9	2,5
Résultat 2003				432,8		432,8	21,5
Au 31 décembre 2003	231 842,2	1 854,7	4 290,8	1 724,6	(211,4)	7 658,7	74,9

(1) Avant élimination des actions autodétenues.

(2) Y compris 276,5 millions d'euros d'auto-détention et d'auto-contrôle annulés au 31 décembre 2003.

(3) Dont (57,5) millions d'euros de réserves de conversions des entités de la zone EURO.

(4) Voir Note 15 - Capitaux propres

(5) Y compris 7,8 millions d'euros au titre d'un remboursement du précompte mobilier et 12,5 millions d'euros d'élimination des dividendes sur les titres d'autocontrôle.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

5. Annexe aux comptes consolidés

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Note 1 - Description des activités

Schneider Electric SA (la société mère ou "Schneider Electric") est une société anonyme régie par la Législation française.

La société mère et ses filiales "Le Groupe" est un des leaders dans le domaine des produits et équipements pour la distribution électrique, les automatismes et le contrôle industriel. Le Groupe fournit également des services rattachés à ces produits, tels que réparations et maintenance ainsi que des services relatifs à la revue des systèmes d'automatismes et de distribution électrique.

Le Groupe est organisé sur une base géographique et comporte 3 zones (Europe, Amérique du Nord et International).

Note 2 – Principes Comptables

2.1 - Principes de présentation

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés en conformité avec les règles et principes comptables français.

2.2 - Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

2.3 - Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect au travers de la détention de plus de 50 % des droits de vote émis, ou dans lesquelles il exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif s'entend comme un contrôle par tout moyen, autre que la détention d'un intérêt majoritaire en droits de vote, tel que détention d'intérêts minoritaires significatifs, contrats ou accords avec les autres actionnaires.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. L'influence significative est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

La méthode de consolidation par intégration proportionnelle est utilisée dans le cadre des participations financières à contrôle conjoint telles que sociétés en participation et accords de coopération. Dans une telle situation, le Groupe enregistre sa quote-part des comptes de résultat, bilan et tableau de flux de trésorerie.

Les acquisitions ou cessions de société intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à la date de prise ou de perte du contrôle effectif.

Les soldes bilantiels et transactions réciproques sont éliminés en totalité pour les sociétés intégrées. Dans le cas de sociétés consolidées en intégration proportionnelle, les transactions réciproques sont éliminées à hauteur de la quote-part d'intérêt du Groupe dans ladite société.

La liste des filiales consolidées est présentée en Note 28. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe ne sont pas consolidées.

La consolidation est réalisée à partir de comptes arrêtés au 31 décembre de l'exercice à l'exception des Groupes MGE Finances et VA Tech Schneider High Voltage GmbH pour lesquels l'arrêté est au 30 septembre.

Toutefois, tout événement significatif qui interviendrait au cours des trois mois qui séparent leur clôture annuelle de celle du Groupe, serait pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe.

2.4 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en Euro de la manière suivante :

- 1) Les actifs et passifs sont convertis au taux de conversion officiel à la date de clôture ;
- 2) Les montants présentés au titre du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux de conversion moyen annuel ;
- 3) Les différences de conversion sont enregistrées dans le compte Réserves de conversion dans les capitaux propres consolidés.

2.5 - Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture.

A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.6 - Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence existant entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition est amorti linéairement sur une période déterminée n'excédant pas 40 ans. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent une perte probable de valeur des actifs concernés, le Groupe évalue si cette perte de valeur affecte les écarts d'acquisition en comparant la valeur nette comptable des actifs concernés aux cash flow libres actualisés.

2.7 - Immobilisations incorporelles

Les coûts encourus par le Groupe pour le développement interne de progiciels sont, en principe, pris en charges au fur et à mesure de la dépense. Cependant, les coûts (internes et externes) se rapportant à la mise en place de progiciels de type ERP (progiciels intégrés) sont immobilisés et amortis sur la période bénéficiant de l'usage de tels progiciels : cette période ne dépasse pas 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur la période d'usage ou celle durant laquelle de tels actifs sont protégés par des dispositions légales et réglementaires.

2.8 - Immobilisations corporelles

Les terrains, constructions et matériels de production sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation telle que présentée ci-après :

■ Constructions :	20 à 40 ans,
■ Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 10 ans,
■ Autres :	3 à 12 ans

Pour les immobilisations corporelles rattachées à l'activité, la durée de vie est généralement définie comme étant la période d'utilisation pour le Groupe. Cependant, lorsqu'il est prévu d'arrêter ou de fermer une ligne de production avant la fin de cette période, la durée d'amortissement est réduite.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

2.9 - Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Dans le cas de titres de participations cotés, la valeur de marché du titre est également prise en compte.

2.10 - Dépréciations des actifs à long terme

Pour les écarts d'acquisition, un amortissement exceptionnel est comptabilisé lorsque la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est supérieure à sa valeur recouvrable, mesurée par les cash flow libres actualisés.

La valeur comptable des immobilisations corporelles, y compris les actifs immobiliers est régulièrement revue, d'une part pour des besoins d'assurance et d'autre part, pour la comparer à la valeur de marché de ces actifs immobiliers. Lorsque ces revues mettent en évidence une perte durable de valeur ou d'assurance par rapport à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée à hauteur de cette différence.

Pour les autres actifs à long terme y compris les immobilisations incorporelles, il est fait référence à des évaluations de tiers, des évaluations de marchés ou autres évaluations financières ou économiques. Lorsque ces évaluations montrent une réduction définitive de la valeur recouvrable par rapport à la valeur historique, des provisions pour dépréciation sont enregistrées.

2.11 - Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur prix de revient (déterminé selon la méthode FIFO ou la méthode du prix moyen pondéré) ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût des travaux en cours, produits finis et semi-finis, comprend les coûts des matières et de la main d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance et les frais généraux de production.

2.12 - Clients et créances d'exploitation

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa provision sont annulées par le compte de résultat.

Les créances clients résultent des ventes aux clients finaux, lesquels sont géographiquement et économiquement largement répartis. En conséquence, le Groupe estime qu'il n'existe pas de concentration majeure du risque de crédit.

La principale filiale nord-américaine du Groupe, Square D, optimise sa gestion de trésorerie et de besoins en fonds de roulement en procédant à des cessions de créances auprès d'organismes finan-

ciers. Ces opérations de cessions de créances présentent des caractéristiques qui entraînent leur déconsolidation en normes françaises.

2.13 - Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporaires existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont actualisés lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs et qu'il existe un échéancier de renversement suffisamment fiable.

2.14 - Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement présentées au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les actions propres destinées à couvrir les plans d'options et les opérations de régularisation de cours, les dépôts à terme de trois mois au plus ainsi que les titres négociables sur des marchés officiels. D'une manière générale, tous les titres négociables sont constitués d'instruments à court terme tels que billets de trésorerie, fonds communs de placement ou équivalents. Ils sont évalués au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Lorsqu'il s'agit d'obligations ou d'instruments représentatifs de créances, le coût comporte la quote-part d'intérêts courus à la clôture de l'exercice.

2.15 - Actions propres

Les actions Schneider Electric SA détenues par la société mère ou par des sociétés consolidées (par intégration globale) sont :

- soit, enregistrées dans la rubrique "Valeurs mobilières de placement", lorsqu'elles sont dès l'origine explicitement affectées à la couverture de plans d'options d'achats d'actions Schneider Electric SA émis au bénéfice du personnel du Groupe, ou à la régularisation des cours ;
- soit, comptabilisées en réduction des capitaux propres consolidés dans tous les autres cas.

Le traitement comptable des gains ou pertes découlant de la vente des actions propres dépend de l'objectif de détention desdites actions. Les gains ou pertes se rapportant aux ventes d'actions classées dans la rubrique Valeurs mobilières de placement sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé. Les gains ou pertes sur cession des autres catégories sont déduits sur les capitaux propres, nets d'effet d'impôt.

2.16 - Engagements de retraite et autres avantages au personnel

Sur la base des législations et pratiques nationales, les filiales du Groupe peuvent avoir des engagements dans le domaine des plans de retraites et des indemnités de fin de carrière. Les montants payés au titre de ces engagements sont conditionnés par des éléments tels que l'ancienneté, les niveaux de revenus et les contributions aux régimes de retraites obligatoires. La méthode utilisée pour valoriser les engagements de retraite et les indemnités de fin de carrière prend en compte les rémunérations futures.

Le Groupe utilise deux méthodes pour calculer ces engagements selon qu'ils sont gérés en interne ou en externe :

■ **Gestion interne** : L'engagement est couvert par une provision calculée pour l'ensemble des personnels concernés en déterminant la valeur actuelle de l'engagement futur en fonction d'un taux d'actualisation faisant l'objet d'une révision annuelle en fonction des conditions de marché.

■ **Gestion externe** (plans d'assurances ou fonds de pension) : Dans ce cas spécifique, outre les contributions versées aux organismes d'assurances ou fonds de pension, un passif est reconnu lorsqu'il faut couvrir les déficits découlant de l'écart entre la juste valeur des actifs de couverture et la valeur actuelle de l'engagement futur estimé.

La méthode comptable utilisée pour la prise en compte de l'évolution des engagements en terme de retraite et d'indemnités de fin de carrière est la suivante :

■ Les changements de la valeur actuelle de l'engagement ou les changements de certaines hypothèses actuarielles relatives aux conditions démographiques (durée d'activité, nombre d'employés concernés, etc...) sont reconnus en totalité par compte de résultat lorsque de tels changements interviennent.

■ Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière et économique générale (changement dans le taux d'actualisation, augmentations annuelles des salaires, rendement des actifs, etc) sont étalés et reconnus sur la durée de service restant à exécuter pour les employés concernés, si ces changements excèdent 10 % de la plus grande des données suivantes, soit l'engagement futur estimé, soit la valeur de marché des actifs de couverture.

Le Groupe assure des retraites complémentaires à un nombre limité de cadres dirigeants en activité ou retraités. Ces engagements sont provisionnés en fonction des termes contractuels des accords stipulant des niveaux de ressources garantis au-delà des régimes standards généraux.

Des provisions sont enregistrées et des charges reconnues pour la couverture de frais médicaux engagés par certains retraités du Groupe.

2.17 - Provisions pour risques et charges

Le Groupe reconnaît une perte ou comptabilise une provision lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

2.18 - Instruments financiers et dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour gérer et couvrir les variations de taux de change, de taux d'intérêts ou de prix de certaines matières premières. Par contre, le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. En conséquence, le Groupe met en œuvre des contrats tels que des contrats de "swaps", des contrats d'options ou des couvertures à terme selon la nature des risques à couvrir.

Le Groupe souscrit périodiquement des contrats de couverture de taux de change pour garantir des opérations libellées en devises étrangères. Une partie des couvertures ont comme élément sous-jacent les créances et dettes opérationnelles enregistrées au bilan des sociétés du Groupe. Les gains ou pertes sur les couvertures d'opérations sont reconnus par compte de résultat et compensent les gains ou pertes rattachés aux dites opérations. A la clôture, les contrats de couverture sont estimés à leur juste valeur (mark to market) et les gains et pertes de change latents sont pris en compte par le résultat. Ces gains ou pertes de change latents compensent les gains ou pertes de change découlant de la conversion au taux de clôture de l'exercice des comptes à recevoir ou à payer libellés en devises étrangères.

Le Groupe peut également effectuer des opérations de couverture de flux prévisionnels qu'il s'agisse de flux d'exploitation récurrents ou d'opérations d'acquisition ou de cession de participations. Par ailleurs il n'existe pas de politique de couverture des bilans des sociétés étrangères.

Les contrats de "swaps" de taux d'intérêts permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. S'il est procédé à une clôture anticipée d'un contrat « de swaps » de taux d'intérêts, les gains ou les pertes sont étalés et répartis au titre des intérêts de la dette concernée sur la période restant à courir au titre dudit contrat d'échange.

Le Groupe souscrit également des contrats d'approvisionnement de matières premières comportant des contrats d'achats à terme, d'échanges et options, contrats destinés à couvrir tout ou partie des achats de matières premières. Les gains et pertes latents sur contrats de couverture sont incorporés aux coûts des ventes lorsque les opérations d'achats interviennent.

A la clôture la juste valeur (mark to market) des instruments de couverture est mentionnée dans les engagements hors bilan.

Les flux de trésorerie découlant des instruments financiers sont traités dans le tableau de flux de trésorerie consolidé sur le même plan que les opérations auxquelles ils sont liés.

2.19 - Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les ventes sont enregistrées lors du transfert de propriété (généralement FOB point d'embarquement). Les revenus des prestations de services sont enregistrés sur la durée et selon les modalités du contrat.

a) Rabais, escomptes :

Le Groupe accorde à certains de ses distributeurs des rabais calculés en fonction d'objectifs prédéterminés de ventes en valeur et en volume.

De plus, et dans un nombre limité de cas, le Groupe négocie directement avec des clients internationaux des ventes de produits sur des bases mondiales ou nationales, sans l'intermédiaire de distributeurs et à un prix inférieur. Dans de telles situations, le Groupe indemnise ses distributeurs pour la perte de marge. Le Groupe enregistre cette charge lorsque les distributeurs ont rempli les conditions d'obtention de ces compensations. Les filiales nord-américaines du Groupe peuvent aussi attribuer des escomptes financiers. Ces escomptes sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté net de l'ensemble de ces rabais et escomptes.

b) Contrats à long terme

Le produit résultant de l'exécution des contrats à long terme est comptabilisé en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement déterminé soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat et en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements).

Pour tous les contrats à long terme, les pertes à terminaison probables sont provisionnées. La valeur des travaux en cours comporte les coûts directs et indirects liés à l'exécution des contrats.

2.20 - Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont pris en charge durant la période au cours de laquelle ils sont encourus.

2.21 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel inclut les charges et produits qui ne sont pas directement liés au cours ordinaire des opérations. Il inclut les plus ou moins-values résultant de la cession d'actifs ou de l'arrêt d'activités, le coût des opérations de restructurations majeures et les coûts significatifs encourus dans les situations dont il ne peut être attendu aucun bénéfice futur (telles

que règlements de poursuites et réclamations de caractère légal, environnemental ou dans le cadre de la responsabilité du Groupe sur ses produits).

2.22 - Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'année par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de la conversion des obligations convertibles en circulation et de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux obligations convertibles est calculée selon la "if converted method" (nombre théorique d'actions susceptibles d'être créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions). La dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché (prix moyen de l'année) à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des droits).

2.23 - Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires.

Note 3. Evolution du périmètre de consolidation

3.1 - Variations de périmètre

Les comptes consolidés du Groupe, établis au 31 décembre 2003, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en note 28. Le périmètre retenu au 31 décembre 2003 peut se résumer de la façon suivante :

En 2003, les événements suivants se sont produits :

Première consolidation de Digital Electronics Corp.

■ Le 8 novembre 2002, Schneider Electric SA a lancé une offre publique d'achat sur le groupe japonais Digital Electronics Corporation, coté à la Bourse d'Osaka (Japon). A la date de clôture de l'offre publique d'achat, le 18 décembre 2002, Schneider Electric SA détenait par achat et souscription 98,7 % du capital, soit 7.680.680 actions. Le règlement – livraison est intervenu le 26 décembre 2002 pour un total de 222,6 millions d'euros.

Le groupe Digital Electronics Corporation est consolidé par intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2003.

Acquisitions :

■ Le Groupe a acquis le 25 février 2003 pour 1,8 million d'euros 100 % de la société brésilienne CDI Power, dont le chiffre d'affaires annuel en 2003 s'est élevé à 2,2 millions d'euros. Cette société est consolidée par intégration globale depuis le 1^{er} mars 2003.

■ Le Groupe a acquis le 2 mai 2003 pour 9,5 millions de dollars 100 % de la société américaine Hyde Park Electronics LLC leader nord-américain des capteurs ultrasons. Cette société réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 6 millions d'euros. Hyde Park Electronics LLC est consolidée par intégration globale depuis le 2 mai 2003.

■ Acquisition du Groupe TAC

Le Groupe a acquis le 6 août 2003 le groupe TAC, un acteur majeur dans les automatismes et le contrôle des bâtiments. TAC propose une offre complète de contrôleurs, capteurs, afficheurs, actionneurs, associée à des logiciels de supervision et de conception performants. TAC est basé à Malmö en Suède. Le Groupe, avec 2 100 collaborateurs, est représenté dans plus de 70 pays. Son chiffre d'affaires 2003 s'est élevé à 324 millions d'euros avec une marge opérationnelle de 10,5 %.

L'acquisition a été réalisée sur la base d'une valeur d'entreprise de 452 millions d'euros se décomposant en 385 millions d'euros pour le rachat des fonds propres et 67 millions d'euros de dette financière nette reprise. Le groupe TAC est consolidé par intégration globale dans les comptes consolidés de Schneider Electric depuis le 1^{er} septembre 2003.

(Nombre de sociétés)	2003		Au 31 décembre, 2002		2001	
	France	Etranger	France	Etranger	France	Etranger
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	52	266	55	251	54	254
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	1	1	1	1	1	-
Sociétés consolidées par mise en équivalence	2	7	2	9	2	4
Sous total par zone France / Etranger	55	274	58	261	57	258
Total	329		319		315	

Créations

■ Création d'une joint venture en Chine, Schneider Shilin (Suzhou) Transformers Company Limited (SSST) détenue à 49 % par SEEC (entité hors Groupe) et 51 % par le Groupe.

■ Création d'une filiale en Chine Schneider Electric Devices (Dong Guan) Company Limited (SEDD) détenue à 100 % par le Groupe.

■ Création d'une filiale Schneider Electric Australia Holding Pty Limited détenue à 100 % par le Groupe.

Ces entités sont consolidées par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe.

Rachats de minoritaires

■ En date du 13 mars 2003 et du 26 septembre 2003 le Groupe a acquis respectivement 2,0 % et 1,8 % du groupe MGE Finances pour 14,8 millions d'euros, ce qui porte sa participation à 36,1 %.

Voir note 27 sur les événements post clôture.

■ En date du 14 août 2003, le Groupe a acquis 15 % de sa filiale Tianjin Merlin Gerin Company Limited pour 1,3 millions d'euros, portant ainsi sa participation à 75 %.

Cessions

■ Dans le cadre de la création, en fin d'exercice, d'une joint-venture Clipsal Asia Holdings Limited (voir note 8.2), Schneider Electric a apporté ses filiales PDL Electric (S) Pte Ltd et Schneider Electric Devices (Dong Guan) Company Limited (SEDD). Les deux sociétés ont été consolidées jusqu'au 31 décembre 2003.

Changements de méthode de consolidation

■ Depuis le 1^{er} janvier 2003, les sociétés Schneider Electric Malaysia et Schneider Electric Industries Malaisie SDN (ex Schneider Scott & English), auparavant consolidées par mise en équivalence, sont consolidées par intégration globale. En effet, suite au rachat de 51 % des intérêts minoritaires, le Groupe détient maintenant 100 % de Schneider Electric Industries Malaisie et, suite à la signature d'un pacte d'actionnaires fin 2002, le Groupe, bien que ne détenant que 30 % du capital de Schneider Electric Malaysia, exerce un contrôle exclusif sur les organes de décision de cette dernière.

3.2 - Impact des principales acquisitions sur les données de 2003.

L'impact des acquisitions des groupes Digital Electronics Corporation et TAC sur les états financiers du Groupe est le suivant :

Données pro forma :

(en millions d'euros)	31.12.2003 Publié	31.12.2003 hors Digital et TAC	31.12.2002 Publié
Chiffre d'affaires	8 780,3	8 496,8	9 060,5
Résultat d'exploitation	1 007,4	987,0	1 039,6
Taux de marge opérationnelle	11,5 %	11,6 %	11,5 %
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	623,5	613,5	614,6
Amortissement des écarts d'acquisition	(190,7)	(174,2)	(192,6)
Résultat net	432,8	439,3	422,0
Ecart d'acquisition	3 512,8	3 031,2	3 371,9
Immobilisations corporelles et incorporelles, nettes	1 709,8	1 593,9	1 833,2
Autres actifs long terme	1 331,1	1 540,0	976,0
Actif circulant	7 367,1	7 604,1	7 588,4
Total Actif	13 920,8	13 769,2	13 769,5
Capitaux propres, part du Groupe	7 658,7	7 677,6	7 784,7
Intérêts minoritaires	74,9	73,1	76,2
Dettes financières long terme	1 475,8	1 470,9	1 723,8
Provisions pour risques et charges	829,2	810,1	985,1
Passif circulant	3 882,2	3 737,5	3 199,7
Total Passif	13 920,8	13 769,2	13 769,5

Note 4. Ecart d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>			31.12.03		31.12.02	
	Durée de vie	Année d'acquisition	Brut	Amort	Net	Net
Square D Company	40 ans	1991	1 585,7	496,0	1 089,7	1 358,0
Groupe Lexel	40 ans	1999	990,8	130,6	860,2	906,1
Telemecanique	40 ans	1988	802,0	339,4	462,6	482,6
Federal Pioneer Ltd	40 ans	1990	80,6	29,9	50,7	51,8
Merlin Gerin	30 ans	1992	160,7	73,5	87,2	92,6
Crouzet Automatismes	20 ans	2000	205,8	43,4	162,4	184,7
Mita Holding Ltd	20 ans	1999	51,4	10,5	40,9	47,1
Positec	20 ans	2000	168,7	62,7	106,0	123,0
PDL	20 ans	2001	38,2	4,9	33,3	34,6
TAC	20 ans	2003	402,7	6,7	396,0	-
Digital Electronics	10 ans	2002	95,1	9,5	85,6	-
Infra +	10 ans	2000	21,2	7,0	14,2	14,8
Schneider Automation	10 ans	1994	35,4	28,3	7,1	10,6
JV VAS ⁽¹⁾	5 ans	2001	21,2	12,9	8,3	12,5
Autres ⁽²⁾	5-20 ans		332,6	224,0	108,6	53,5
Total			4 992,1	1 479,3	3 512,8	3 371,9

(1) VA Tech Schneider High Voltage GmbH

(2) Concerne environ 25 sociétés

La variation entre les montants nets aux 31 décembre 2002 et 2003 s'explique notamment par :

- La charge d'amortissement des écarts d'acquisition pour (190,7) millions d'euros (cette charge s'est élevée à (192,6) millions d'euros pour 2002). Au titre de l'exercice 2003, le Groupe a procédé à un amortissement exceptionnel de 10 millions d'euros de l'écart d'acquisition du groupe Positec correspondant à la différence entre la valeur recouvrable, évaluée selon la méthode des cash flow libres actualisés (au taux de 8,5 % coût moyen pondéré du capital du Groupe), et la valeur nette comptable.

- L'effet des variations des cours de devises : (241,1) millions d'euros.

- Les effets de variation du périmètre de consolidation : 524,1 millions d'euros liés essentiellement aux acquisitions des groupes TAC pour 402,7 millions d'euros, et Digital Electronics Corporation pour 103,3 millions d'euros.

- Le reclassement des fonds de commerce à caractère d'écarts d'acquisition comptabilisés lors d'acquisitions faites par apport partiel d'actifs pour un montant net de 59,1 millions d'euros (voir note 5).

- L'ajustement de l'écart d'acquisition du groupe Crouzet de (10,5) millions d'euros, suite à l'annulation d'une provision fiscale constituée au moment du calcul de l'écart d'acquisition et devenue sans objet.

Ecart d'acquisition

Digital Electronics Corporation :

Le Groupe a finalisé au 31 décembre 2003 le calcul de l'écart d'acquisition :

Coût d'acquisition de Digital Electronics Corporation*	222,6
Juste valeur des actifs et passifs acquis	
Situation nette acquise au 1 ^{er} janvier 2003	93,8
Retraitements d'homogénéisation aux principes Groupe	(41,2)
Juste valeur des marques et brevets	66,7
Situation nette acquise réévaluée	119,3
Ecart d'acquisition	103,3

* Y compris frais d'acquisition / Calcul effectué au cours d'ouverture 2003 soit 1 EUR = 124,39 JPY

Ecart d'acquisition TAC :

Le groupe TAC est consolidé depuis le 1^{er} septembre 2003. Le Groupe a jusqu'à la fin 2004 pour finaliser l'affectation de l'écart de première consolidation.

Les premiers éléments de détermination de l'écart d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

Coût d'acquisition de TAC*	385,3
Juste valeur des actifs et passifs acquis	
Situation nette acquise au 1 ^{er} septembre 2003	104,6
Ecart d'acquisitions antérieurs à l'acquisition par le Groupe	(115,2)
Ajustements des valeurs des actifs et passifs acquis	(6,8)
Situation nette acquise réévaluée	(17,4)
Ecart d'acquisition	402,7

* Y compris frais d'acquisition

Note 5. Immobilisations incorporelles

a) Valeurs brutes

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Marques	Autres incorporels	Total
Au 31 décembre 2001	211,7		173,4	385,1
Acquisitions	75,5		13,9	89,4
Cessions	(13,2)		(9,4)	(22,6)
Ecart de conversion	(13,7)		(18,4)	(32,1)
Variations de périmètre et autres	45,1		6,5 ⁽¹⁾	51,6
Au 31 décembre 2002	305,4		166,0	471,4
Acquisitions	56,1		5,7	61,8
Cessions	(9,9)		(1,7)	(11,6)
Ecart de conversion	(14,2)	(3,5)	(9,2)	(26,9)
Variations de périmètre et autres	11,1	43,9 ⁽²⁾	(36,5) ⁽³⁾	18,5
Au 31 décembre 2003	348,5	40,4	124,3	513,2

b) Amortissements

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Marques	Autres incorporels	Total
Au 31 décembre 2001	(120,4)		(54,3)	(174,7)
Dotations	(39,2)		(17,8)	(57,0)
Reprises	6,2		2,4	8,6
Ecart de conversion	7,9		4,6	12,5
Variations de périmètre et autres	(1,2)		0,3	(0,9)
Au 31 décembre 2002	(146,7)		(64,8)	(211,5)
Dotations	(45,3)		(14,9)	(60,2)
Reprises	6,8		1,1	7,9
Ecart de conversion	9,3		2,5	11,8
Variations de périmètre et autres	(4,2)		13,7 ⁽³⁾	9,5
Au 31 décembre 2003	(180,1)		(62,4)	(242,5)

c) Valeurs nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Marques	Autres incorporels	Total
Au 31 décembre 2001	91,3		119,1	210,4
Au 31 décembre 2002	158,7		101,2	259,9
Au 31 décembre 2003	168,4	40,4	61,9	270,7

(1) L'activation pour 38,3 millions d'euros des impacts des engagements complémentaires des plans de retraite de Square D non encore amortis ("unrecognized prior services costs") a été reclassé en autres actifs long terme. Voir Note 9.

(2) Inclus la marque Digital valorisée dans le cadre de l'acquisition.

(3) Correspond principalement au reclassement des fonds de commerce en écart d'acquisition pour 76,8 millions d'euros en valeur brute et 17,7 millions d'euros d'amortissement cumulé. Voir Note 4.

Note 6. Immobilisations corporelles

6.1 - Variation des immobilisations corporelles

a) Valeurs brutes

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Au 31 décembre 2001	144,9	844,2	2 470,2	738,5	4 197,8
Acquisitions	1,7	37,9	154,6	93,8	288,0
Cessions	(2,3)	(18,0)	(109,6)	(43,4)	(173,3)
Ecart de conversion	(11,2)	(41,1)	(128,0)	(44,6)	(224,9)
Variations de périmètre et autres	(21,4)	37,6	78,2	(134,6) ⁽¹⁾	(40,2)
Au 31 décembre 2002	111,7	860,6	2 465,4	609,7	4 047,4
Acquisitions	0,4	28,4	146,8	77,6	253,2
Cessions	(4,5)	(28,6)	(152,0)	(33,6)	(218,7)
Ecart de conversion	(7,1)	(41,4)	(117,8)	(36,3)	(202,6)
Variations de périmètre et autres	2,7	48,9	67,9	(93,0)	26,5
Au 31 décembre 2003	103,2	867,9	2 410,3	524,4	3 905,8

b) Amortissements

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Au 31 décembre 2001	(31,3)	(395,8)	(1 634,2)	(385,5)	(2 446,8)
Dotations	(1,0)	(31,1)	(208,5)	(52,8)	(293,4)
Reprises	0,7	9,4	96,7	39,3	146,1
Ecart de conversion	2,8	10,4	70,8	29,7	113,6
Variations de périmètre et autres	11,7	(11,8)	(6,7)	13,2	6,4
Au 31 décembre 2002	(17,1)	(418,9)	(1 681,9)	(356,1)	(2 474,1)
Dotations	(2,1)	(36,7)	(198,8)	(45,8)	(283,4)
Reprises	1,3	15,7	129,8	33,8	180,6
Ecart de conversion	1,7	11,8	70,4	25,4	109,3
Variations de périmètre et autres	0,5	(12,9)	3,7	9,6	0,9
Au 31 décembre 2003	(15,7)	(441,0)	(1 676,8)	(333,1)	(2 466,7)

c) Valeurs nettes

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
Au 31 décembre 2001	113,6	448,4	836,0	353,0	1 751,0
Au 31 décembre 2002	94,6	441,7	783,5	253,6	1 573,3
Au 31 décembre 2003	87,5	426,9	733,5	191,3	1 439,1

(1) Reclassement des coûts du projet SAP en immobilisations incorporelles (logiciels) pour 41,9 millions d'euros.

6.2 - Location - financement

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations en location financement suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31.12.2003	Au 31.12.2002
Terrains	2,7	2,7
Constructions	56,7	55,8
Installations techniques, matériels et outillages et autres	29,2	30,7
Amortissements cumulés	(61,8)	(62,3)
Immobilisations en location-financement – nettes	26,8	26,9

Les engagements de loyers futurs minimaux des immobilisations en location-financement au 31 décembre 2003 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

En 2004	3,0
En 2005	2,5
En 2006	1,5
En 2007	1,4
En 2008	1,1
Au-delà de 2008	0,9
Total des engagements de loyers	10,4

6.3 - Locations simples

La charge locative des exercices 2003 et 2002 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2003	Exercice 2002
Loyers	74,0	98,6
Loyers conditionnels	1,2	1,4
Sous-location	(2,2)	(3,4)
Total charge locative	73,0	96,6

Les engagements de location simple dont le terme excède un an s'analysent comme suit au 31 décembre 2003 :

(en millions d'euros)

En 2004	84,0
En 2005	76,2
En 2006	45,3
En 2007	37,6
En 2008	31,2
Au-delà de 2008	47,3
Engagements minimaux	321,6

Note 7. Titres de participation mis en équivalence

Le détail des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

	% de détention au 31 décembre		Quote part de situation nette au 31 décembre		Quote part de résultat au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2003	2002	2003	2002	2003	2002
MGE Finances ⁽¹⁾	36,1 %	32,3 %	35,5	36,1	(5,0)	(10,2)
VA Tech Schneider ⁽²⁾	40,0 %	40,0 %	16,9	29,4	(13,1)	(9,4)
Delta Dore Finance	20,0 %	20,0 %	10,1	9,1	1,0	0,9
Entivity	31,2 %	31,2 %	0,8	1,5	(0,7)	(8,9)
Autres	N/A	N/A	(2,8)	0,1	(0,3)	(0,6)
Total			60,5	76,2	(18,1)	(28,2)

(1) Le Groupe a consolidé sa part de résultat de MGE Finances pour la période du 1er octobre 2002 au 30 septembre 2003 en utilisant les dérogations applicables en la matière précisées à la note 2.3. - Voir Note 27.

(2) La société VAS (VA Tech Schneider H.V. GmbH) est constituée avec VA Tech (TD) GmbH & Co KEG dans le domaine de la haute-tension.

Les éléments synthétiques du bilan et du compte de résultat consolidés des groupes MGE Finances et VA Tech Schneider H.V. GmbH sont indiqués ci-après.

7.1 - MGE Finances

a) Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Au 30.09.2003	Au 30.09.2002
Ecarts d'acquisition, nets	523,0	556,0
Valeurs immobilisées, nettes	54,0	63,0
Actifs circulants	193,0	206,8
Total Actif	770,0	825,8
Capitaux propres part du Groupe	142,5	163,3
Intérêts minoritaires	7,3	9,3
Obligations convertibles y compris intérêts courus ⁽¹⁾	142,2	135,6
Dettes à long terme, nettes	283,0	309,0
Provisions	27,4	34,9
Passif à court terme	167,6	173,7
Total Passif	770,0	825,8

(1) Voir note 22

b) Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2003	2002
Chiffre d'affaires	497,2	568,4
Coûts des ventes	(320,1)	(372,7)
Frais généraux	(115,8)	(125,6)
Résultat d'exploitation	61,3	70,1
Résultat financier	(34,1)	(39,4)
Amortissement des écarts d'acquisition	(33,1)	(33,0)
Résultat exceptionnel	1,7	(15,2)
Impôts	(9,0)	(11,3)
Résultat net des sociétés intégrées	(13,2)	(28,8)
Intérêts minoritaires	(1,8)	(2,9)
Résultat (Part du Groupe MGE Finances)	(15,0)	(31,7)

7.2 - VA Tech Schneider High Voltage GmbH

Le Groupe a consolidé les comptes du groupe VA Tech Schneider High Voltage GmbH au 31 décembre 2003, sur la base de comptes estimés.

a) Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Au 31.12.2003	Au 31.12.2002
Ecart d'acquisition, nets	38,5	47,4
Valeurs immobilisées, nettes	69,7	72,4
Actifs circulants et disponibilités	461,9	492,5
Total Actif	570,1	612,3
Capitaux propres part du Groupe	39,5	73,6
Intérêts minoritaires	0,6	0,5
Dettes à long terme (y inclus provisions)	124,0	118,2
Passif à court terme	406,0	420,0
Total Passif	570,1	612,3

b) Compte de résultat

(en millions d'euros)	2003	2002
Chiffre d'affaires	611,3	680,0
Résultat d'exploitation	(3,2)	24,9
Résultat financier, net	(8,8)	(9,8)
Amortissement de l'écart d'acquisition	(8,1)	(9,8)
Résultat exceptionnel	(10,0)	(20,7)
Impôts	(3,9)	(3,0)
Résultat net des sociétés intégrées	(33,9)	(18,4)
Résultat provisoire	(33,9)	(18,4)
Retraitements de consolidation		
Décalage de résultat N/N-1	(2,9)	(5,3)
Autres retraitements de consolidation	4,0	0,3
Résultat net après retraitements	(32,8)	(23,4)

Note 8. Autres titres de participation et autres immobilisations financières

8.1 - Détail des autres titres de participation

Les autres titres de participation sont détaillés ci-dessous :

		au 31 décembre 2003				2002
(en millions d'euros)	% de détention	Brut	Dépréciation	Net	Valeur de marché ⁽⁴⁾ ou vénale	Net
I – Titres cotés						
Finaxa	3,03 %	65,8	-	65,8	111,3	63,2
Gold Peak Industries Holding Ltd	11,50 %	10,6	-	10,6	12,3	8,1
Digital Electronics Corporation	-	-	-	-	-	222,6
Clipsal Industries Holding Ltd.	-	-	-	-	-	36,3
Autres	-	22,1	7,9	14,2	14,3	11,0
Total titres cotés		98,5	7,9	90,6	137,9	341,2
II – Titres non cotés						
Clipsal Australia Holdings Pty Ltd ⁽³⁾	100,00 %	184,5	-	184,5	184,5	-
Clipsal Asia holdings Limited	50,00 %	48,6	-	48,6	48,6	-
Comipar	4,15 %	16,4	16,4	-	-	-
SIAP ⁽¹⁾	99,98 %	8,1	-	8,1	8,1	8,1
Paramer ⁽¹⁾	98,96 %	7,3	1,8	5,5	5,5	6,0
Simak ⁽¹⁾	98,50 %	5,5	1,0	4,5	4,5	4,5
Senside	80,01 %	4,5	-	4,5	4,5	-
Autres ⁽²⁾	-	42,0	18,7	23,3	23,3	21,1
Total titres non cotés		316,9	37,9	279,0	279,0	39,7
Total autres titres		415,4	45,8	369,6	416,9	380,9

(1) Sociétés sans activité.

(2) Valeur unitaire nette inférieure à 3,5 millions d'euros.

(3) Y compris les frais d'acquisition pour un montant de 9,5 millions d'euros.

(4) Moyenne arithmétique des cours sur le dernier mois de l'année.

8.2 - Acquisition de Clipsal

Le 22 décembre 2003, le Groupe a finalisé la création d'une joint-venture à 50/50, appelée Clipsal Asia Holdings Limited, et dédiée aux activités de fabrication et de commercialisation de produits de distribution ultra terminale avec le groupe singapourien Clipsal Industries (Holding) Ltd, désormais renommé CIH Ltd. Parallèlement, le Groupe a signé un accord avec CIH Ltd. et la famille Gerard pour acquérir l'activité ultra terminale de Gerard Industries Pty Ltd. en Australie, Nouvelle-Zélande, Inde et Afrique du Sud.

L'acquisition de l'activité ultra terminale de Gerard Industries Pty Ltd. a été réalisée pour une valeur d'entreprise de 750 millions de dollars australiens soit 444 millions d'euros. Elle comprend l'acquisition de titres du groupe Clipsal Australie pour un montant de 185 millions d'euros et la reprise de la dette pour 259 millions d'euros. Dans la transaction, l'actif net au 31 décembre 2003 est garanti à hauteur de 211,2 millions de dollars australiens soit 125,7 millions d'euros. Cette entité sera consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2004.

Par ailleurs, une joint-venture Clipsal Asia Holdings Limited détenue paritairement par Schneider Electric et CIH Ltd a été créée, dans laquelle CIH Ltd apporte l'ensemble des actifs de son activité produits et systèmes de distribution ultra terminale en Asie. De son côté, Schneider Electric apporte à la joint-venture ses activités ultra terminales en Asie (PDL Electronics Ltd. à Singapour et SEDD en Chine).

Dans la transaction, l'actif net au 31 décembre 2003 est garanti à hauteur de 83,4 millions de dollars US pour la contribution des actifs de CIH Ltd. et de 12,5 millions de dollars US pour la contribution des actifs de Schneider Electric.

Ces deux transactions ont été rémunérées en numéraire dont une partie est financée par la vente de la participation de 18,7 % détenue par Schneider Electric dans CIH Ltd.

Le Groupe ne dispose pas à ce jour de l'intégralité des données chiffrées au 31 décembre 2003 des entités acquises.

Les données pro forma non auditées de ces sociétés sont les suivantes :

	Clipsal Australie (Activité ultra terminale) 30.06.2002 (12 mois)	Clipsal Asia Holding Ltd. * 31.12.2002 (12 mois)
Chiffres d'affaires	240,0	105,8
Résultat d'exploitation	29,5	5,4
Taux de marge opérationnelle	12,3 %	5,1 %
Résultat net	N/A	2,8

* Ne tient pas compte de l'apport des entités du Groupe (PDL E Ltd et SEDD)

Taux de conversion retenus :

Les comptes de Clipsal Australie sont en dollars australiens :

- Taux moyen 2002 1 AUD = 0,575 euro
- Taux de clôture 2003 1 AUD = 0,595 euro

Les comptes de Clipsal Asia Holding sont en dollars de Singapour :

- Taux moyen 2002 1 SGD = 0,591 euro
- Taux de clôture 2003 1 SGD = 0,466 euro

8.3 - Autres immobilisations financières

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2003			2002
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Prêt à Clipsal Australie ⁽¹⁾	259,2		259,2	
Crédit vendeur sur cession des titres Legrand ⁽²⁾	158,8		158,8	150,5
Obligations convertibles MGE Finances	71,6		71,6	68,2
Disponibilités bloquées ⁽¹⁾	32,2		32,2	-
Créances rattachées à des participations et prêts	31,4	(0,9)	30,5	12,9
Autres	35,7	(2,6)	33,1	12,9
Autres immobilisations financières	588,9	(3,5)	585,4	244,5

(1) A la date d'acquisition de Clipsal, les dettes financières des sociétés australiennes ont été reprises par Schneider Electric Australia Holding pour 259 millions d'euros. Lors de la consolidation de ces sociétés en 2004, ce prêt deviendra un financement intra-Groupe. Le contrat d'acquisition prévoit le versement d'une partie du prix en 2007 lorsque certaines conditions auront été levées. Dans l'attente du versement de 32 millions d'euros les fonds ont été bloqués sur un compte sequestre, détenu par le Groupe au 31 décembre 2003.

(2) Octroi d'un crédit vendeur de 150 millions d'euros portant intérêts aux taux de 5,5 % capitalisés et remboursable en priorité sur tout produit de cession d'une part quelconque de la détention actuelle par l'investisseur. La durée maximale du crédit est contractuellement de 13 ans.

Note 9. Autres actifs long terme

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Ecarts actuariels nets et coûts des services passés non amortis sur engagement de retraite (Note 16)	315,6	274,4
Autres actifs long terme	315,6	274,4

Note 10. Stocks et En-cours, nets

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Matières premières	500,9	565,4
En-cours	257,1	263,4
Produits intermédiaires et finis	362,2	348,9
Marchandises	183,6	161,3
Valeur brute des stocks	1 303,8	1 339,0
Provision pour dépréciation	(179,7)	(192,5)
Valeur nette des stocks	1 124,1	1 146,5

Note 11. Clients et créances d'exploitation

Les créances clients et comptes rattachés sont exclusivement des créances à moins d'un an.

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Créances clients	1 470,0	1 572,9
Clients, effets à recevoir	415,8	359,6
Avances fournisseurs	21,2	14,9
Clients et créances d'exploitation, brutes	1 907,0	1 947,4
Dépréciation	(125,7)	(135,1)
Clients et créances rattachées, nettes	1 781,3	1 812,3
Créances clients cédées non échues ⁽¹⁾	19,8	21,1

(1) Créances cédées non échues : la principale filiale nord-américaine du Groupe, Square D Company, optimise sa gestion de trésorerie et de besoins en fonds de roulement en procédant à des cessions de créances auprès d'organismes financiers. Elle dispose pour ce faire d'un accord de cession de créances lui permettant de céder des parts d'intérêts dans un pool de créances commerciales court terme qualifiées : cet accord peut s'exercer dans une limite de 198 millions d'Euros (250 millions de dollars) au 31 décembre 2003. Square D procède au renouvellement de ces opérations en vendant de nouvelles quotes-parts de créances lorsque les créances en place sont encaissées. Le niveau d'engagement pour l'acquéreur desdites créances est soumis à modification fondée sur le niveau de créances qualifiées ou de restriction sur la concentration desdites créances. Les créances commerciales ayant une certaine antériorité ou irrécouvrables ne peuvent être incluses dans le pool. Au terme de l'accord susmentionné, Square D Company est tenu de régler les honoraires, qui correspondent substantiellement au coût, pour l'acquéreur des créances, d'émissions d'un montant identique de billets de trésorerie ainsi que certains coûts administratifs. Square D est, d'autre part, potentiellement responsable de l'encaissement des créances cédées. Les organes de direction considèrent que les provisions existantes sont d'un niveau suffisant pour couvrir les risques potentiels encourus par Square D au titre de cet engagement.

Note 12. Autres débiteurs et charges constatées d'avance

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2003			2002
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Autres débiteurs	498,7	(38,6)	460,1	635,4
Créance de carry-back (note 13.4)	97,0		97,0	-
Charges constatées d'avance et charges à répartir	87,7	(18,1)	69,6	61,0
Autres	0,3		0,3	0,8
Total	683,7	(56,7)	627,0	697,2

Note 13. Impôt sur les sociétés

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale des entités qu'elles détiennent. Schneider Electric SA a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SAS.

13.1 - Analyse de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2003	2002
Impôt courant		
France	(25,5)	(27,0)
Etranger	(245,9)	(162,2)
Total	(271,4)	(189,2)
Impôts différés		
France	96,2	444,4
Etranger	47,9	39,8
Total	144,1	484,2
Produit /(Charge) d'impôt	(127,3)	295,0

13.2 - Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

<i>(en millions d'euros)</i>	2003	2002
Résultat net (part du Groupe)	432,8	422,0
(Charge) Produit d'impôt	(127,3)	295,0
Amortissement des écarts d'acquisition	(190,7)	(192,6)
Intérêts minoritaires	(21,5)	(24,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(18,1)	(28,2)
Résultat avant impôt et amort. des écarts d'acquisition	790,4	372,7
<i>Taux d'impôt théorique</i>	<i>35,43 %</i>	<i>35,43 %</i>
(Charge) Produit d'impôt théorique	(280,0)	(132,0)
Eléments en rapprochement :		
Ecart de taux France/Etranger	37,9	49,6
Provision pour dépréciation des titres Legrand	-	496,0
Ajustements des déficits fiscaux (note 13.4)		
France	114,6	(53,0)
Etranger	(8,4)	-
Déficits fiscaux nés dans l'exercice non activés	-	(67,9)
Utilisation de reports fiscaux déficitaires non activés	7,7	2,7
Crédits d'impôt	29,1	29,3
Produits / (Charges) fiscalisées à taux réduits	(0,1)	4,3
Autres différences permanentes	(28,1)	(34,0)
(Charge) Produit net d'impôt réel	(127,3)	295,0
Taux effectif d'impôt	16,11 %	(79,15) %

13.3 - Impôts différés

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Différences temporaires – Actif		
Déficits et crédits d'impôt reportables (note 13.4)	497,3	465,6
Provisions pour retraites et engagements similaires	118,9	231,9
Dépréciation créances clients et des stocks	85,1	88,5
Autres provisions et charges à payer	74,4	52,1
Provisions pour restructuration	41,0	16,1
Dépréciation des actifs immobilisés	14,2	2,3
Moins-values imposées à taux réduit	9,1	8,6
Autres	102,1	78,8
Total impôts différés actifs	942,1	943,9
Différences temporaires – Passif		
Autres provisions fiscales	(75,3)	(97,6)
Plus-values imposées à taux réduit	(37,4)	(46,8)
Autres	(174,4)	(135,5)
Total impôts différés passifs	(287,1)	(279,9)
Impôts différés nets	655,0	664,0

Les reports déficitaires activés au 31 décembre 2003 sont localisés majoritairement en France et dans d'autres pays européens dont la fiscalité permet le report illimité des déficits.

13.4 - Effets d'impôts liés à la moins-value réalisée sur la cession des titres Legrand

En 2002, la moins-value réalisée sur la cession des titres Legrand a généré 1 617 millions d'euros de déficits fiscaux. Au 31 décembre 2002, une économie d'impôt de 453 millions d'euros a été comptabilisée en résultat, correspondant à l'activation partielle et à l'actualisation des impôts différés selon un échéancier établi à 5 ans.

En 2003, une partie de ces déficits a été imputée sur les bénéfices passés. Le Groupe a demandé à l'Etat le remboursement de l'impôt payé sur les exercices 1999 à 2001, permettant de reconnaître à l'actif du bilan une créance de "carry-back" de 97 millions d'euros, et de diminuer d'autant les impôts différés constatés en 2002. Cette créance sera imputée sur l'impôt exigible des prochaines années ou remboursée par l'Etat en 2006.

Par ailleurs, les dispositions de la Loi de finance 2004, qui rendent indéfiniment reportables les déficits fiscaux générés en France, ont permis au Groupe d'activer la totalité des impôts différés relatifs à cette moins-value, soit 114 millions d'euros complémentaires en 2003. Le Groupe prévoit d'utiliser ces déficits sur une période de 6 à 10 ans mais ne peut fixer d'échéancier fiable. Les impôts différés n'ont donc pas été actualisés en 2003 (l'actualisation avait représenté 53 millions d'euros en 2002).

Note 14. Trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2003	31.12.2002
Fonds Commun de Placement et Sicav	2 405,3	2 675,5
Autres	65,8	73,9
Valeurs mobilières de placement	2 471,1	2 749,4
Actions propres (régularisation de cours)	39,9	38,5
Actions propres (plans d'options d'achats d'actions), nettes	50,7	46,5
Actions propres, nettes	90,6	85,0
Titres de créances négociables et dépôts court terme	13,7	19,2
Disponibilités	512,1	360,4
Total disponibilités et valeurs mobilières de placement	3 087,5	3 214,0
Découvert et encours bancaire	(93,3)	(58,6)
Actions d'auto contrôle	(90,6)	(85,0)
Autres	(1,2)	-
Trésorerie nette en fin d'exercice	2 902,4	3 070,4

Note 15. Capitaux propres

15.1 - Capital

Capital social

Le capital social au 31 décembre 2003 est de 1 854 737 360 euros représenté par 231 842 170 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote attachés aux 229 247 275 actions composant le capital, lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2003, était de 242 463 662 (Balo du 28 mai 2003).

Évolution du capital

Depuis le 31 décembre 2002, les options de souscription d'actions, la réduction de capital votée par le conseil d'administration en date du 5 mars 2003 ainsi que l'augmentation de capital réservée au plan mondial actionnariat salarial ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital <i>(en euros)</i>
Capital au 31.12.2001		240 260 029	1 922 080 232
Conversion d'obligations Square D	179 511		
Exercice d'options	373 365		
Capital au 31.12.2002		240 812 905	1 926 503 240
Réduction de capital	(12 000 000)		
Plan Mondial actionnariat salarial	1 071 085		
Exercice d'options	1 958 180		
Capital au 31.12.2003		231 842 170	1 854 737 360

15.2 - Actionnariat

	31.12.2003				31.12.2002		31.12.2001	
	Capital %	Nbre d'actions	Droits de vote %	Nbre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
CDC	4,34 %	10 062 852	5,23 %	13 237 852	3,99 %	5,21 %	3,92 %	5,06 %
Salariés	3,62 %	8 385 425	6,00 %	15 203 302	3,11 %	5,85 %	3,00 %	5,68 %
Autocontrôle ⁽¹⁾	0,93 %	2 150 352	-	-	0,89 %	-	0,89 %	-
Autodétention	2,90 %	6 716 753	-	-	6,73 %	-	3,94 %	-
Public	88,21 %	204 526 788	88,77 %	224 859 766	85,28 %	88,94 %	88,25 %	89,26 %
Total	100,00 %	231 842 170	100,00 %	253 300 920	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

(1) Via Cofibel / Cofimines

Au 31 décembre 2003, il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

15.3. Plans d'options

Renseignements relatifs aux plans options en cours

	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14	Plan n° 15	Plan n° 16	Plan n° 17	Plan n° 18	Plan n° 19	Plan n° 20	Plan n° 21	Plan n° 22
Date du C.A	07.04.95	07.04.95	13.06.96	24.01.97	10.06.97	28.01.98	22.12.98	01.04.99	01.04.99	24.03.00	04.04.01	12.12.01	05.02.03	05.02.03
Type de plan	S	S	S	S	S	A	A	A	A	A	S ou A	S	S ou A	S
Nbre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées au 31.12.2002	362 800	50 870	353 940	1 198 200	653 630	1 001 800	46 700	937 700	963 200	682 950	1 518 825	1 600 000	2 000 000	111 000
Dont attribution :														
- aux mandataires sociaux	-	-	-	-	-	-	46 700	85 600	107 400	63 000	205 500	100 000	150 000	-
- aux 10 premiers attributaires salariés	-	-	-	-	-	-	-	118 200	124 000	87 900	163 600	333 000	345 000	10 000
Point de départ d'exercice des options	07.04.00	07.04.00	13.06.01	24.01.00	10.06.00	28.01.01	22.12.01	01.04.02	01.04.02	24.03.03	04.04.05	12.12.04	04.02.07	05.06.03
Date d'expiration	06.04.03	06.04.03	12.06.04	23.01.04	09.06.04	27.01.05	21.12.05	31.03.07	31.03.07	23.03.08	03.04.09	11.12.09	04.02.11	04.02.11
Prix de souscription ou d'achat	24,93	24,93	35,37	35,67	44,52	50,77	50,86	50,73	50,73	65,88	68,80	51,76	45,65	45,65
Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	362 800	45 270	263 990	1 166 200	119 920	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	-	5 600	-	5 000	1500	4 400	-	9 200	9 500	38 300	33 300	71 100	49 600	18 000
Nombre d'options restantes à lever	-	-	89 950	27 000	532 210	997 400	46 700	928 500	953 700	644 650	1 485 525	1 528 900	1 950 400	93 000

S : Plan d'option de souscription

A : Plan d'option d'achat

15.4 - Actions propres

L'assemblée générale du 6 mai 1999 a approuvé un programme de rachat d'actions, renouvelé par les assemblées générales du 5 mai 2000, 11 juin 2001, 27 mai 2002 et 16 mai 2003. Les programmes d'achat, que le Groupe peut réaliser, peuvent avoir diverses finalités : il peut s'agir d'opérations de régularisation de cours ou de rachat d'actions en vue de réduire la dilution ou d'optimiser la gestion des fonds propres de la société. Le dernier programme autorisé prévoit un rachat pour un maximum de 10 % du capital pour une période de 18 mois à partir du 16 mai 2003.

Dans le cadre de ce programme, 2 557 142 actions ont été rachetées au cours de l'exercice 2003 pour un montant total de 114,0 millions d'euros dont 38 124 actions au titre d'opérations de régularisation de cours pour un montant de 1,5 million d'euros. Les actions Schneider Electric SA détenues par des filiales consolidées ont une valeur de marché de 465,6 millions d'euros. Ces actions propres viennent en déduction des réserves consolidées pour 276,5 millions d'euros et en valeurs mobilières de placement pour le montant résiduel de 90,6 millions d'euros au titre des plans d'option et de la régularisation de cours (voir Note 14).

15.5 - Variation des réserves de conversion part du Groupe

(en millions d'euros)	Exercice 2003
Etats-Unis	(256,5)
Japon	2,0
Danemark	(6,5)
Chine	(10,3)
Grande-Bretagne	(9,0)
Autres	(18,8)
Total	(299,1)

15.6 - Résultat par action

Le résultat par action, après dilution, est calculé en divisant le résultat net, corrigé de la rémunération des autres fonds propres, par le total constitué de la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions ordinaires, sous déduction des actions rachetées, et du nombre d'actions correspondant à la conversion des obligations existant à la clôture, pour autant que cette conversion apparaisse probable. La dilution relative à l'exercice des options de souscription est déterminée par la méthode du rachat d'action (voir Note 2.22).

15.6.1 - Calcul du nombre d'actions retenues

(en milliers d'actions)	2003		2002 ⁽¹⁾	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Actions ordinaires	223 146	223 146	228 511	228 511
Obligations convertibles, options de souscription		33		741
Nombre d'actions retenues	223 146	223 179	228 511	229 252

(1) Le nombre d'actions 2002 a été retraité pour tenir compte des actions d'autocontrôle.

15.6.2 - Résultat net par action

(euros par action)	2003		2002	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant opérations exceptionnelles	4,28	4,28	3,86	3,85
Résultat exceptionnel (voir Note 24)	(0,73)	(0,73)	(2,23)	(2,22)
Impôt	(0,57)	(0,57)	1,29	1,28
Amortissement des écarts d'acquisition	(0,85)	(0,85)	(0,84)	(0,84)
Résultat net des sociétés intégrées	2,13	2,13	2,08	2,07
Résultat net	1,94	1,94	1,85	1,84

Note 16. Provisions pour retraites et indemnités de départ, pour frais médicaux et assurance-vie postérieures à l'emploi et autres engagements sociaux

Le Groupe met en œuvre des plans de couverture de ses engagements de retraite, assurances décès et invalidité, ainsi que d'indemnités de fin de carrière et avantages assimilés. Ces plans garantissent des avantages de natures diverses, et s'étendent d'une simple contribution financière par année de service, à des engagements de paiements complémentaires aux couvertures sociales générales et autres engagements fournis dans le cadre de plans multi-employeurs.

En ce qui concerne les plans à contribution définie, les montants correspondant à cette contribution sont comptabilisés en charges d'exploitation au résultat de l'exercice concerné. Aucun engagement futur complémentaire n'est à constater par le Groupe.

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ concernent essentiellement les sociétés françaises qui versent des pensions et indemnités dont les montants sont déterminés en tenant compte de l'ancienneté, de la classification et du niveau de salaire.

Pour les plans à prestations définies, les charges à payer ou payées d'avance sont déterminées en utilisant la méthode des unités de crédit projetés. Ces frais sont comptabilisés au résultat d'exploitation en fonction des règles comptables et fiscales en vigueur dans les pays concernés. Si nécessaire, des ajustements de mise en conformité avec les règles Groupe sont enregistrés.

Les évaluations actuarielles ont lieu chaque année pour les régimes les plus importants et selon un intervalle régulier pour les autres régimes. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Les engagements des régimes à prestations définies concernent principalement les sociétés nord-américaines du Groupe et sont financés auprès de fonds indépendants. Les placements sont majoritairement investis en actions et en obligations, autres que celles émises par le Groupe, plus rarement en actif immobilier.

16.1 - Provision pour engagement de retraite et indemnités de départ

Les variations annuelles des engagements, de la valeur de marché des placements ainsi que des actifs et provisions correspondantes figurant au bilan des comptes consolidés s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Dont Etats-Unis		Dont Etats-Unis	
	31.12.2003	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2002
1. Montants inscrits dans les comptes				
Autres actifs à long terme	315,6	295,2	274,4	236,9
Impôts différés actifs	6,6		140,2	128,2
Provisions pour retraites	(407,5)	(13,3)	(521,6)	(160,1)
Montants comptabilisés au bilan	(85,3)	281,9	(107,0)	205,0

Commentaires se rapportant aux opérations comptabilisées aux Etats-Unis :

En 2002, en raison de la forte baisse des marchés boursiers servant de façon majoritaire de référence aux actifs de couverture des engagements de retraite, le Groupe a présenté au passif un montant d'engagement au moins égal à l'engagement immédiat (Accumulated Benefit Obligation) diminué de la juste valeur des actifs. Le passif de retraite étant supérieur au passif reconnu en raison de l'étalement des pertes actuarielles et des coûts des services passés non reconnus, le Groupe a comptabilisé l'écart à l'actif du bilan en "autres actifs long terme" nets d'impôts différés pour un montant de 236,9 millions d'euros.

En 2003, le Groupe a effectué un versement additionnel au profit des régimes américains de 143,3 millions d'euros, qui, accompagné par une amélioration des rendements des actifs des fonds, a permis de rétablir un niveau de financement supérieur à l'engagement immédiat. Le Groupe a donc été amené à reprendre l'actif long terme comptabilisé en 2002 en contrepartie du compte de provision pour retraites net d'impôts différés.

Comptes consolidés et Comptes sociaux

(en millions d'euros)	Dont Etats-Unis		Dont Etats-Unis	
	31.12.2003	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2002
2. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat				
Coûts des droits acquis	46,9	16,3	51,4	20,5
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	89,1	52,7	94,0	62,3
Rendement attendu sur les actifs des régimes	(87,6)	(70,2)	(104,6)	(88,5)
Amortissement/Changement de régime	1,4		1,2	-
Amortissement/Dette initiale	3,1	3,4	3,6	3,1
Amortissement des écarts actuariels	24,9	16,7	5,7	1,4
Effet des suppressions/réductions de régimes		-		-
Charge comptabilisée au résultat	77,8	18,9	51,2	(1,2)

(en millions d'euros)	Dont Etats-Unis		Dont Etats-Unis	
	31.12.2003	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2002
3. Variation de la valeur actualisée des engagements				
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	1 599,9	856,0	1 615,6	912,7
Coûts des droits acquis	46,9	16,3	51,4	20,5
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	89,1	52,7	94,0	62,3
Pertes (Gains) actuariels	55,0	21,9	49,2	43,3
Cotisations des salariés	3,6		3,0	
Modifications de régime	3,5	1,9	-	-
Acquisitions - Cessions (*)	25,6		(3,4)	-
Prestations versées	(61,3)	(37,7)	(52,7)	(41,0)
Ecart de change	(194,0)	(151,1)	(157,4)	(141,8)
Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	1 568,3	760,1	1 599,9	856,0

(en millions d'euros)	Dont Etats-Unis		Dont Etats-Unis	
	31.12.2003	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2002
4. Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes en début d'exercice	914,8	610,5	1 170,7	819,4
Rendement effectif des actifs des régimes	170,4	139,9	(131,4)	(99,3)
Cotisations des salariés	3,6		3,0	-
Cotisations de l'employeur	161,6	143,4	59,6	53,6
Modifications de régime	(0,3)	-	-	-
Acquisitions - Cessions (*)	7,8	-	-	-
Prestations versées	(61,3)	(37,7)	(52,7)	(41,0)
Ecart de change	(188,9)	(129,8)	(134,4)	(122,3)
Juste valeur des actifs des régimes en fin d'exercice	1 007,7	726,3	914,8	610,5

(*) Au cours de l'exercice 2003, les acquisitions concernent les Groupes DIGITAL et TAC.

(en millions d'euros)	Dont Etats-Unis		Dont Etats-Unis	
	31.12.2003	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2002
5. Couverture financière				
Situation financière nette	(560,6)	(33,8)	(685,1)	(245,6)
(Gains)/Pertes actuariels non comptabilisés	449,0	290,2	545,9	419,3
Changement de régime non comptabilisé	28,0	25,5	33,0	32,3
Dette initiale non comptabilisée	(1,7)		(0,9)	(0,9)
(Passif) /Actif net comptabilisé au bilan	(85,3)	281,9	(107,0)	205,0

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour évaluer les engagements et les charges de retraite :

(en millions d'euros)	Taux moyen pondéré Groupe		Dont Etats-Unis	
	2003	2002	2003	2002
6. Hypothèses actuarielles				
Taux d'actualisation	5,75 %	6,3 %	6,5 %	7,0 %
Taux d'augmentation des salaires	3,8 %	3,9 %	4,1 %	4,6 %
Taux de rendement des placements	8,5 %	9,0 %	9,0 %	9,5 %

16.2 Provision pour frais médicaux et assurance-vie postérieures à l'emploi et avantages assimilés

Les provisions constatées au bilan consolidé sur les engagements de frais médicaux et d'assurance vie postérieurs à l'emploi concernent principalement les Etats-Unis et le Canada.

Les sociétés nord-américaines du Groupe accordent à leurs retraités le bénéfice de régime de couverture de frais médicaux et d'assurance-vie sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté.

Les hypothèses retenues pour évaluer les engagements postérieurs à l'emploi et les charges d'aide médicale et assurance-vie sont identiques à celles appliquées pour les engagements et charges de retraite de la zone concernée.

Les autres engagements sociaux dont la valeur s'élève à 10 millions d'euros intègrent principalement les médailles du travail comptabilisées sur la France.

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
1. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat		
Coûts des droits acquis	6,8	8,9
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	39,6	28,2
Amortissement/Changement de régime	(8,3)	0,1
Amortissement/Dette initiale	-	-
Amortissement des écarts actuariels	13,3	(0,5)
Effet des suppressions/réductions de régimes		6,8
Charge totale comptabilisée au résultat	51,4	43,3

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
2. Variation de la valeur actualisée des engagements		
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	448,0	411,0
Coûts des droits acquis	6,8	8,9
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	39,6	28,1
Pertes (Gains) actuariels	34,1	154,2
Modification de régime	-	(78,5)
Cotisations des salariés	0,5	0,4
Prestations versées	(24,3)	(24,4)
Ecart de change	(80,3)	(51,7)
Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice	424,4	448,0

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
3. Couverture financière		
Situation financière nette	(424,4)	(448,0)
(Gains)/Pertes actuariels non comptabilisés	210,9	229,6
Changement de régime non comptabilisé	(51,5)	(71,1)
Dette initiale non comptabilisée	-	0,3
Provision comptabilisée au bilan	(265,0)	(289,2)

A fin 2003, l'hypothèse du taux de progression des dépenses de santé était de 12 %. Ces taux décroissent d'un point par an jusqu'en 2009 et sont fixés à 5 % à partir de 2010.

Une variation d'un point du taux de progression, à taux de change constant, aurait les effets suivants :

	Taux corrigés + 1 %	Variation en millions d'euros	Pourcentage d'augmentation
Valeur des engagements au 31.12.2003	460,6	46,2	11,1 %
Coûts des droits acquis comptabilisés au résultat	7,9	1,1	16,2 %

Note 17. Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31.12. 2002	Reclasse- ments	Dotations	Reprises sans utilisation	Reprises avec utilisation	Variations de périmètre	Ecart de conversion	31.12. 2003
Risques économiques ^(a)	36,6						(2,7)	33,9
Risques clients ^(b)	73,5				(2,4)		(12,1)	59,0
Risques techniques ^(c)	17,7		4,7	(1,7)	(8,2)			12,5
Autres risques ^(d)	46,5	(0,2)	5,5		(0,5)			51,3
Total	174,3	(0,2)	10,2	(1,7)	(11,1)		(14,8)	156,7
Impacts résultat								
opérationnel			5,2	(1,7)	(11,1)			
financier								
exceptionnel			5,0					

Le Groupe comptabilise des provisions pour risques et charges sur des passifs identifiés. Ces provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

a. Risques économiques : Les provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques de recouvrement sur une créance liée à un redressement fiscal d'une ancienne filiale du Groupe. Cette créance représente une avance pour pallier le gel des actifs à liquider de cette filiale à la suite des procédures judiciaires.

b. Une provisions pour risques clients et autres risques est comptabilisée aux Etats-Unis pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers et divers risques opérationnels auxquels doivent faire face les entités du groupe Square D. Ce risque produit réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits Square D et l'appel en responsabilité correspondant.

c. Risques techniques :

Le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au delà des risques couverts

par les assurances. Cette garantie excède rarement 12 mois et est comptabilisée en charges à payer.

Cependant, le Groupe connaît d'autres risques techniques qui peuvent trouver leur source au stade du développement ou de la fabrication du produit.

A ce titre en 1996, le Groupe a eu connaissance du dysfonctionnement d'un composant électronique contenu dans le disjoncteur Masterpact principalement utilisé dans d'importantes installations industrielles. En 1997, le Groupe a mis en cause le sous-traitant du composant électronique. En 1998, le Groupe a lancé une campagne de rappel des produits défectueux. Compte tenu de la complexité de ce programme de rappel, le Groupe a créé une filiale, Spring, dédiée à la gestion de ce programme de rappel. Depuis 1998, les coûts encourus se sont élevés à 40,9 millions d'euros y compris les coûts administratifs de la structure Spring pour un montant de 6,7 millions d'euros. Le Groupe a mis fin au programme de rappel des produits en 2003. La société Spring créée à cet effet n'aura plus d'activité en 2004.

En avril 2001, suite à des dysfonctionnements sur des boutons poussoirs d'urgence de la gamme Harmony installés sur de nombreux équipements, le Groupe a lancé un programme de rappel des produits.

Au 31 décembre 2003, le Groupe a identifié et réparé environ 16 % des 2,2 millions de boutons installés. Le Groupe a doté une provision de 18,3 millions d'euros pour l'ensemble du programme de rappel. Il reste au 31 décembre 2003 une provision de 1,3 million d'euros nécessaire pour couvrir les coûts de remplacement d'ici à fin 2004, échéance du programme de rappel.

d. Les autres risques reprennent principalement les provisions liées à des cessions d'actifs, notamment en Allemagne, des litiges encourus avec des tiers étrangers suite à la restructuration de Spie Batignolles en 1995.

Les autres provisions couvrent des risques très diversifiés tels que des litiges, des réclamations ou d'autres risques liés à l'activité du Groupe.

Note 18. Dettes financières (court et long terme)

La dette long terme s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Emprunts obligataires	2 151,0	1 450,0
Titres à durée indéterminée	113,6	148,3
Autres emprunts et dettes financières	159,1	177,1
Financement des crédits-baux (Note 6.2)	10,4	12,1
Participation des salariés	9,9	9,5
Partie court terme des dettes long terme ⁽¹⁾	(1 008,7)	(73,2)
Dette long terme	1 435,3	1 723,8

La dette court terme s'analyse de la façon suivante:

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Découverts et encours bancaires	93,3	58,7
Billets de trésorerie	60,2	395,0
Autres dettes	53,8	86,0
Intérêts courus non échus	37,0	33,3
Partie court terme des dettes long terme ⁽¹⁾	1 008,7	73,2
Dette court terme	1 253,0	646,2
Total dette long et court terme	2 688,3	2 370,0

(1) L'emprunt obligataire de 951 millions d'euros émis en 1999 et à échéance 2004 a été reclassé à court terme au 31 décembre 2003.

18.1 - Répartition par échéance

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
2003		646,2
2004	1 253,0	1 077,8
2005	118,0	113,1
2006	44,8	32,5
2007	456,5	455,6
2008	754,9	2,5
2009	1,8	42,3
2010 et au-delà	59,3	
Total	2 688,3	2 370,0

18.2 - Endettement par devise

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Euro	2 443,2	2 138,7
Dollar américain ⁽¹⁾	13,9	21,9
Livre sterling	5,3	-
Couronne danoise	82,1	120,3
Yen japonais ⁽¹⁾	37,8	
Autres	106,0	89,1
Total	2 688,3	2 370,0

(1) Endettement local pour la plus grande part.

18.3 - Principaux emprunts

Les principaux emprunts consolidés, hors découverts et encours bancaires à court terme, s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2003	Intérêt	Echéance
a) Titres à durée indéterminée			
Schneider Electric Industries SA (ex-Merlin Gerin) ⁽¹⁾	113,6	Euribor + 0,7 % swapé TF	Mars 2006
b) Emprunts obligataires			
Schneider Electric SA 2004	951,0	3,75 % TF	Avril 2004
Schneider Electric SA 2007	450,0	6,1275 % TF	Octobre 2007
Schneider Electric SA 2008	750,0	3,875 % TF	Octobre 2008
Total	2 151,0		
c) Autres dettes auprès d'établissements de crédit (toutes devises confondues)			
Crédit bancaire (Schneider UK)	58,7	TV swapé	Décembre 2005
Pool bancaire (Groupe Lexel)	16,7	TF	Décembre 2005
Industrial Revenue Bonds (Square D Company)	7,8	3,8 % à 5,8 %	Divers 2020
Autres emprunts (valeur unitaire inférieure à 20 millions d'euros)	75,9	Divers	
Total	159,1		
d) Billets de trésorerie ⁽²⁾	60,2	TF	Refinancement au jour le jour
e) Financement des crédits-baux	10,4	Divers	sur une période de l'ordre de 15 à 20 ans

(1) Les titres à durée indéterminée correspondent aux titres subordonnés à durée indéterminée remboursables en 15 ans émis en 1991 par Merlin Gerin pour lesquels les porteurs ont renoncé en 1996 au caractère subordonné. Le montant subordonné initial était de 457 millions d'euros, le montant net disponible pour l'emprunteur étant de 345 millions d'euros. La majeure partie de l'émission a été swapée à taux fixe à l'origine.

(2) Schneider Electric SA est émetteur de billets de trésorerie pour le compte de l'ensemble du Groupe. Ces émissions sont adossées à des lignes de crédit confirmées disponibles.

18.4 - Emprunts obligataires

Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004, et le 28 mai 1999 un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 %, à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier. En 2003, le Groupe a remboursé 49 millions d'euros.

Schneider Electric SA a émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal respectif de 400 millions d'euros et de 50 millions d'euros au taux de 6,1275 % à échéance du 19 octobre 2007.

Ces deux emprunts ont été admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg.

Schneider Electric SA a émis le 31 octobre 2003 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % à échéance du 31 octobre 2008.

Cet emprunt a été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg.

18.5 - Autres informations

Au 31 décembre 2003, les lignes de crédit confirmées non utilisées dans les principales filiales s'élèvent à 736 millions d'euros. Ces lignes de crédit sont disponibles sur la période 2004- 2006.

Les contrats d'emprunts ne contiennent pas de clauses en cas de dégradation de la notation de la dette long terme du Groupe. Il existe cependant sur certains emprunts des clauses imposant le respect de ratios. Au 31 décembre 2003, le Groupe respectait les dispositions des dites clauses.

Note 19. Autres dettes long terme

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Dette sur acquisition de Clipsal	40,5	-
Autres dettes à long terme	40,5	-

Conformément au contrat d'acquisition de Clipsal, le versement d'une partie du prix d'acquisition est subordonné à la levée de certaines conditions : 8 millions d'euros en 2004 et 32 millions d'euros en 2007 ; cette dernière somme a été placée par le Groupe sur un compte séquestre (note 8.3).

Note 20. Engagements et passifs éventuels

20.1 - Cautions, avals et garanties

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Cautions de contre garantie sur marchés ⁽¹⁾	175,0	203,7
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles ⁽²⁾	28,2	25,0
Avais, cautions et garanties donnés	1,6	4,0
Autres engagements donnés ⁽³⁾	226,9	180,7
Garanties données	431,7	413,4
Avais, cautions et garanties	29,9	31,2
Garanties reçues	29,9	31,2

(1) Dans certains contrats, les clients exigent d'obtenir une garantie de la banque attestant que le Groupe remplira ses obligations contractuelles dans leur totalité. Pour ces contrats, le Groupe donne une contre garantie à la banque. Si une plainte est déposée, le risque associé à l'engagement est évalué et une provision pour risques est enregistrée quand le risque est considéré comme probable et que son estimation repose sur des bases raisonnables.

(2) Des nantissements d'actifs corporels ou financiers sont fournis pour garantir certains prêts.

(3) Les autres engagements donnés comprennent notamment des lettres de crédit émises par la filiale américaine Square D, ainsi que des garanties données en paiement de loyers.

20.2 - Engagements d'achats

Les engagements d'achats de titres de participation représentent les engagements contractuels pris par le Groupe pour l'achat de minoritaires de sociétés consolidées, ou pour le complément de prix éventuel pour des opérations réalisées. Le montant de ces engagements s'élève à 141 millions d'euros au 31 décembre 2003.

20.3 - Passifs éventuels

D'une manière générale, la direction considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels le Groupe est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle la situation financière ou les résultats du Groupe.

20.4 - Autres engagements

En France, les engagements des mutuelles d'entreprise d'assurance maladie (MESE) et des institutions de prévoyance (CAPRA) ne sont pas valorisés au bilan consolidé du Groupe. Les éventuels engagements au titre de ces régimes sont en cours d'évaluation.

Note 21. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de taux, de change, et de variation des cours de métaux.

21.1 - Risque de change

En raison de son activité internationale, le Groupe est exposé au risque de change, en particulier lorsque des filiales effectuent des transactions dans une monnaie différente de leur monnaie de fonctionnement. Ce risque est géré par la mise en place de ventes à terme pour couvrir les créances et dettes d'exploitation.

L'exposition au risque de change sur les prêts et emprunts octroyés aux différentes filiales du Groupe dans leur devise est couverte par des swaps de devise.

21.2 - Risque de taux

De façon générale le Groupe émet des dettes à taux fixe ou à taux variable en fonction de son exposition globale et des conditions des marchés. L'objectif étant d'optimiser le coût du financement, le Groupe décide, en fonction des conditions des marchés financiers, de couvrir son exposition au risque de taux par des instruments financiers, principalement des swaps, des caps et des floors. Le Groupe peut également mettre en place des instruments de couverture pour ses placements sous la forme principalement des swaps de taux.

21.3 - Risque de fluctuation des cours de matières premières

Le Groupe utilise dans sa production des métaux cotés sur les marchés de matières premières : cuivre, argent, aluminium, nickel, zinc. Le risque lié à la fluctuation des cours de ces matières premières est couvert par des contrats d'achat à termes fermes, de swaps et d'options.

21.4 - Valeur nominale des instruments financiers (hors bilan)

(en millions d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
Contrats à terme sur devises (note 21.5)	2 076,0	611,3
Swaps de taux (note 21.6)	1 360,4	568,7
Autres instruments de couverture du change ⁽¹⁾	107,0	-
Options de change ⁽¹⁾	54,0	-
Couvertures fermes sur métaux boursiers	38,8	92,5
Couvertures optionnelles sur métaux boursiers	0,4	10,3
Total instruments financiers	3 636,6	1 282,8

(1) Couvertures de flux opérationnels 2004

21.5 - Risque de change

Détail des couvertures à terme par devise

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2003		
	Ventes	Achats	Nets
USD	814,8	1,5	813,3
JPY	160,4	24,3	136,1
AUD	375,1		375,1
SEK	291,7	5,5	286,2
DKK	123,9	33,6	90,3
CAD	89,4		89,4
GBP	68,9	20,7	48,2
CHF	55,1	0,6	54,5
ZAR	39,2	2,5	36,7
SGD	37,6		37,6
HKD	19,1		19,1
NOK	10,1		10,1
NZD	10,1		10,1
HUF	5,1		5,1
Autres	64,2		64,2
Total	2 164,7	88,7	2 076,0

Les couvertures sur les devises couvrent principalement des flux intra-groupe, soit des actifs et passifs éliminés du bilan consolidé du Groupe

Le montant des couvertures optionnelles a été déterminé en additionnant les positions sur options d'achat et options de vente en valeur absolue. Dans le cas des tunnels, le nominal n'a été pris en compte qu'une seule fois.

Les contrats à terme sur devises concernent à hauteur de 1482,1 millions d'euros les couvertures des prêts et emprunts aux filiales, et à hauteur de 593,9 millions d'euros les couvertures de flux opérationnels.

Sensibilité à l'évolution des devises

En cas de variation de 1 % du dollar américain, du dollar de Hong Kong et de la livre sterling, les trois principales devises sur lesquelles le Groupe est exposé, la valorisation des couvertures en place sur ces devises évoluerait d'environ 2,7 millions d'euros.

21.6 - Risque de taux

Les principales opérations de taux concernent les opérations suivantes :

- a) SEISAS : contrat de swap sur les TDI (443,5 millions d'euros au 31 décembre 2003).
- b) SE (UK) Ltd : contrats de swap sur des lignes de crédit (2 swaps de 58,9 millions d'euros).
- c) Boissière Finance : Afin de se protéger contre une baisse des taux, des swaps de taux ont été souscrits en 2003 par lequel le Groupe reçoit le fixe et paie le variable. Ces swaps ont une date de démarrage le 2 janvier 2004 et une maturité au 2 juillet 2004. Le portefeuille comprend 2 contrats pour un montant total de 800 millions d'euros.

Sensibilité à l'évolution des taux

Le Groupe a une dette brute de 2 688,3 millions d'euros dont 85 % est à taux fixe ou à taux variable swap-pé en taux fixe. Le montant de cash disponible s'élève à 3 087,5 millions d'euros dont 800 millions d'euros sont swappés à taux fixe.

Une variation de plus ou moins un point du taux d'intérêt aurait un impact de plus ou moins 19 millions d'euros sur le résultat financier du Groupe.

21.7 - Valeur de marché des instruments financiers (bilan et hors bilan)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2003	
	Valeur d'inventaire	Valeur de marché
Swap du TDI	-	(83,1)
Autres swaps, caps et collars	-	(5,0)
Option de change et autres couvertures	-	9,1
Contrats à terme de devises	-	63,9
Couvertures sur métaux boursiers	-	(9,0)
Instruments financiers	-	(24,1)
Titres de participation non consolidés	369,6	416,9
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	3 087,5	3 087,5
Autres immobilisations financières	585,4	585,4
Emprunts obligataires	(2 151,0)	(2 194,0)
Pool bancaire (Groupe Lexel)	(16,7)	(18,8)
Titres à durée indéterminée	(113,6)	(113,6)
Autres dettes	(407,0)	(407,0)
Autres instruments financiers	1 354,2	1 356,4
Total	1 354,2	1 332,3

La juste valeur des swaps est estimée, soit en interne par la méthode des cash flow actualisés au taux d'intérêt du marché, soit auprès des banques.

Les valeurs de marché des autres instruments financiers sont obtenues auprès des banques.

Note 22. Opérations avec des parties liées

Les transactions avec les parties liées (essentiellement les sociétés mises en équivalence) portent sur les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2003	31.12.2002
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	12,5	6,1
Coût des ventes	(4,5)	(0,4)
Autres produits et charges d'exploitation	1,1	1,1
Produits (charges) financières	3,4	3,2
Produits (charges) exceptionnels	-	-
Bilan		
Prêts ⁽¹⁾	71,6	68,2
Créances clients	3,2	1,3
Autres débiteurs	-	-
Dettes long terme	-	-
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1,2	-
Engagements hors bilan		
Garanties données	37,7	1,3
Garanties reçues	-	-

(1) Y compris les obligations convertibles de MGE Finances pour un montant de 71,6 millions d'euros dont 11,9 millions d'euros d'intérêts capitalisés au 31 décembre 2003.

Note 23. Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	2003	2002
Produits d'intérêt	46,3	24,6
Charges d'intérêt	(117,2)	(147,1)
Plus ou moins values sur cessions de titres de placement	42,7	3,1
Coût de la dette nette	(28,2)	(119,4)
Résultat de change, net	(9,4)	(24,2)
Dépréciation des titres de placements et de participations	(7,4)	(25,0)
Dividendes reçus	6,3	36,9
Autres	(14,4)	(26,1)
Autres produits et charges financiers, nets	(24,9)	(38,4)
Total	(53,1)	(157,8)

Note 24. Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	2003	2002
Cession Legrand	-	(397,7)
Coûts de restructurations	(135,2)	(107,0)
Provisions pour dépréciation d'actifs	5,1	11,6
Litiges fiscaux	3,1	12,9
Plus ou moins value sur cession d'actifs	(5,2)	5,8
Argentine (dévaluation du peso)	-	(7,7)
Autres	(31,7)	(27,1)
Total	(163,9)	(509,2)

En 2003, les principaux éléments du résultat exceptionnel sont relatifs aux programmes de restructurations lancés dans le Groupe.

Depuis 2001 et face à une conjoncture économique difficile, le Groupe poursuit ses plans de restructurations afin d'optimiser ses outils de production et d'adapter les effectifs au niveau d'activité.

En 2003, les principales zones impactées par ces restructurations ont été :

■ La France où les coûts de restructuration se sont élevés à 65 millions d'euros et concernent principalement l'adaptation de la force de vente et des effectifs administratifs à la baisse d'activité enregistrée sur le territoire français.

■ L'Europe où les coûts de restructuration (40 millions d'euros) concernent d'une part les fermetures des usines de Celbridge (Irlande) et Marienhiede (Allemagne) et d'autre part des réductions d'effectifs notamment chez Lexel avec l'intégration des entités Lexel dans la structure Schneider ce qui implique des regroupements au niveau des forces de vente et des effectifs administratifs.

■ Les Etats-Unis où les coûts de restructuration se sont élevés à 12 millions d'euros et concernent les fermetures des usines de Monroe et Ashville.

■ Le Groupe a par ailleurs poursuivi le plan de restructuration de son activité automation. Les coûts se sont élevés à 14 millions d'euros en 2003 et concernent principalement la fermeture de l'usine d'Argenteuil.

Note 25. Informations sectorielles

En 2003, le Groupe a adopté une nouvelle méthode de mesure de la performance opérationnelle par zone géographique et par métier. Les données 2002 ont été retraitées à méthode comparable.

a) Par zones géographiques :

Chiffre d'affaires (en %)	2003	2002
Europe	54,8	53,8
Amérique du Nord	24,8	28,4
International	20,4	17,8
Total	100,0	100,0

Taux de marge d'exploitation (en %)	2003	2002
Europe	11,8	12,1
Amérique du Nord	10,9	8,0
International	11,4	15,2
Taux moyen	11,5	11,5

b) Par métiers :

Chiffre d'affaires (en %)	2003	2002
Distribution électrique	69,5	70,3
Automatismes & Contrôle	30,5	29,7
Total	100,0	100,0
Taux de marge d'exploitation (en %)	2003	2002
Distribution électrique	12,3	12,0
Automatismes & Contrôle	9,6	10,3
Taux moyen	11,5	11,5

Note 26. Effectifs

26.1. Effectifs

Les effectifs moyens, temporaires et permanents du Groupe ont évolué comme suit :

<i>(en nombre de personnes)</i>	2003	2002
Production	35 459	36 151
Structure	38 817	38 663
Total effectifs moyens	74 276	74 814
Europe	43 151	44 078
Amérique du Nord	16 516	17 625
International	14 609	13 111

26.2 - Charges de personnel

Les charges de personnel du Groupe ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2003.12	2002.12
Coût du personnel	(2 959,4)	(3 090,9)
Participation et intéressement	(38,6)	(29,2)
Charges de personnel du Groupe	(2 998,0)	(3 120,1)

26.3 - Rémunération des dirigeants

En 2003, le Groupe a versé aux membres de son Conseil d'Administration 0,57 million d'euros au titre des jetons de présence.

Les rémunérations versées au titre de leur fonction dans le Groupe aux membres du Comité Exécutif s'élèvent à 4,5 millions d'euros.

Note 27. Evénements post-clôture

Le 22 décembre 2003, le Groupe a signé deux contrats pour augmenter sa participation dans le groupe MGE UPS Systems en deux temps. Suite à l'accord obtenu des autorités anti-trust notamment aux USA et en Europe, le Groupe a acquis début 2004 48,7 % correspondant aux participations détenues par Legal & General Ventures, ABN Amro et environ la

moitié de la participation du management et des salariés, portant ainsi sa participation à 84,9 %. Les 15,1 % restants seront acquis en 2006 pour un prix fonction du résultat opérationnel 2005. La transaction devrait être réalisée pour une valeur d'entreprise d'environ 850 millions d'euros dont 283 millions de dettes (montants au 30 septembre 2003).

Note 28. Liste des principales sociétés consolidées

Les principales sociétés consolidées dans le périmètre de consolidation du Groupe Schneider sont indiquées dans la liste ci-dessous.

	% d'intérêt 31.12.03	% d'intérêt 31.12.02
SOCIÉTÉS EN FRANCE		
<i>En intégration globale</i>		
Alombard	100,00	0,00
Ateliers de Constructions Electriques de Grenoble - ACEG	100,00	100,00
Auxibati SCI	100,00	100,00
BCV Technologies	100,00	100,00
Boissière Finance	100,00	100,00
Citef SAS	100,00	100,00
Crouzet Automatismes (sous-groupe)	100,00	100,00
Distrelec	100,00	100,00
E-Business @ Schneider Electric SAS	100,00	100,00
Electro Porcelaine	100,00	100,00
Elkron France	100,00	100,00
Etablissements Bardin	fusion	100,00
Euromatel	100,00	100,00
France Transfo	100,00	100,00
Infra +	38,08	38,08
Le Moule Métallique	100,00	100,00
Machines Assemblage Automatique	100,00	100,00
Mafelec	100,00	100,00
Materlignes	100,00	100,00
Merlin Gerin Alès	100,00	100,00
Merlin Gerin Alpes	100,00	100,00
Merlin Gerin Loire	100,00	100,00
Muller & Cie	100,00	100,00
Normabarre	100,00	100,00
Num SA	100,00	100,00
Berger Lahr Positec Sarl	100,00	100,00
Prodipact	100,00	100,00
Rectiphase	100,00	100,00
SAE-Gardy	100,00	100,00
Sarel Appareillage Electrique	99,00	99,00

	% d'intérêt 31.12.03	% d'intérêt 31.12.02
Schneider Automation	100,00	100,00
Schneider Electric Industries SAS	100,00	100,00
Schneider Electric SA (société mère)	100,00	100,00
Schneider Electrique Foncière	100,00	100,00
Schneider Toshiba Inverter Europe SAS	60,00	60,00
Schneider Toshiba Inverter SAS	60,00	60,00
SCI du Pré Blanc	100,00	100,00
Simelectro	0,00	100,00
Société Alpine de Préfabrication Electro-Mécanique - SAPEM	100,00	100,00
Société d'Application Electro-Mécanique - SAEM	100,00	100,00
Société Dauphinoise Electrique - SDE	100,00	100,00
Société Electrique d'Aubenas - SEA	100,00	100,00
Société Française Gardy SA	100,00	100,00
Sorhodel Bardin (ex Sorhodel)	100,00	100,00
Sovalmo	100,00	100,00
SPEI	100,00	100,00
Spie-Capag	100,00	100,00
Spring SA	100,00	100,00
Sté Française de Constructions Mécaniques et Electriques - SFCME	100,00	100,00
Sté Rhodanienne d'Etudes et de Participations - SREP	100,00	100,00
Systèmes Equipements Tableaux Basse Tension - SETBT	100,00	100,00
Transfo Services	100,00	100,00
Usibati SCI	100,00	100,00
<i>En intégration proportionnelle</i>		
Easy Plug SAS	50,00	50,00
<i>Mise en équivalence</i>		
MGE Finances SAS (sous-groupe)	36,12	32,29
Delta Dore Finance SA (sous-groupe)	20,00	20,00
SOCIÉTÉS EN EUROPE		
<i>En intégration globale</i>		
Berger Lahr GmbH & Co KG (Allemagne)	100,00	100,00
Berger Lahr Positec GmbH & Co KG (Allemagne)	100,00	100,00
Berger Lahr Services GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Gerhard Berger GmbH & Co KG (Allemagne)	100,00	100,00
Num Guttinger GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Sarel GmbH (Allemagne)	99,00	99,00
Schneider Electric Deutschland GmbH (ex Schneider Automation GmbH) (Allemagne)	100,00	100,00
Schneider Electric GmbH (Allemagne)	fusion	100,00
Schneider Electric GmbH (Allemagne)	100,00	0,00
Schneider Electric Motion GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Schneider Factoring GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Selectron Systems GmbH (Allemagne)	fusion	100,00

	% d'intérêt 31.12.03	% d'intérêt 31.12.02
Berger Lahr Positec GmbH (Autriche)	51,00	51,00
Schneider Electric Austria GmbH (Autriche)	100,00	100,00
Cofibel (Belgique)	100,00	100,00
Cofimines (Belgique)	100,00	100,00
Schneider Electric NV/SA (Belgique)	100,00	100,00
Schneider Electric Bulgaria (Bulgarie)	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd (Croatie)	100,00	100,00
Hano Elektrotechnik A/S (Danemark)	100,00	100,00
Schneider Electric AS Denmark (Danemark)	fusion	100,00
EFI Electronics Europe SL (Espagne)	100,00	100,00
Himel SA (Espagne)	100,00	100,00
Mesa SA (Espagne)	100,00	100,00
Schneider Electric Espana (Espagne)	100,00	100,00
Telenum (Espagne)	100,00	100,00
Schneider Electric Finland Oy (ex Schneider Electric OY) (Finlande)	100,00	100,00
Ajax Electrical Ltd (Grande Bretagne)	51,00	51,00
Avenue Solutions Limited (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Berger Lahr Positec Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Capacitors Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Num UK (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Sarel Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Schneider Electric (UK) Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Westinghouse Systems (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Yorkshire Switchgear Group Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Schneider Electric AE (Grèce)	100,00	100,00
Merlin Gerin Zala Villamossagi Készülekgyar KFT (Hongrie)	100,00	100,00
Prodax (Hongrie)	100,00	100,00
Schneider Electric Hungaria Villamossagi RT (Hongrie)	100,00	100,00
Schneider Electric Ireland Ltd (Irlande)	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Celbridge (Irlande)	100,00	100,00
Square D Company Ireland Ltd (Irlande)	100,00	100,00
Num SPA (Italie)	100,00	100,00
Pamoco Srl (Italie)	100,00	100,00
SAIP & Schyller Srl (ex SAIP Srl) (Italie)	100,00	100,00
Schneider Electric Spa (Italie)	100,00	100,00
Schneider Global Services (Italie)	fusion	100,00
Schneider Italie SPA (Italie)	100,00	100,00
Schyller Srl (Italie)	fusion	100,00
Schneider Electric Industries Italia Spa (Italie)	100,00	100,00
Schneider Electric Norge A/S (Norvège)	fusion	100,00
Pro Face HMI (Pays-Bas)	98,70	0,00
Schneider Electric BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Schneider Electric Logistics Centre BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Schneider Electric Industries Polska SP (Pologne)	100,00	100,00
Schneider Electric Polska SP (Pologne)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.03	% d'intérêt 31.12.02
Schneider Electric Portugal LDA (Portugal)	100,00	100,00
Schneider Electric Romania SRL (Roumanie)	100,00	100,00
UralElektroKontactor (Russie)	90,00	90,00
ZAO Schneider Electric (Russie)	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd (Slovénie)	100,00	100,00
Schneider Electric Slovakia Spol SRO (Slovaquie)	100,00	100,00
Elektriska Aktiebolaget Delta (Suède)	100,00	100,00
Num Norden (Suède)	100,00	100,00
Schneider Electric AB (Suède)	100,00	100,00
Berger Lahr Positec AG (Suisse)	100,00	100,00
Feller AG (Suisse)	83,70	83,70
Num Guttinger AG (Suisse)	100,00	100,00
Schneider Electric Finances (Suisse)	100,00	100,00
Schneider Electric Suisse AG (Suisse)	100,00	100,00
Selectron Systems AG (Suisse)	100,00	100,00
Schneider Electric AS (République Tchèque)	98,27	98,27
Schneider Electric SRO (République Tchèque)	100,00	100,00
Schneider Electric Ukraine (Ukraine)	100,00	100,00
Schneider Electric Jugoslavija doo (Yougoslavie)	100,00	100,00
<i>Mise en équivalence</i>		
Va Tech Schneider High Voltage GmbH (Autriche)	40,00	40,00
Møre Electric Group A/S (Norvège)	34,00	34,00
SOCIÉTÉS EN AMÉRIQUE DU NORD		
<i>En intégration globale</i>		
Cofimines Overseas Corporation (Canada)	100,00	100,00
Inde Electronics Inc. (Canada)	98,70	0,00
Schneider Canada Inc. (Canada)	100,00	100,00
Industrias Electronias Pacifico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Schneider Electric Mexico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Square D Company Mexico SA de CV (Mexique)	100,00	100,00
Berger Lahr Motion Technology Inc. (USA)	100,00	100,00
E-Business @ Schneider Electric Inc. (USA)	100,00	100,00
EFI Electronics Inc (USA)	100,00	100,00
Hyde Park Electronics LLC (USA)	100,00	0,00
Num Corporation (USA)	100,00	100,00
Palatine Hills Leasing Inc. (USA)	80,00	80,00
Power Distribution Services Inc. (USA)	100,00	100,00
Powerbox Solutions LLC (W.A. Brown) (USA)	100,00	100,00
Pro Face America Inc. (USA)	98,70	0,00
Quantronix Inc (USA)	100,00	100,00
Schneider Automation Inc. (USA)	100,00	100,00
Schneider Electric Holdings Inc. (USA)	100,00	100,00
SNA Holdings Inc. (USA)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.03	% d'intérêt 31.12.02
Square D Company (USA)	100,00	100,00
Square D Holdings One, Inc. (USA)	100,00	100,00
Square D Investment Company (USA)	100,00	100,00
Square D Receivables, LLC (USA)	100,00	100,00
Veris Industries LLC (USA)	100,00	100,00
<i>Mise en équivalence</i>		
Entivity Holdings Inc. (USA)	31,23	31,18
<i>En intégration proportionnelle</i>		
Easy Plug Inc	50,00	50,00
RESTE DU MONDE		
<i>En intégration globale</i>		
Merlin Gerin SA (Pty) Ltd (Activité Conlog) (Afrique du Sud)	100,00	100,00
Schneider Automation Pty Ltd (Afrique du Sud)	100,00	100,00
Schneider Electric South Africa Pty Ltd (Afrique du Sud)	100,00	100,00
Schneider Electric Algérie SARL (Algérie)	100,00	100,00
EPS Ltd (Arabie Saoudite)	51,00	49,00
Plasnavi SA (Argentine)	100,00	100,00
Schneider Electric Argentina (Argentine)	100,00	100,00
Nu-Lec Industries Pty Ltd (Australie) (sous-groupe)	100,00	100,00
SE Australia Holding PTY (Australie)	100,00	0,00
Schneider Electric Australia Pty Ltd (Australie) (sous-groupe)	100,00	100,00
Palatine Ridge Insurance Company Ltd (Bermudes)	100,00	100,00
SHL (Bermudes)	100,00	100,00
CDI Power (Brésil)	100,00	0,00
Primeletrica (Brésil)	100,00	100,00
Schneider Electric Brasil LTDA (Brésil)	100,00	100,00
Schneider Electric Chile SA (Chili)	99,96	99,96
Schneider Beijing Low Voltage (Chine)	95,00	95,00
Schneider Beijing Medium Voltage (Chine)	95,00	95,00
Schneider Busway (Guangzhou) Ltd (Chine)	95,00	95,00
Schneider Electric China Invest Co Ltd (Chine)	100,00	100,00
Schneider Electric Low Voltage (Tianjin) Cy Ltd (Chine)	75,00	75,00
Schneider Electric Supply Beijing Co Ltd (Chine)	100,00	100,00
Schneider Shanghai Industrial Control (Chine)	80,00	80,00
Schneider Shanghai Low Voltage Term. Apparatus (Chine)	60,00	60,00
Schneider Shanghai Power Distribution Electric App. (Chine)	80,00	80,00
Schneider Shanghai Supply Components Ltd (Chine)	100,00	100,00
Schneider (Suzhou) Drives Company Ltd (Chine)	90,00	90,00
Schneider Shilin Suzhou Transformers (Chine)	51,00	0,00
Tianjin Merlin Gerin Co Ltd (Chine)	75,00	60,00
Wu Xi Factory (Chine)	98,70	0,00

	% d'intérêt 31.12.03	% d'intérêt 31.12.02
Schneider de Colombia SA (Colombie)	79,98	79,98
SEP Le Guavio (Colombie)	100,00	100,00
Pro Face Korea (Corée)	98,70	0,00
Samwha EOCR Co.ltd (Corée)	80,00	80,00
Schneider Electric Korea Ltd (Corée)	100,00	100,00
Schneider Centroamerica SA (Costa Rica)	100,00	100,00
Schneider Electric Distribution Company (Egypte)	78,23	78,23
Schneider Electric Egypt SA (Egypte)	81,49	81,49
Schneider Electric FZE (Emirats)	100,00	100,00
Schneider Busway Limited (Hong Kong)	100,00	100,00
Schneider Electric Hong Kong Ltd (Hong Kong)	100,00	100,00
Square D Foreign Sales Corporation (Iles Vierges)	92,31	100,00
Schneider Electric India Private Ltd (Inde)	100,00	100,00
PT Schneider Electric Indonésia (Indonésie)	100,00	100,00
Schneider Electric Manufacturing Batam (Indonésie)	80,00	80,00
Schneider Electric Industries Iran (Iran)	67,00	67,00
Telemecanique Iran (Iran)	100,00	100,00
Digital Electronics Corporation (Japon)	98,70	0,00
Schneider Electric Japan Ltd (Japon)	100,00	100,00
Toshiba Schneider Electric Ltd (Japon)	60,00	60,00
Toshiba Schneider Inverter Corp. (Japon)	29,40	29,40
Schneider Electric Maroc (Maroc)	100,00	100,00
Schneider Electric Malaysia Sdn Bhd (Malaisie)	30,00	0,00
Schneider Electric Industries (Malaysia) Sdn Bhd (Ex Schneider Scott & English Electric Sdn Bhd) (Malaisie)	100,00	0,00
PDL Electronics (Nouvelle-Zélande)	100,00	0,00
Schneider Electric New Zealand Holdings Ltd (Nouvelle-Zélande) (sous-groupe)	100,00	100,00
Schneider Electric Peru SA (Pérou)	100,00	100,00
Schneider Electric Philippines Inc (Philippines)	100,00	100,00
PDL Electric (S) Pte Ltd (Singapour) (sous-groupe)	0,00	100,00
Schneider Electric Export Services (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Industrial Development Singapore Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Logistic Asia Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric Singapore Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Schneider Electric South East Asia (HQ) Pte Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Pro Face Taïwan (Taïwan)	69,09	0,00
Schneider Electric Taïwan Co Ltd (Taïwan)	100,00	100,00
Schneider Electric Thaïland Co Ltd (Thaïlande)	100,00	100,00
Schneider Thaïland Ltd (Thaïlande)	100,00	100,00
Square D Company Thaïland Ltd (Thaïlande)	100,00	100,00
Schneider Elektrik AS (Turquie)	100,00	100,00
Schneider Electric Venezuela SA (Venezuela)	91,88	91,88
Schneider Electric Vietnam Ltd (Vietnam)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.03	% d'intérêt 31.12.02
<i>Sociétés mises en équivalence</i>		
Hoist-Tec (Pty) Ltd (Afrique du Sud)	75,00	75,00
IPower Solutions Pty Ltd (Australie)	30,00	30,00
Schneider Electric Engineering Ltd (Japon)	40,00	40,00
EFI Asia Pacific PTE Ltd (JV) (Singapour)	50,00	50,00
Schneider Electric Malaysia SDN BHD (Malaisie)	0,00	30,00
Schneider Scott & English Electric SDN BHD (Malaisie)	0,00	100,00
GROUPE LEXEL A/S		
Elso GmbH (ex Lexel Electric GmbH Elektrotechnik) (Allemagne)	100,00	100,00
Thorsman GmbH (Allemagne)	0,00	100,00
ESMI A/S (Danemark)	100,00	100,00
Elmat ApS (Danemark)	100,00	100,00
JO JO A/S (Danemark)	fusion	100,00
JO-EL Electric A/S (Danemark)	100,00	100,00
Lexel A/S (Danemark)	100,00	100,00
Schneider Electric A/S Denmark (ex Lexel Electric A/S) (Danemark)	100,00	100,00
Lexinvest A/S (Danemark)	100,00	100,00
LK A/S (Danemark)	100,00	100,00
LK Engineering A/S (Danemark)	0,00	100,00
A/S Lexel Electric (Estonie)	100,00	100,00
Elari Oy (Finlande)	100,00	100,00
Elko Suomi Oy (Finlande)	100,00	100,00
I-Valo (Finlande)	100,00	100,00
JO-EL Electric Oy (Finlande)	100,00	100,00
Oy Esmi AB (Finlande)	100,00	100,00
Oy Lexel Electric AB (Finlande)	100,00	100,00
Oy Lexel Finland AB (Finlande)	100,00	100,00
Alombard Finance SA (France)	fusion	99,99
Alombard SA (France)	fusion	99,88
Scanelec SA (France)	100,00	99,99
Grawater Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Grawater of Wakefield Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
JO EL Electric Limited (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
JO JO (UK) Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
JO JO Products Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Lexel Holdings Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
MITA (UK) Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
MITA Holdings Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Thorsman Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Walker Mainstay Ltd (Grande Bretagne)	100,00	100,00
LK India Private Ltd (Inde)	80,67	80,67
Thorsman Ireland Ltd (Irlande)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.03	% d'intérêt 31.12.02
Thorsman Sales Ireland Ltd (Irlande)	100,00	100,00
Lexel Fabrika, SIA (ex Ahlstrom – Remlr Elektra SIA) (Lettonie)	100,00	100,00
Lexel Electric, SIA (ex Lexel Elektroprecis SIA) (Lettonie)	100,00	100,00
UAB Lexel Electric (Lituanie)	100,00	100,00
ELKO A/S (ex Elektrokontakt A/S) (Norvège)	100,00	100,00
ESMI AS (Norvège)	100,00	100,00
Schneider Electric Norge A/S (ex Lexel Electric A/S) (Norvège)	100,00	100,00
Lexel Holding Norway AS (Norvège)	100,00	100,00
Norwesco AS (Norvège)	100,00	100,00
Telesafe AS (Norvège)	fusion	100,00
Wibe Stiger A/S (Norvège)	100,00	100,00
Polam Holding BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Polinsta Holding B.V. (Pays-Bas)	100,00	100,00
Sandas Montage BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Stago BV (Pays-Bas)	fusion	100,00
Stago Production BV (Pays-Bas)	fusion	100,00
Stago BV (ex Stago Thorsman BV) (Pays-Bas)	100,00	100,00
ELDA Szczecinek Elektrotechnika SA (Pologne)	100,00	99,99
Elda-Eltra Elektrotechnika SA (ex Eltra S.A.) (Pologne)	100,00	100,00
Wibe Polska S.z.p.o.o (Pologne)	100,00	100,00
OOO Lexel Elektromaterialy (Moscow) (ex OOO Ahlstrom Elektromaterialy (MOW)) (Russie)	100,00	100,00
OOO Lexel Elektromaterialy (SPB) (Russie)	100,00	100,00
AB Elektrokontakt EKT (Suède)	100,00	100,00
AB Wibe (Suède)	100,00	100,00
EFAB Electric AB (Suède)	100,00	100,00
ELJO AB (Suède)	100,00	100,00
ESMI AB (Suède)	0,00	liquidation
ESMI Multi Signal AB (ex Multi Signal AB) (Suède)	100,00	100,00
Exportvärden AB (Suède)	100,00	100,00
Hebo-Verken AB (Suède)	0,00	liquidation
J.O. Sverige AB (Suède)	100,00	100,00
JO JO AB (Suède)	0,00	liquidation
Lexel AB (Suède)	100,00	100,00
Lexel Electric AB (Suède)	100,00	100,00
Multi Signal Service AB (Suède)	0,00	liquidation
Thorsman & Co AB (Suède)	100,00	100,00
Thorsman Växjö AB (Suède)	0,00	100,00
Wibe Holding AB (Suède)	100,00	100,00
Wibe Stegar AB (Suède)	100,00	100,00
Wibe Stegar Holding AB (Suède)	100,00	100,00
Lexel Electric a.s (République Tchèque)	100,00	100,00
Metesan Lexel Elektrik Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret AS (Turquie)	100,00	100,00

	% d'intérêt 31.12.03	% d'intérêt 31.12.02
GROUPE TAC A/B		
TAC GmbH Control Systems (Allemagne)	100,00	0,00
TAC Pacific Pty Ltd (Australie)	100,00	0,00
TAC A/S (Danemark)	100,00	0,00
Control Solutions Ltd, LLC (Etats-Unis)	100,00	0,00
CSI Acquisition Holding Corp. (Etats-Unis)	100,00	0,00
TAC Americas Inc. (Etats-Unis)	100,00	0,00
TAC Com Oy (Finlande)	100,00	0,00
TAC Regional Ltd (Grande Bretagne)	100,00	0,00
TAC UK Ltd (Grande Bretagne)	100,00	0,00
TAC Pacific HK Ltd (Hong Kong)	100,00	0,00
TAC Control Systems AS (Norvège)	100,00	0,00
TAC Polska S.p.z.o.o. (Pologne)	100,00	0,00
OOO "TAC" (Russie)	100,00	0,00
TAC Control Asia Pte Ltd (Singapour)	100,00	0,00
AB Crahftere 1 (Suède)	100,00	0,00
PS Protect System AB (Suède)	100,00	0,00
TAC AB (Suède)	100,00	0,00
TAC Holding (Suède)	100,00	0,00
TAC Svenska AB (Suède)	100,00	0,00

6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Schneider Electric S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235, alinéa 2, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants, qui contribuent à l'opinion exprimée ci-dessus portant sur les comptes pris dans leur ensemble :

■ Comme mentionné à la note 13 de l'annexe, les actifs d'impôts différés inscrits au bilan au 31 décembre

2003 incluent les effets fiscaux liés à l'existence de déficits fiscaux reportables, pour un montant de M€ 497,3. Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2003 inclut notamment un produit net d'impôt différé d'un montant de M€ 114,6 lié à la reconnaissance de la totalité des effets fiscaux des déficits du groupe fiscal intégré en France, compte tenu du caractère illimité des reports prévu par les nouvelles dispositions fiscales françaises. Il est également précisé que ce produit intègre la suppression de l'actualisation pratiquée au 31 décembre 2002 pour un montant de M€ 53.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour estimer les résultats taxables futurs justifiant le caractère recouvrable de ces actifs d'impôt différé et des évaluations qui en résultent.

■ Comme indiqué dans les notes 2.6 et 2.10 de l'annexe, votre société réalise des tests de valeur des écarts d'acquisition lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés. Ainsi, comme mentionné dans la note 4, votre société a procédé à un amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de sa filiale Positec pour un montant de M€ 10. Nous avons procédé à la revue des indices de perte de valeur ainsi que des autres éléments justifiant de l'absence de perte de valeur.

■ La note 24 précise le montant des coûts correspondant aux plans de restructuration lancés dans les entités du Groupe au cours de l'exercice 2003, soit M€ 135,2. Ces coûts sont relatifs à des actions de restructuration déjà engagées ou annoncées au 31 décembre 2003, ayant donné lieu à la constitution de provisions sur la base d'estimations des charges à encourir au titre de ces plans. Nous avons revu l'approche retenue par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Nos travaux d'appréciation de ces estimations comptables ne nous ont pas conduit à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables, et des évaluations qui en résultent.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Anne Monteil

Barbier Frinault et Autres / Ernst & Young
Christian Chochon / Pierre Jouanne

7. Comptes sociaux

Bilan au 31 décembre 2003

Actif

(en milliers d'euros)

	Brut	Amorts. ou Prov.	2003 Net	2002 Net	2001 Net
Actif immobilisé					
<i>Immobilisations incorporelles (note 1a)</i>					
Droits et valeurs similaires	27 473,7	(27 473,7)	-	-	-
<i>Immobilisations corporelles (note 1b)</i>					
Terrains	3 917,2	-	3 917,2	3 959,7	3 987,7
Constructions	830,1	(829,8)	0,3	383,6	492,6
Autres	1 835,2	(498,8)	1 336,4	1 377,3	1 420,9
<i>Immobilisations financières (notes 2 et 3)</i>					
Titres de participation	1 912 976,5	(37 328,0)	1 875 648,5	1 882 691,9	5 874 782,6
Autres titres immobilisés	241 996,4	(16 355,5)	225 640,9	663 753,1	467 792,8
	2 154 972,9	(53 683,5)	2 101 289,4	2 546 445,0	6 342 575,4
Créances rattachées à des participations	2 013 120,8	(336,5)	2 012 784,3	2 029 691,7	1 048 066,3
Autres	159 164,4	-	159 164,4	150 887,9	484,9
Total I	4 361 314,3	(82 822,3)	4 278 492,0	4 732 745,2	7 397 027,8
Actif circulant					
<i>Créances</i>					
Créances clients et comptes rattachés	2 723,8	-	2 723,8	3 706,7	1 043,6
Autres (note 4)	162 007,6	(15 622,2)	146 385,4	239 205,6	157 791,2
<i>Trésorerie</i>					
Valeurs mobilières de placement (note 6)	90 697,0	-	90 697,0	89 250,8	50 960,7
Disponibilités Groupe (note 7)	4 625 145,9	-	4 625 145,9	3 951 732,0	1 732 405,4
Disponibilités	65,3	-	65,3	54,9	89,8
Total II	4 880 639,6	(15 622,2)	4 865 017,4	4 283 950,0	1 942 290,7
Compte de régularisation					
Charges constatées d'avance (note 5)	1 094,9	-	1 094,9	535,5	4 497,1
Charges à répartir et primes de remboursement des obligations	6 028,4	-	6 028,4	2 968,0	4 663,5
Ecart de conversion actif	10,6	-	10,6	2 330,0	-
Total général	9 249 087,8	(98 444,5)	9 150 643,3	9 022 528,7	9 348 479,1

Passif

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Capitaux propres			
Capital social (note 8)	1 854 737,4	1 926 503,2	1 922 080,2
Primes d'émission, de fusion, d'apport (note 8)	4 290 833,0	4 895 209,6	5 475 631,7
Ecart de réévaluation	-	-	2 858,1
Réserves (note 8)			
Réserve légale	192 650,3	-	124 630,1
Réserves réglementées	-	-	135 334,7
Autres	-	-	1 355,0
Report à nouveau	-	-	231 752,0
Résultat de l'exercice	474 732,4	221 139,4	(811 224,0)
Provisions réglementées	425,0	425,0	425,0
Total I	6 813 378,1	7 043 277,2	7 082 842,8
Provisions pour risques et charges (note 9)			
Provisions pour risques	10 914,7	14 462,4	17 556,7
Provisions pour charges	10 986,2	10 986,2	9 910,8
Total II	21 900,9	25 448,6	27 467,5
Dettes			
Emprunts obligataires (note 10)	2 151 000,0	1 450 000,0	1 450 000,0
Autres emprunts et dettes assimilées (note 11)	95 797,0	427 179,2	689 179,2
Dettes rattachées à des participations	13,4	13,4	16,3
Emprunts et dettes financières (note 11)	4 372,7	6 128,5	2 541,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	598,5	10 607,1	586,6
Dettes fiscales et sociales (note 12)	309,5	786,6	9 044,8
Autres dettes (note 13)	61 928,0	58 641,9	82 262,3
Total III	2 314 019,1	1 953 356,7	2 233 630,5
Produits constatés d'avance	1 345,2	446,2	4 354,3
Ecart de conversion passif	-	-	184,0
Total général	9 150 643,3	9 022 528,7	9 348 479,1

L'Annexe fait partie intégrale des comptes annuels.

Compte de résultat au 31 décembre 2003

Charges

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Charges d'exploitation			
Achats et charges externes	11 011,0	5 762,1	5 456,3
Impôts et taxes	2 937,9	2 584,0	2 134,6
Charges de personnel	2 628,6	4 490,9	5 383,1
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 450,7	2 864,4	866,3
Autres charges de gestion courante et quote-part d'opérations faites en commun	460,7	-	42,1
	18 488,9	15 701,4	13 882,4
Charges financières			
Intérêts et charges assimilés	71 405,1	95 450,7	135 523,6
Dotations aux amortissements, provisions et autres	16 499,9	4 500,0	2 941,8
	87 905,0	99 950,7	138 465,4
Charges exceptionnelles			
Moins-values nettes sur cessions d'immobilisations	58 922,9	389 961,9	-
Dotations aux provisions et amortissements	35 789,4	97 737,0	1 401 337,5
Autres charges exceptionnelles	8 750,5	40 765,8	48 536,3
	103 462,8	528 464,7	1 449 873,8
Impôts sur les bénéfices / charge d'intégration fiscale	5 835,4	-	-
Solde créditeur (bénéfice)	474 732,4	221 139,4	-
Total général	690 424,5	865 256,2	1 602 221,6

Produits

(en milliers d'euros)	2003	2002	2001
Produits d'exploitation			
Autres produits de gestion courante et divers	4 225,7	2 470,6	1 523,9
	4 225,7	2 470,6	1 523,9
Produits financiers			
Revenus du portefeuille	457 689,9	545 017,2	558 079,4
Intérêts et produits assimilés	174 763,6	128 220,4	140 756,7
Autres	12 530,9	3 700,2	41 808,1
	644 984,4	676 937,8	740 644,2
Produits exceptionnels			
Plus-values nettes sur cessions d'immobilisations	1 524,7	349,0	305,6
Reprises de provisions et transferts de charges	3 547,7	6 950,8	17 411,7
Autres produits exceptionnels	10 135,5	20 413,2	1 918,5
	15 207,9	27 713,0	19 635,8
Produit d'intégration fiscale et carry back (note 12)	26 006,5	158 134,8	29 193,7
Solde débiteur (perte)	-	-	(811 224,0)
Total général	690 424,5	865 256,2	1 602 221,6

L'Annexe fait partie intégrale des comptes annuels.

Annexe aux comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf exceptions signalées)

Présentation des comptes

Les comptes au 31 décembre 2003 sont établis comme l'année précédente selon le Plan Comptable Général 1999 et les règles et principes comptables français.

Événements principaux de l'exercice

1. Annulation d'actions

Schneider Electric SA a procédé le 5 mars 2003 à l'annulation de 12 millions d'actions qu'elle détenait. Cette annulation a réduit les fonds propres de la société de 490,2 millions d'euros (96 millions d'euros au titre du capital social et 394,2 millions d'euros au titre des primes).

2. Refinancement

Schneider Electric SA a émis, le 31 octobre 2003, un emprunt obligataire de 750 millions d'euros destiné, entre autres, à assurer le refinancement du Groupe en 2004, année d'échéance des emprunts émis en 1999, lesquels représentent un montant de 951 millions d'euros, net des rachats effectués en 2003 pour 49 millions d'euros.

Note 1 : Immobilisations

Les immobilisations de toutes natures sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

1.a. Immobilisations incorporelles

Les amortissements des droits et valeurs similaires sont calculés sur cinq ans au plus.

1.b. Immobilisations corporelles

La diminution des valeurs brutes de (855) comprend :

Acquisitions de l'exercice	5
Cessions et mise au rebut de l'exercice	(860)

Les amortissements cumulés diminuent de 389, différence entre les dotations de l'exercice (51) et les reprises sur cessions (+ 440).

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements aux conditions normales d'utilisation sur le mode linéaire suivant les natures d'immobilisations (de 3 à 10 ans).

Note 2 : Immobilisations financières

	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions/ augmentations	Cessions/ diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Titres de participation	1 884 610,1	31 060,0	(2 693,6)	1 912 976,5
Autres titres immobilisés	774 708,7	113 735,3	(646 447,6)	241 996,4
Créances rattachées à des participations	2 030 024,5	80,1	(16 983,8)	2 013 120,8
Autres immobilisations financières	150 887,9	8 276,5	-	159 164,4
Total	4 840 231,2	153 151,9	(666 125,0)	4 327 285,1

Les principales variations s'analysent de la manière suivante :

A - Acquisitions et augmentations

1) Titres de participation :

- Cofibel	73,3	
- Cofimines	14,4	
- Finaxa	2 664,4	
- Schneider Electric Ventures SAS	6 224,5	
- Legrand SA	1 406,2	
- E-Business	20 677,2	31 060,0

2) Créances rattachées à des participations :

- Sociétés civiles immobilières	15,3	
- Schneider Electric Ventures SAS	64,8	80,1

3) Autres titres immobilisés :

- Schneider Electric SA	112 517,6	
- Vigéo SAS	130,0	
- Brime Technologies	1 087,7	113 735,3

4) Autres immobilisations financières :

- Crédit vendeur KKR / Legrand (intérêts courus)	8 276,5	8 276,5
--	---------	---------

Total		153 151,9
--------------	--	------------------

B - Cessions et diminutions

1) Titres de participation :

- Legrand SA	(2 268,9)	
- Telemecanique India Ltd	(379,7)	
- Divers	(45,0)	(2 693,6)

2) Autres titres immobilisés :

- Assystem SA	(1 311,4)	
- Schneider Electric SA	(645 136,2)	(646 447,6)

3) Créances rattachées à des participations :

- Square D	(13 736,6)	
- Schneider Electric Industries SAS	(2 959,3)	
- Sociétés civiles immobilières	(287,9)	(16 983,8)

Total		(666 125,0)
--------------	--	--------------------

Les cessions de titres, hors mouvements sur titres de placement, ainsi que les résultats dégagés sur ces cessions sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

	Valeur nette des titres cédés	Prix de cession	Plus/moins value nette
Telemecanique India Ltd	-	15,0	15,0
Schneider Electric SA	565 679,2	491 606,3	(74 072,9)
Legrand SA	2 268,9	2 288,7	19,8
Autres (inférieur à 100 K€)	45,0	45,0	-
Total	567 993,1	493 955,0	(74 038,1)

a) Il est rappelé qu'il a été procédé en 1998 au reclassement de l'écart de fusion constaté à la suite de l'absorption par Schneider Electric SA, au cours de l'exercice 1997, de ses filiales détenues en totalité ou quasi-totalité, Merlin Gerin et Telemecanique, et précédemment classé en "Immobilisations incorporelles" pour un montant de 381 313,2 milliers d'euros.

En effet, cette absorption a fait apparaître un écart de fusion à l'actif du bilan de Schneider Electric SA correspondant à l'écart entre les valeurs historiques des sociétés précitées et les actifs nets comptables apportés qui étaient essentiellement une participation dans Schneider Electric Industries SAS.

L'analyse des opérations montre que les valeurs comptables historiques des différents titres composant aujourd'hui Schneider Electric Industries SAS ne représentent une continuité que si l'on y ajoute l'écart de fusion constaté en 1997. Cet écart, qui peut donc être assimilé à un complément de valeur des titres, a été porté sur une ligne spécifique de l'inventaire du portefeuille.

En ce qui concerne la dépréciation éventuelle des titres Schneider Electric Industries SAS, un test de valorisation sur la base de la capacité d'autofinancement de la société, actualisée sur une période de 10 ans ou toute méthode comparable, a été mis en place à partir de 1998. Ce test conduirait à la prise en compte d'une dépréciation si la valeur de la capacité d'autofinancement actualisée devenait inférieure au cumul des valeurs historiques des titres Schneider Electric Industries SAS, soit 1,49 milliard d'euros au 31 décembre 1997.

Au 31 décembre 2003, le montant de la capacité d'autofinancement actualisée est d'au moins 12 milliards d'euros.

b) Les actions propres Schneider Electric SA détenues dans le cadre du plan de rachat d'actions au 31 décembre 2003 et classées en titres immobilisés représentent 4 772 907 actions. La valeur brute totale des actions propres s'élève à 224,4 millions d'euros.

Note 3 : Provisions sur titres de participation

Les provisions à constituer ou à reprendre résultent de la méthode d'évaluation suivante : comparaison entre le coût d'acquisition historique et la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée selon trois critères : valeur liquidative de la participation, fondée sur l'actif net consolidé et les plus-values latentes auxquels vient s'ajouter, pour les participations les plus récentes, la valeur des fonds de commerce acquis, rentabilité du titre, perspectives d'avenir ; pour les titres cotés, il est également tenu compte des cours de Bourse. Les plus-values latentes résultant de ces estimations ne sont pas comptabilisées.

Note 4 : Autres créances

Elles reprennent trois composantes qui peuvent être détaillées de la manière suivante :

1) Créances d'origine Spie Batignolles :

Créances rattachées :	
- au contrat Pinglin	45 290,7
- au compte courant Speichim	2 972,9

Créances liées aux opérations immobilières	352,9
--	-------

48 616,5

2) Créances fiscales 111 826,0

Créances rattachées :	
dont : Créances de carry-back	97 005,3
Avances d'impôts	13 124,6

3) Autres créances 1 565,1

Total 162 007,6

Note 5 : Charges constatées d'avance

Elles concernent :

Charges d'exploitation courante	215,6
---------------------------------	-------

Frais financiers (intérêts sur billets de trésorerie et swaps de taux)	879,3
--	-------

Total 1 094,9

Note 6 : Valeurs mobilières de placement

Elles sont constituées par :

Des certificats de dépôts et fonds communs de placement pour	24,5
--	------

Des titres Schneider Electric SA couverture du plan d'options d'achat d'actions n° XIV et régularisation de cours pour	90 672,5
--	----------

Total 90 697,0

Note 7 : Disponibilités Groupe

Elles sont constituées par les avances de Schneider Electric SA, à exigibilité immédiate, et rémunérées, à la centrale de trésorerie du Groupe (Boissière Finance). Ces disponibilités incluent 60 millions d'euros de billets de trésorerie émis à fin 2003 (395 millions d'euros à fin 2002). Elles prennent en compte le montant de l'emprunt obligataire émis en 2003 pour 750 millions d'euros (voir note 10).

Note 8 : Capital social, primes et réserves

Le capital a été réduit de 240 812 905 actions au 31 décembre 2002 à 231 842 170 actions au 31 décembre 2003 de la manière suivante :

- Annulation de 12 millions d'actions par réduction du capital.
- Souscription de 1 958 180 actions à la suite de levées d'options par des cadres et dirigeants du Groupe.
- Souscription de 1 071 085 actions dans le cadre du plan d'actionnariat mondial des salariés.

Il n'existe pas de parts bénéficiaires.

Le nominal des actions est de 8 euros.

Les primes d'émission ont évolué, au titre de ces augmentations de capital et des affectations de l'exercice, de la manière suivante :

Primes au 31/12/2002	4 895 209,6
-----------------------------	--------------------

1. Prime sur levées d'options et Plan d'actionnariat mondial (net de frais)	77 594,2
---	----------

2. Imputation par réduction du capital	(394 200,0)
--	-------------

3. Affectation selon l'Assemblée Générale :	
- dotation à la réserve légale	(192 650,3)
- prélèvement 2003	(95 120,5)

Primes au 31/12/2003	4 290 833,0
-----------------------------	--------------------

Le poste des primes d'émission, de fusion et d'apport se décompose au 31 décembre 2003, de la manière suivante :

Prime d'émission sur augmentation de capital par échange	3 959 377,7
--	-------------

Prime d'émission sur augmentations de capital en numéraire	300 152,9
--	-----------

Prime de fusion (Schneider SA / Spie Batignolles 1995 et autres)	31 302,4
--	----------

Prime sur conversion des obligations convertibles et autres	-
---	---

Total	4 290 833,0
--------------	--------------------

Note 9 : Provisions pour risques et charges

Elles s'analysent de la manière suivante :

	2003	2002
Provisions pour risques :		
Risques sur contrats	2 743,4	2 743,4
Autres risques	8 171,3	9 390,9
Risques de change	-	2 328,1
Total	10 914,7	14 462,4
Provisions pour retraites (note 15 a)		
	10 986,2	10 986,2

Les autres risques correspondent à des risques transférés à Schneider Electric à la suite de cessions (J.S.I., Spie Batignolles) ou de fusions (J.S., Spie Batignolles) et pour lesquels l'ensemble des éléments constitutifs n'est pas encore soldé.

Les pertes latentes de change font l'objet, lorsque cela est nécessaire, d'une provision pour risques. Toutefois, lorsqu'il existe des gains et pertes de change latents sur des opérations réciproques libellées dans la même devise dont les termes sont adossés, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

Note 10 : Emprunts obligataires

1. Schneider Electric SA a émis le 14 avril 1999 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004 et le 28 mai 1999, un emprunt obligataire de 250 millions d'euros au taux de 3,75 % à échéance du 14 avril 2004. Ce deuxième emprunt a été assimilé au premier et a fait l'objet d'un remboursement de 49 millions d'euros en 2003. L'émission a été effectuée à 99 % du nominal.

L'emprunt a été admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg.

2. Schneider Electric SA a également émis les 19 et 20 octobre 2000 deux emprunts obligataires d'un montant nominal de 400 millions d'euros et de 50 millions d'euros au taux de 6,1275 %, d'une durée de 7 ans, remboursables en une échéance le 19 octobre 2007. Ces émissions ont été effectuées à 99,77 % du nominal.

Ces emprunts sont admis aux négociations des Bourses de Paris et de Luxembourg.

3. Schneider Electric SA a enfin émis le 31 octobre 2003 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % à échéance le 31 octobre 2008. L'émission a été effectuée à 99,643 % du nominal.

L'emprunt est admis à la négociation de la Bourse de Luxembourg.

Les primes de remboursement sont amorties sur la durée des emprunts.

Note 11 : Autres emprunts et dettes assimilées

Les autres emprunts existant au 31 décembre 2003 représentent les billets de trésorerie émis sur le marché par Schneider Electric SA pour le compte de l'ensemble du Groupe (60 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 395 millions d'euros au 31 décembre 2002) et des intérêts sur coupons d'obligations à régler (35,8 millions d'euros).

Par ailleurs, le solde de 4,3 millions d'euros comporte des comptes bancaires créditeurs (2,1) et des dettes financières diverses (2,2).

Note 12 : Dettes fiscales et sociales

	2003	2002
Taxes diverses	108,9	353,9
Salaires et charges sociales	200,6	432,7
Total	309,5	786,6

La constitution de l'impôt au 31 décembre 2003 se décline de la manière suivante :

Profit d'intégration exercice 2003	32 225,4
Effet de l'option Carry back 2002	(6 218,9)
Produit d'impôt de l'exercice	26 006,5

Il a été pris en compte une charge d'impôt de 5 835,4 correspondant, pour la plus grande part, à la taxation au régime des plus-values à long terme d'opérations réalisées dans le périmètre d'intégration.

Les décalages temporaires lorsqu'ils existent ne sont pas significatifs.

Note 13 : Autres dettes

Elles s'analysent de la manière suivante :

	2003	2002
Compte courant intégration fiscale	25 038,2	54 152,5
Charges à payer	1 155,5	3 519,7
Remboursement du précompte	23 105,8	-
Dettes diverses et comptes courants	12 628,5	969,7
Total	61 928,0	58 641,9

Note 14 : Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	2 013 120,8	16 616,9	-	1 996 503,9
Autres immobilisations financières	159 164,4	-	-	159 164,4
Actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	2 723,8	2 723,8	-	-
Autres créances	162 007,6	-	162 007,6	-
Titres de placement	90 697,0	-	90 697,0	-
Charges constatées d'avance	1 094,9	1 094,9	-	-
Dettes financières				
Emprunts obligataires	2 151 000,0	951 000,0	1 200 000,0	-
Autres emprunts et assimilés	95 797,0	95 797,0	-	-
Dettes rattachées à des participations	13,4	-	13,4	-
Emprunts et dettes financières	4 372,7	4 372,7	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	598,5	598,8	-	-
Dettes fiscales et sociales	309,5	309,5	-	-
Autres dettes	61 928,0	61 928,0	-	-

Postes concernés par les entreprises liées

	Montant brut	Montant net
Participations	1 845 123,3	1 809 300,9
Créances rattachées à des participations	2 013 120,8	2 012 784,3
Autres créances et créances clients	3 721,9	2 321,9
Dettes rattachées à des participations	13,4	13,4
Autres dettes et dettes fournisseurs	-	-
Produits :		
- dividendes		454 974,0
- intérêts		165 149,6

Voir la note 7 sur les disponibilités Groupe placées chez Boissière Finance.

Note 15 : Renseignements divers

Engagements pris en matière de retraites complémentaires

La société a pris divers engagements vis-à-vis de ses dirigeants et cadres actifs et retraités qui sont provisionnés à hauteur de 11 millions d'euros.

Engagements dans des sociétés de personnes

Quote-part du passif vis-à-vis des tiers revenant à Schneider Electric SA du fait de la détention de titres de sociétés civiles : non significatif.

Montant du passif à l'égard des tiers dans les sociétés en nom collectif dont Schneider Electric SA détient des titres : non significatif.

Engagements financiers :

Engagements donnés :

Contre-garantie de cautions données
par des banques : Néant

Avals et cautions donnés : 6,8 millions d'euros

Engagements reçus :

Contre-garantie bancaire : Néant

Opérations financières

La société n'est pas intervenue sur le marché des instruments financiers. En effet, les opérations de couverture, garantie de change et mise en œuvre d'instruments financiers sont réalisées par la centrale de trésorerie du Groupe, Boissière Finance, filiale à 100 % de Schneider Electric Industries SAS, elle-même filiale à 100 % de Schneider Electric SA.

Engagements d'échange d'actions Legrand

Dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange initiée par Schneider Electric SA sur la société Legrand SA, les options accordées par celles-ci ont été transformées en options Schneider Electric. Dans le cadre de la cession de Legrand SA au consortium KKR / Wendel Investissement, Schneider Electric SA a mis en place un système de call et de put sur les actions relevant de l'exercice desdites options. Les actions Legrand obtenues lors de l'exercice sont, en effet, cédées à FIMAF, société acquéreuse des titres Legrand, objet de la cession ci-dessus évoquée.

Effectif

L'effectif à la fin de l'exercice 2003 est de 3 personnes.

Comptes consolidés

Schneider Electric SA est la tête de consolidation de son Groupe et présente de ce fait des comptes consolidés sous sa seule dénomination.

Intégration fiscale

Schneider Electric SA est la tête d'intégration fiscale pour l'ensemble des filiales françaises du Groupe, détenues à plus de 95 %.

8. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Schneider Electric SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants, qui contribuent à l'opinion exprimée ci-dessus portant sur les comptes pris dans leur ensemble.

Les notes 2a et 3 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes et aux participations réciproques, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Anne Monteil

Barbier Frinault et Autres / Ernst & Young
Christian Chochon / Pierre Jouanne

9. Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat*	Quote-part du capital détenue en %
----------	---------	--	---

I. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Schneider Electric SA

A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)

Schneider Electric Industries SA 89 boulevard Franklin Roosevelt – 92500 Rueil Malmaison	441 314,3	1 348 773,5	100,00
Cofibel 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	55 362,2	52 853,8	99,61
Cofimines 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	41 522,2	29 899,2	99,79

B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)

Infra + 3 rue des Marronniers – 94240 L'Haÿ-les-Roses	2 038,3	10 332,4	38,08
--	---------	----------	-------

II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

A. Filiales non reprises au paragraphe I

a) Filiales françaises (ensemble)

b) Filiales étrangères (ensemble)

B. Participations non reprises au paragraphe I

a) Dans les sociétés françaises (ensemble)

b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)

* y compris bénéfice ou perte du dernier exercice clos

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Brute	Nette					
1 531 981,3	1 531 981,3	-	-	2 898 164,4	494 603,9	450 968,0
136 877,7	136 877,7	-	-	Société de portefeuille	2 539,9	3 674,2
82 601,1	82 601,1	-	-	Société de portefeuille	859,1	0
23 632,7	23 632,7	-	-	25 992,6	48,0	0
48 400,7	32 941,1	-	-	-	-	383,3
-	-	-	-	-	-	-
430,7	430,7	-	-	-	-	-
18 855,4	18 855,4	-	-	-	-	-

10. Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2003

(en milliers d'euros)

Nombre de titres	Sociétés	Valeur d'inventaire
A. Participations significatives		
(Valeurs d'inventaire supérieures à 15 milliers d'euros)		
27 582 141	Schneider Electric Industries SAS	1 531 981,3
2 027 212	Finaxa	65 838,4
388 166	Infra +	23 632,7
225 000	Sovalmo	3 678,6
44 271	SELF	2 683,1
69 460	Brime Technologies	1 087,7
2 500	E – Business @ Schneider Electric	375,0
1 300	Vigéo SAS	130,0
750	Actions Ordinaires Legrand SA	101,2
2 925	Sagemap	44,5
5 000	SE 7 A SAS	45,0
5 000	SE 7 E SAS	45,0
5 000	SE 5 A SAS	45,0
5 000	SE 5 E SAS	45,0
5 000	SE 5 W SAS	45,0
2 500	Ositel	38,1
2 494	Frantef	38,0
2 500	Secomer	40,0
2 500	Secomirun	40,0
2 500	Secomorun	40,0
5 712 590	Actions propres Schneider Electric SA	224 413,5
		1 854 387,1
B. Autres participations		
(valeurs d'inventaire inférieures à 15 milliers d'euros)		14,5
C. Participations dans des sociétés immobilières		8 055,6
D. Participations dans des sociétés étrangères		238 832,2
Total		2 101 289,4
Valeurs mobilières de placement		
10 722	Geodis	24,5
1 943 846	Actions Schneider Electric SA	
	(plan d'options d'achat d'actions n° 14) et régularisation de cours	90 672,5
Total		90 697,0

11. Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années

Nature des indications	1999	2000	2001	2002	2003
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	1 230 443	1 246 301	1 922 080	1 926 503	1 854 737
Nombre d'actions émises	161 423 578	155 787 643	240 260 029	240 812 905	231 842 170
Nombre d'obligations convertibles en actions (en milliers)	1	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer (en milliers) :					
- par conversion d'obligations	343	191	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	3 512	3 261	4 587	4 226	2 271
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 865,3	2 728,5	1 368,1	1 979,5	1 896,2
Revenus du portefeuille, intérêts et autres produits	312 575,4	443 613,6	740 644,2	676 937,9	640 884,3
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	255 739,0	301 958,6	521 908,4	156 103,2	395 142,7
Impôts sur les bénéfices	3,8	-	-	-	5 835,4
Résultat après impôts, amortissements et provisions	316 704,3	356 657,1	(811 224,0)	221 139,4	474 732,4
Résultat distribué ⁽¹⁾ hors précompte et avoir fiscal	270 272,7	249 260,2	312 338,0	228 812,9 ⁽²⁾	255 026,4
Résultat des opérations réduit à une action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,40	1,94	2,29	1,30	1,79
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,96	2,29	(3,38)	0,92	2,05
Dividende attribué à chaque action (net)	1,34	1,60	1,30	1,00	1,10
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	6	5	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	3 198,2	3 975,9	4 468,9	3 822,5	2 213,1
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	1 736,8	901,7	914,1	668,3	415,5

(1) Le dividende revenant aux actions autodétenues au jour de sa mise en paiement ainsi que le précompte correspondant seront affectés au report à nouveau.

(2) Après annulation de 12 millions d'actions.

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

Partie ordinaire

Approbation des comptes sociaux - première résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2003, tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 474,7 millions d'euros.

Approbation des comptes consolidés - deuxième résolution -

Conformément à la loi sur les nouvelles régulations économiques, nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net part du Groupe (après amortissement des survaleurs) de 433 millions d'euros.

Conventions réglementées de l'article L 225-38 - troisième résolution -

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle, visée aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous vous demandons de prendre acte de la poursuite, au cours de l'exercice, des conventions de l'article L 225-38 conclues au titre d'exercices antérieurs.

Distribution : fixation d'un dividende de 1,10 euro par action - quatrième résolution -

Nous vous proposons de répartir le bénéfice distribuable soit 504 297 914,47 euros, correspondant au bénéfice de l'exercice 474 732 413,08 euros, auquel il vous est proposé d'ajouter :

1°) la quote-part du précompte portant sur les distributions de 1999, 2000 et 2003 qui a été reversée par le Trésor Public, soit 23 105 796,39 euros,

2°) le dividende sur les actions d'autodétention non versé soit 6 459 705 euros,

de la manière suivante :

Dividende aux actions	255 026 387,00
Précompte	93 331 322,00
Report à nouveau	155 940 205,47
Total	504 297 914,47

Si vous approuvez cette répartition, le dividende net alloué aux actions ayant droit au dividende de l'exercice 2003 serait de 1,10 euro, soit, avec un avoir fiscal à 0,55 euro, un revenu global de 1,65 euro pour les

actionnaires personnes physiques et les sociétés bénéficiant du régime des sociétés mères.

Ce dividende sera mis en paiement le 10 mai 2004.

Nous vous rappelons que les dividendes versés par Schneider Electric SA, au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

	Dividende par action	Avoir fiscal	Revenu global
2000	1,6 €	0,8 € ⁽¹⁾ 0,4 € ⁽²⁾	2,4 € 2,0 €
2001 ⁽³⁾	1,3 €	-	1,3 €
2002	1 €	0,5 € ⁽¹⁾ 0,1 € ⁽⁴⁾	1,5 €

(1) avoir fiscal de 50 %

(2) avoir fiscal de 25 %

(3) il s'agissait d'un remboursement d'apport n'ouvrant donc pas droit à un avoir fiscal et non soumis à l'impôt sur le revenu et à la CSG-CRDS.

(4) Avoir fiscal de 10 %

Composition du Conseil d'Administration - cinquième à la onzième résolutions -

Votre Conseil d'Administration, sur la recommandation de son Comité de Rémunérations et de Nominations, vous propose de nommer deux nouveaux administrateurs :

■ La Caisse des Dépôts et Consignations qui sera représentée par M. Jérôme Gallot, Directeur à la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. Gallot, 44 ans, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration, après 3 années passées à la Cour des comptes a rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les Questions de Coopération Economique Européenne, S.G.C.I. (1989 à 1992). Puis, après avoir été Directeur de plusieurs cabinets ministériels (1993 à 1997), M. Gallot a été Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (1997 à 2003) avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur.

M. Gallot est également administrateur de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) et d'ICADE.

La Caisse des Dépôts et Consignations, compte tenu de son niveau de participation dans Schneider Electric (4,3 % de son capital et 5,2 % des droits de vote) est considérée comme un administrateur indépendant au sens du rapport Bouton. La Caisse des Dépôts et Consignations est également administrateur des sociétés Accor, Dexia et Club Méditerranée ;

■ M. Chris C. Richardson, ancien Directeur Général de la Division Amérique du Nord de Schneider Electric, en remplacement de M. James Hardymon dont le mandat vient à expiration lors l'Assemblée Générale du 6 mai 2004 et qui n'a pas souhaité être renouvelé dans son mandat.

Chris C. Richardson, 59 ans, de nationalité américaine, diplômé de l'Iowa State University, après avoir servi dans l'US AIR FORCE de 1964 à 1968, a terminé ses études universitaires avant de rejoindre Square D en 1971. Il a réalisé toute sa carrière dans cette société acquise en 1991 par Schneider Electric. De 1998 à janvier 2004, il a été Directeur Général de la Division Amérique du Nord de Schneider Electric.

Votre Conseil d'Administration, sur la recommandation de son Comité de Rémunérations et de Nominations, vous propose de renouveler le mandat de M. Alain Burq comme administrateur représentant les actionnaires salariés. M. Alain Burq est membre du conseil de surveillance du Fond Commun de Placement d'Entreprise "Schneider Actionnariat".

Votre Conseil d'Administration, sur la recommandation de son Comité de Rémunérations et de Nominations, vous propose de renouveler les mandats d'administrateur de MM. Daniel Bouton, Thierry Breton, Willy Kissling et Piero Sierra qui viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée.

MM. Bouton, Breton, Kissling et Sierra sont des administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton. Leur notice biographique vous est donnée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise (pages 29 à 31).

Renouvellement et nomination des Commissaires aux comptes - de la douzième à la quinzième résolutions -

Nous vous rappelons que les Commissaires aux comptes de la société sont Barbier Frinault et Autres (Ernst & Young) et PricewaterhouseCoopers Audit et que leur mandat ainsi que celui des Commissaires aux comptes suppléants arrivent à expiration à l'occasion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Aussi le Comité d'Audit a mené au cours de l'exercice un certain nombre de diligences en vue de faire des propositions au Conseil d'Administration. Il a ainsi notamment procédé à un appel d'offres restreint auprès de quatre cabinets.

Votre Conseil d'Administration, sur proposition de son Comité d'Audit, vous propose de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Barbier Frinault et Autres (Ernst & Young) et de nommer comme Commissaire aux comptes titulaire la société Mazars & Guérard en remplacement de la société PricewaterhouseCoopers Audit. Il vous propose également de nommer comme Commissaires aux comptes suppléants MM. Philippe Diu et Charles Vincensini.

Votre Conseil d'Administration tient à souligner que ces propositions correspondent à la mise en œuvre d'une politique de rotation des Commissaires aux comptes du Groupe.

Rachat d'actions - seizième résolution -

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 16 mai 2003, à la société de racheter ses propres actions par tous moyens, y compris l'utilisation de produits dérivés, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code du commerce.

Les programmes d'achat que la société pourra réaliser pourront avoir diverses finalités : il pourra s'agir d'opérations de régularisation de cours ou de rachat d'actions en vue d'assurer la couverture des plans d'options d'achat d'actions, ou de réduire la dilution, ou d'optimiser la gestion des fonds propres de la société.

Les actions rachetées pourront être cédées, conformément à la loi, par tous moyens ; leur cession pourra ainsi intervenir en complément ou au lieu et place d'une augmentation de capital, notamment si une opportunité de croissance externe se présentait.

Enfin, elles pourront être en partie annulées sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale de la vingtième résolution ci-après.

Dans le cadre de l'autorisation que vous avez donnée en 2003, la société a racheté 693 173 actions.

Il vous est demandé d'autoriser la société à acquérir au maximum 10 % du capital au 31 décembre 2003, soit 23 184 217 actions. Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros et le prix minimum de vente à 40 euros.

La société établira et publiera une note d'information visée par l'Autorité des marchés financiers qui sera tenue à votre disposition.

Partie extraordinaire

Modification statutaire : création de Censeurs - dix-septième résolution -

En France, la pratique a institué la fonction de censeur pour permettre au conseil d'administration des sociétés anonymes de bénéficier des avis et conseils de personnes qui ne souhaitent pas être administrateur. Cependant cette fonction n'est pas prévue par les statuts de Schneider Electric SA. Aussi votre Conseil d'Administration vous propose de les modifier pour créer au maximum deux postes de censeurs.

Aux termes de la résolution qui vous est proposée le ou les censeurs sont nommés pour quatre ans renouvelables par le Conseil d'Administration sur proposition du Président. Ils participent aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative. Ils peuvent faire partie des Comités d'études du Conseil. Ils reçoivent une rémunération déterminée par le Conseil d'Administration.

Sous réserve de l'approbation de cette résolution par votre Assemblée Générale, le Conseil d'Administration nommera censeur M. Claude Bébéar. Nous vous précisons que M. Claude Bébéar est Président du Conseil de Surveillance d'AXA et Administrateur de BNP Paribas et de Vivendi Universal.

Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Epargne d'Entreprise - dix-huitième résolution -

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2003 a autorisé votre Conseil d'Administration à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise, dans la limite de 5 % du capital.

En 2003, votre Conseil d'Administration a fait usage de cette autorisation à hauteur de 0,46 % du capital dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié.

Cette autorisation, qui a été donnée pour une durée de 5 ans, expire le 16 mai 2008.

Cependant, la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques impose à toute assemblée générale qui est amenée à décider ou à autoriser une augmentation de capital de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise. Votre Conseil d'Administration vous proposant de renouveler aux termes de la dix-neuvième résolution l'autorisation d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions, il doit donc vous soumettre une autorisation pour augmenter le capital en faveur des salariés. Aussi il vous propose de renouveler par anticipation l'autorisation de que vous lui avez donnée en mai 2003.

Il vous demande ainsi de lui déléguer les pouvoirs pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise dans la limite de 5 % du capital, étant précisé cependant que la décote maximum qui pourra être consen-

tie sur le prix de souscription des actions est fixée à 15 %. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans.

Nous vous informons que votre Conseil d'Administration a arrêté le principe d'une nouvelle opération d'actionnariat mondiale en 2004 qui portera sur un maximum de 1 % du capital et pour laquelle les actions seront offertes avec une décote maximum de 15 %.

Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'attribuer aux dirigeants et aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des options de souscription ou d'achat d'actions - dix-neuvième résolution -

Votre Assemblée Générale a autorisé, en mai 1999, le Conseil d'Administration à consentir des options à certains salariés et dirigeants de Schneider Electric SA et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, dans la limite d'un montant d'options attribuées et non encore levées de 5 % du capital.

Cette autorisation vient à échéance le 6 mai 2004.

Sur la base de cette autorisation, votre Conseil d'Administration a attribué 6,7 millions d'options, représentant 2,9 % du capital, étant précisé que l'exercice de la plupart de ces options est soumise à l'atteinte d'objectifs financiers (chiffre d'affaires, marge opérationnelle...), et que de ce fait, une partie de ces options ne pourra pas être exercée (ainsi 50 % des options attribuées sur le plan 18 ont été annulées).

Compte tenu de l'importance de cet outil de fidélisation et d'intéressement que représentent les plans d'options, votre Conseil d'Administration vous demande de lui renouveler pour une période de 38 mois l'autorisation d'attribuer des options de souscription et d'achat d'actions dans la limite d'un montant d'options attribuées et non encore levées de 3 % du capital, étant précisé que le prix de souscription ou d'achat d'actions ne pourra être inférieur à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette autorisation, par nature, implique la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Délégation pour annuler des actions d'autodétention - vingtième résolution -

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui donner tous pouvoirs pour procéder, sur une période de 24 mois, à des annulations d'actions dans la limite de 10 % du capital, afin de réduire l'effet dilutif des dernières augmentations de capital intervenues.

Nous vous rappelons qu'en 2003 votre Conseil d'Administration a annulé 12 millions d'actions sur la base de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 27 mai 2002.

***Augmentation de capital en période
d'offre publique d'achat ou d'échange
portant sur les titres de la société
- vingt-et-unième résolution -***

Nous vous rappelons que jusqu'en 2002, l'Assemblée Générale a régulièrement autorisé le Conseil d'Administration à utiliser en période d'offre publique d'achat ou d'échange visant les titres de la société, les délégations dont il dispose pour augmenter le capital.

En 2003, l'Assemblée Générale a refusé de renouveler cette autorisation, car elle lui apparaissait trop large.

Aussi, votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à n'utiliser, en période d'offre publique, les délégations pour augmenter le capital qui lui ont été conférées par l'Assemblée Générale du 16 mai 2003, que pour permettre, le cas échéant, la réalisation d'opérations d'acquisition qui lui auraient été présentées avant le dépôt de cette offre. Cette autorisation ne pourra en aucun cas être utilisée dans un but défensif.

Si les propositions et opérations que nous venons d'exposer vous agréent, nous vous demandons de bien vouloir voter les diverses résolutions qui vous sont soumises.

2. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article 225-38 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Une convention de gestion déléguée a été conclue (Conseil d'Administration du 27 juin 1995) entre votre société et SPIE Batignolles (devenue AMEC SPIE SA) pour la gestion administrative et juridique des affaires contentieuses restées au niveau de Schneider Electric SA lors de la fusion.

Cette convention a donné lieu au versement d'une somme de 100 000 euros (H.T.) au titre de l'exercice 2003.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Anne Monteil

Barbier Frinault et Autres / Ernst & Young
Christian Chochon / Pierre Jouanne

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-177 du Code de commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux, de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, désignés par le Conseil d'Administration.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Anne Monteil

Barbier Frinault et Autres / Ernst & Young

Christian Chochon / Pierre Jouanne

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés de votre société, et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration, faisant application des dispositions de l'article L. 225-129 VII du Code de commerce, vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, et ce pour une durée de cinq ans, le soin d'arrêter les modalités de cette opération dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital pouvant ainsi être réalisée est fixé à 5 % du capital au jour de la mise en œuvre, étant précisé que la décote maximale qui pourra être consentie sur le prix de souscription des actions est de 15 %.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'administration.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Anne Monteil

Barbier Frinault et Autres / Ernst & Young

Christian Chochon / Pierre Jouanne

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Schneider Electric S.A., et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 4, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209, al. 4, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 24 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Anne Monteil

Barbier Frinault et Autres / Ernst & Young
Christian Chochon / Pierre Jouanne

3. Résolutions

Partie ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2003)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les opérations et les comptes sociaux de l'exercice 2003, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2003)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2003, tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

Troisième résolution

(Conventions réglementées, article L 225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes, présenté en application des prescriptions de l'article L 225-40 du Code de commerce sur les conventions visées par l'article L 225-38 dudit Code, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport.

Quatrième résolution

(Intégration dans le report à nouveau, affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires,

1 - approuve l'intégration dans le report à nouveau de :

a) la quote part non due du précompte versé au titre des distributions de 1999, 2000 et 2003 et remboursée par le Trésor Public qui s'élève à 23 105 796,39 euros,

b) du dividende afférent aux actions d'autodétention, non versé, soit la somme de 6 459 705 euros,

le report à nouveau est ainsi porté à 29 565 501,39 euros ;

2 - et décide de répartir le bénéfice distribuable qui s'élève compte tenu du bénéfice de l'exercice de 474 732 413,08 euros et du report à nouveau ainsi augmenté à 504 297 914,47 euros, de la manière suivante :

Dividende aux actions	255 026 387,00
Précompte	93 331 322,00
Report à nouveau	155 940 205,47
Total	504 297 914,47

Elle décide en conséquence le paiement aux 231 842 170 actions, jouissance au 1er janvier 2003, composant le capital au 31 décembre 2003, d'un dividende de 1,10 euro par action de 8 euros, assorti d'un avoir fiscal de 0,55 euro pour les actionnaires personnes physiques et les sociétés bénéficiant du régime des sociétés mères ou, pour les autres actionnaires, d'un avoir fiscal égal à 10 % du dividende versé.

Elle précise que les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de la mise en paiement du dividende et au précompte non exigible sur les mêmes dividendes non versés seront affectées au report à nouveau.

Les dividendes mis en paiement par Schneider Electric SA, au titre des trois exercices précédents, et les avoirs fiscaux correspondants ont été les suivants :

	Dividende par action	Avoir fiscal	Revenu global
2000	1,6 €	0,8 € ⁽¹⁾ 0,4 € ⁽²⁾	2,4 € 2,0 €
2001 ⁽³⁾	1,3 €	-	1,3 €
2002	1 €	0,5 € ⁽¹⁾ 0,1 € ⁽⁴⁾	1,5 € 1,1 €

(1) avoir fiscal de 50 %

(2) avoir fiscal de 25 %

(3) il s'agissait d'un remboursement d'apport n'ouvrant donc pas droit à un avoir fiscal et non soumis à l'impôt sur le revenu et à la CSG-CRDS.

(4) Avoir fiscal de 10 %

Cinquième résolution

(Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide de nommer la Caisse des Dépôts et Consignations en qualité d'administrateur.

La Caisse des Dépôts et Consignations sera représentée par M. Jérôme Gallot.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Sixième résolution

(Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide de nommer M. Chris C. Richardson en qualité d'Administrateur en remplacement de M. James Hardyman dont le mandat est venu à expiration à l'occasion de la présente Assemblée.

Ce mandat est conféré pour une durée de quatre ans qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Septième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Alain Burq représentant les actionnaires salariés)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Alain BURQ, nommé en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise investi en actions Schneider Electric SA, pour une période de quatre années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Huitième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Daniel Bouton)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Daniel Bouton pour une période de quatre années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Neuvième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Thierry Breton)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Thierry Breton pour une période de quatre années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Dixième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Willy Kissling)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Willy Kissling pour une période de quatre années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Onzième résolution

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Piero Sierra)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Piero Sierra pour une période de quatre années qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Douzième résolution

(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Barbier Frinault et Autres (Ernst & Young) pour une période de six exercices qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2010 qui statuera sur les comptes de 2009.

Treizième résolution

(Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, nomme Commissaire aux comptes suppléant de la société Barbier Frinault et Autres (Ernst & Young) M. Philippe DIU, pour une période de six exercices qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2010 qui statuera sur les comptes de 2009.

Quatorzième résolution

(Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, nomme Commissaire aux comptes titulaire la société Mazars & Guérard pour une période de six exercices qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2010 qui statuera sur les comptes de 2009.

Quinzième résolution

(Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, nomme Commissaire aux comptes suppléant de la société Mazars & Guérard M. Charles Vincensini, pour une période de six exercices qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2010 qui statuera sur les comptes de 2009.

Seizième résolution

(Autorisation donnée à la société d'acheter ses propres actions : prix maximum d'achat 80 euros - prix minimum de vente 40 euros)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration ainsi que de la note d'information établie par la société et visée par l'Autorité des marchés financiers, autorise, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la société afin de réduire la dilution, optimiser la gestion des fonds propres de la société, réaliser des opérations de croissance externe, régulariser le cours de bourse et couvrir les plans d'options d'achat d'actions.

■ Le nombre maximum d'actions pouvant être acquis, en exécution de la présente autorisation, est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social soit : 23 184 217 actions.

■ Le prix maximum d'achat est fixé à 80 euros, le prix minimum de vente à 40 euros. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour consentir des options d'achat d'actions, en application des dispositions des articles L 225-177 et suivants du Code de commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat d'actions.

■ En conséquence des limites ci-dessus, le montant maximal de l'opération ne pourra excéder 1 854 737 360 euros.

■ L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'acquisition ou la cession de blocs, l'utilisation de tous instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et de toutes combinaisons de celles-ci).

■ Les actions acquises pourront être également annulées dans les conditions prévues aux articles L 225-204 et L 225-205 du Code de commerce et conformément à la vingtième résolution proposée à l'adoption de l'Assemblée.

■ Les opérations d'acquisitions ou de cessions pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique.

■ En cas d'opérations financières, le Conseil d'Administration pourra procéder à un ajustement du nombre et/ou des prix maximum et minimum de vente des actions.

■ L'autorisation est valable pour une durée maximale de **18 mois** à compter du jour de la présente Assemblée.

Partie extraordinaire

Dix-septième résolution

(Modifications des statuts – modifications pour prévoir la création de censeurs)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 11 des statuts afin d'instituer un collège de censeurs.

A l'article 11 :

1 - Il est inséré avant le premier alinéa les mots "I – Administrateurs" ;

2 - Il est ajouté après le dernier alinéa le paragraphe suivant : "II – Censeurs : *Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut désigner un ou deux Censeurs. Les Censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration. Ils peuvent faire partie des Comités créés par le Conseil d'Administration. Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci. Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d'Administration.*"

Dix-huitième résolution

(Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail et de l'article L 225-138 du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L 225-129 VII de ce même Code :

■ Délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente décision, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois,

sur ses seules décisions, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la société dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de commerce et L 444-3 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 5 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation ;

■ Décide de fixer la décote maximale offerte dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise à 15 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration à réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires ;

■ Décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la société seront arrêtées par le Conseil d'Administration dans les conditions fixées par la réglementation ;

■ Décide de supprimer, en faveur des salariés adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise, le droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles l'émission des actions ou autres titres donnant accès au capital prévu dans la présente résolution donnera droit immédiatement ou à terme, et de renoncer à tout droit aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;

■ Décide que le Conseil d'Administration, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment de :

- fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur ;

- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation ;

- le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

- conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;

- d'une manière générale, passer toute convention

notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

■ Décide que cette autorisation met fin, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, aux autorisations antérieurement consenties au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social de la société par émission d'actions réservée aux adhérents de Plans d'Epargne d'Entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

Dix-neuvième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'attribuer aux dirigeants et aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées des options de souscription ou d'achat d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

■ autorise le Conseil d'Administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et parmi les mandataires sociaux de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, dans les conditions visées à l'article L 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de Schneider Electric SA ou à l'achat d'actions existantes de la société acquises par Schneider Electric SA dans les conditions prévues par la loi,

- étant entendu que le prix de souscription ou d'achat au jour où l'option sera consentie ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour,

- étant précisé que le nombre total des options consenties en vertu de la présente autorisation et non encore levées ou annulées ne pourra donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à **3 % du capital** et que les options auront une durée comprise entre cinq et huit ans.

La présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

■ donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, dans les limites fixées ci-dessus, pour mettre en œuvre la présente autorisation et notamment :

- déterminer toutes les modalités des opérations, fixer les conditions dans lesquelles et auxquelles seront consenties les options et désigner les bénéficiaires des options,

- fixer la durée de validité des options, la ou les dates ou périodes d'exercice des options,
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à souscrire ou à acheter pourront être ajustés pour tenir compte des opérations financières effectuées par la société,
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui est nécessaire,
- le tout dans le cadre des lois et règlements en vigueur au moment où les options seront consenties.

Le Conseil informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

La présente autorisation est valable pour une **durée maximale de 38 mois** à compter du jour de la présente Assemblée.

Vingtième résolution

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler, le cas échéant, les actions de la société, achetées dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale, jusqu'à un maximum de 10 % du capital)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce à faire annuler par la société ses propres actions acquises en vertu des autorisations données par l'Assemblée Générale, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- le Conseil est autorisé à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises en vertu des autorisations de rachat des actions propres de la société, dans la limite de 10 % du capital sur une période de 24 mois à compter de la présente Assemblée et à procéder à due concurrence aux réductions de capital social ;

- la différence entre le prix d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sera imputée sur les primes d'émission et le cas échéant sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.

La présente autorisation est donnée, pour une période de 24 mois à compter de ce jour, au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités, déclarations en vue d'annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et, en conséquence, de modifier les statuts.

Vingt-et-unième résolution

(Augmentation de capital en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société).

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, décide que, en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société, le Conseil d'Administration ne pourra utiliser les délégations qui lui ont été consenties par l'Assemblée Générale pour augmenter le capital qu'à la condition expresse que l'augmentation de capital, réalisable par tous moyens légaux en conformité des dispositions en vigueur, soit destinée à permettre la réalisation de projets d'acquisition présentés au Conseil d'Administration antérieurement au dépôt de l'offre et ne soit pas réservée à des bénéficiaires dénommés.

Cette autorisation est valable jusqu'à la prochaine Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Vingt-deuxième résolution

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes résolutions en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

4. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

(cf pages 31 à 39)

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Schneider Electric S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons, conformément à la doctrine professionnelle applicable en France, pris connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président.

S'agissant du premier exercice d'application des dispositions introduites par la loi n° 2003-706 du 1er août 2003, et en l'absence de pratiques reconnues quant au contenu du rapport établi par le Président, celui-ci ne comporte pas d'appréciation sur l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Par conséquent, cette même limitation s'applique également à l'étendue de nos diligences et au contenu de notre propre rapport.

Au delà de la limite mentionnée ci-dessus, et sur la base des travaux ainsi réalisés, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Anne Monteil

Barbier Frinault et Autres / Ernst & Young
Christian Chochon / Pierre Jouanne

5. Attestations

Attestation du responsable du document de référence

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux

investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Schneider Electric SA.

Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Rueil-Malmaison, le 24 mars 2004

Le Président-Directeur Général

Henri Lachmann

Avis des Commissaires aux comptes sur le document de référence

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Schneider Electric S.A. et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003 et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2002 et 2003 arrêtés par le Conseil d'administration selon les règles et principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

En application des dispositions de l'article L. 225-235, alinéa 2, du Code de commerce nous avons mentionné dans notre rapport général et notre rapport sur les comptes consolidés la justification de nos appréciations suivantes, qui contribuent à l'opinion exprimée sur les comptes pris dans leur ensemble :

■ Au titre des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

Les notes 2a et 3 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

■ Au titre des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

Comme mentionné à la note 13 de l'annexe, les actifs différés d'impôt inscrits au bilan au 31 décembre 2003 incluent les effets fiscaux liés à l'existence de déficits fiscaux reportables, pour un montant de M€ 497,3. Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2003 inclut notamment un produit net d'impôt différé d'un montant de M€ 114,6 lié à la reconnaissance de la totalité des effets fiscaux des déficits du groupe fiscal intégré en France, compte tenu du caractère illimité des reports prévu par les nouvelles dispositions fiscales françaises. Il est également précisé que ce produit intègre la suppression de l'actualisation pratiquée au 31 décembre 2002 pour un montant de M€ 53.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour estimer les résultats taxables futurs justifiant le caractère recouvrable de ces actifs d'impôt différé et des évaluations qui en résultent.

Comme indiqué dans les notes 2.6 et 2.10 de l'annexe, votre société réalise des tests de valeur des écarts d'acquisition lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés. Ainsi, comme mentionné dans la note 4, votre société a procédé à un amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de sa filiale Positec pour un montant de M€ 10. Nous avons procédé à la revue des indices de perte de valeur ainsi que des autres éléments justifiant de l'absence de perte de valeur.

La note 24 précise le montant des coûts correspondant aux plans de restructuration lancés dans les entités du Groupe au cours de l'exercice 2003, soit M€ 135,2. Ces coûts sont relatifs à des actions de restructuration déjà engagées ou annoncées au 31 décembre 2003, ayant donné lieu à la constitution de provisions sur la base d'estimations des charges à encourir au titre de ces plans. Nous avons revu l'approche retenue par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Nos travaux d'appréciation de ces estimations comptables ne nous ont pas conduit à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables, et des évaluations qui en résultent.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 mars 2004

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Anne Monteil

Barbier Frinault et Autres / Ernst & Young
Christian Chochon / Pierre Jouanne

6. Tableau de concordance

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Pages correspondantes du rapport annuel
Attestations des responsables	
■ Attestation des responsables du document de référence	142
■ Attestation des contrôleurs légaux des comptes	142 et 143
■ Politique d'information	27
Renseignements de caractère général	
Capital	
■ Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote,...)	42
■ Capital autorisé non émis	20
■ Capital potentiel	20
■ Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	19
Marché des titres	
■ Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	25 et 26
■ Dividendes	127, 129, 136
Capital et droits de vote	
■ Répartition actuelle du capital et des droits de vote	21
■ Evolution de l'actionnariat	21
■ Pactes d'actionnaires	non applicable
Activité du groupe	
■ Organisation du Groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)	7, 9 à 11, 61, 103 à 116
■ Chiffres clés du Groupe	4 et 5
■ Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	4 et 5, 13, 57 et 58, 100 et 101
■ Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	14 à 16
■ Politique d'investissements	11 et 12, 44 à 46
Analyse des risques du groupe	
Facteurs de risques	
■ Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	46 et 47, 69 et 70
■ Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)	16 et 17, 45 et 46
■ Risques juridiques (brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	45 à 47, 93
■ Risques industriels et liés à l'environnement	17, 47, 53, 54 et 93
Assurances et couverture des risques	48
Patrimoine, situation financière et résultats	
■ Comptes consolidés et annexe	62 à 110
■ Engagements hors-bilan	96
■ Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	41
■ Comptes sociaux et annexe	112 à 122
Gouvernement d'entreprise	
■ Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	6 et 7, 29 à 33
■ Composition et fonctionnement des comités	6, 33 à 35
■ Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées)	22, 39 et 40
■ Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	23
■ Conventions réglementées	40
Evolution récente et perspectives	
■ Evolution récente	43
■ Perspectives	56

Schneider Electric SA

Siège social :
43-45, boulevard Franklin-Roosevelt
F-92500 Rueil-Malmaison Cedex (France)
Tél. : +33 (0) 1 41 29 70 00
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 00
Internet : <http://www.schneider-electric.com>

Société anonyme
au capital : 1 854 737 360 euros
542 048 574 R.C.S. Nanterre
Siret : 542 048 574 01775

*Ce document a été imprimé sur du papier
fabriqué avec des fibres recyclées à 100 % et
produit sans chlore ou dérivé.
Tous les déchets issus du processus de production
sont également recyclés.*